



Extrait de l'HISTOIRE DE NÎMES d'Adolphe Pieyre, 1886 *Urbanisme, voirie, évènements*

PRÉFACE DE L'ÉDITION, NEMAUSENSIS

L'historien Adolphe Pieyre a fait un incroyable travail de collecte historique sur une période allant de 1831 à 1885. Avec cette édition de l'Histoire de Nîmes en 3 volumes, il nous a transmis le fruit de ses recherches.

Il est bien dommage qu'il ait noyé les renseignements collectés en y ajoutant des pages entières concernant l'histoire de France.

Autre fausse note, avec ses longs et lourds commentaires engagés, il a détourné de nombreux lecteurs de l'intérêt qu'ils auraient pu avoir sur son véritable travail de recherche.

Tout cela a contribué à dénaturer l'image d'un travail méticuleux et très bien référencé. De nombreux chercheurs et amoureux de l'histoire de Nîmes se sont détournés de ses écrits, ces derniers étant considérés comme œuvres mineures.

Par la force des choses, au cours de nos travaux de documentation, les 3 volumes de l'Histoire de Nîmes d'Adolphe Pieyre sont devenus pour nous une référence incontournable. Lors de nos recherches aux Archives Municipales nous avons découvert, à la lecture des Délibérations du Conseil Municipal, l'essentiel de la documentation source de cet historien.

Ses écrits, tirés de sources méticuleusement relevées, enrichis par des articles de presse d'époque ainsi que par des témoignages de personnes ayant vécu ces événements, n'ont fait que renforcer notre conviction sur la qualité cachée de son travail.

Par cette présente édition, expurgée de tout ce qui est hors sujet local, et commentaires politiques, nous avons voulu vous faire partager, de façon plus digeste, l'œuvre d'Adolphe Pieyre.

Notre tâche ne s'est pas arrêtée là. Nous avons ajouté des textes et annotations pour permettre aux lecteurs d'avoir des explications ou des renseignements complémentaires nécessaires à la compréhension de certains articles trop obscurs. (les notations nemausensis sont identifiées par des lettres, a, b...)

Des illustrations, d'époque, sont incluses pour enrichir les sujets.

Bonne lecture
Georges Mathon, août 2015

TOME PREMIER



de 1831 à 1849

Tome 1 - 1831 - pages 23 à 24

- Chemin de Fer Nîmes Alais (a) - Projet adduction d'eau

Un immense projet, qui nous parait aujourd'hui bien simple, mais qui à l'époque se présentait avec l'aléa de l'inconnu, allait occuper les édiles Nîmois. Il était question d'un chemin de fer qui allant d'Alais à Beaucaire, traverserait Nîmes et, *mirabile visu !* un aqueduc devait amener, à la hauteur de la maison centrale, quatre fois plus d'eau que n'en produit la Fontaine pendant son niveau d'été. Il est curieux de voir les conséquences que la génération d'alors comptait retirer de ces derniers projets. (b)

« *Ainsi le combustible à bon marché, et des chutes d'eau plus que suffisantes faciliteraient l'établissement de nombreuses usines.*

Nos teintureriers trouveraient dans nos murs tous les moyens de prospérité.

Notre agriculture, joignant à la richesse du climat et du sol un abondant et facile arrosage, s'étendrait et se développerait. » (1)

(a) *Écrit Alais depuis la création de son évêché en 1694, et Alès à partir de 1926.*

(b) *Ce dernier projet n'aboutira pas, et Nîmes devra attendre 40 ans.*

(1) *Courrier du Gard n°14, 4ème année, P1*

Tome 1 - 1832 - pages 30 à 46

- Projet de transformation de la Maison Centrale

L'ordonnance royale du 19 janvier nommait : maire, M. Girard et adjoints, MM. Blachier aîné, Havart fils et Montagnon. Telle était la nouvelle municipalité.

Dès le commencement de ses fonctions, elle allait se trouver en présence des questions les plus complexes et les plus délicates. Il est malheureux que toutes ne furent pas menées à bonne fin, et je veux surtout parler des plus importantes qui se pouvaient alors résoudre au plus grand profit de la ville. Avant d'en aborder d'autres, ne convient-il pas de mentionner celle que M. le général Colbert, commandant la division, fut le premier à concevoir ?

Il ne s'agissait de rien moins que de transformer la Maison Centrale en une caserne d'infanterie, et la translation de cette prison en un autre lieu. C'était, dit un écrit du temps, le plus sûr moyen « *d'être débarrassé d'une population gangrenée qui, dans tous les temps, serait pour la nôtre un fort mauvais voisinage, lors même qu'on réussirait à, l'empêcher d'être un auxiliaire pour de criminels attentats.*

La ville acquerrait ainsi une autre caserne vaste, commode et aérée, offrant les moyens d'y entretenir une garnison nombreuse, sans pour la discipline et sans trop de charges pour l'habitant, et présentant au besoin, dans les moments de troubles. si nous devons avoir le malheur d'en être encore témoins, une position militaire imposante.

Nos concitoyens pourront être exonérés ou du moins considérablement allégés du fardeau des logements militaires, même pour les troupes de passage.

Enfin, disait en manière de conclusion l'écrit précité, les produits manufacturés, qui occupaient plus de mille détenus dans la Maison Centrale, viendront inévitablement accroître la masse du travail qui se divise entre nos ouvriers. »

Pourquoi n'a-t-on pas profité des excellentes dispositions de l'autorité militaire de l'époque, qui non-seulement avait conçu le projet, mais qui l'avait présenté avec tant de force et de si bonnes raisons, dans un rapport adressé au ministre de la guerre, pour ne pas résoudre une question qui ne pouvait éprouver de sérieuses contradictions en dehors de quelques misérables intérêts particuliers.

- Chemin de Fer Alais à Beaucaire

Le 22 février 1832, le Préfet signait un arrêté portant en substance que les frères Talabot venaient d'être autorisés par le gouvernement à faire un chemin de fer d'Alais à Beaucaire. Le 2 mars de la même année, eut lieu la première fournée de la fonte, produite par les hauts-fourneaux d'Alais.

- Fouilles au Temple de Diane

Fouilles entreprises à la Fontaine sur le devant du Temple de Diane, fouilles qui mettent à jour des constructions inconnues jusqu'à ce moment, et qui sembleraient appartenir à un bassin de forme particulière dont les parois et le fond étaient revêtus de marbre de diverses couleurs.

- Création école Normale

Grâce au Conseil général du département, l'Ecole Normale primaire établie à Nîmes, dans les derniers mois de 1831, allait pouvoir s'installer d'une façon définitive et assurer le recrutement du personnel si intéressant de l'instruction primaire. (a)

Dix Elèves-Maîtres internes pouvaient désormais être admis dans cet établissement, à titre absolument gratuit.

Une subvention mensuelle de 30 francs pouvait être allouée aux Elèves-Maîtres externes qui s'engageraient à suivre les cours de l'Ecole pendant six mois au moins.

(a) Grâce au Conseil général du Gard, une École Normale primaire de garçons avait été établie à Nîmes en 1831. Elle allait ainsi pouvoir s'installer de façon définitive, deux ans avant la loi Guizot du 28 juin 1833, qui obligera les départements à mettre en place ce type d'établissement. François Guizot natif de Nîmes et ministre de l'Instruction publique contribua activement à mettre en place l'organisation d'un enseignement

primaire public. En 1856, l'École est située rue de Sauve. Par la suite une école normale laïque de Garçons sera créée en 1869, rue Vincent Faïta. (actuellement IUFM)

Précision, il n'est pas encore question de l'enseignement laïque, gratuit et obligatoire des lois Jules Ferry de 1880 et 1881.

- Chemin de fer Alais à Beaucaire

Comme d'habitude, avec le calme, revinrent les affaires. L'affaire du chemin de fer d'Alais à Beaucaire préoccupait, à bon droit le gouvernement ; il s'agissait, après avoir pris en considération ce tracé, de faire exécuter les travaux. Le Ministre des travaux publics décida qu'il serait ouvert, sous certaines conditions, une adjudication publique dans le but d'obtenir, par la concurrence, les meilleures conditions possibles.

Pour être admis à soumissionner, il fallait, tout d'abord, opérer entre les mains du Receveur-général un dépôt de 200.000 francs. Le rabais des concurrents devait ensuite porter sur le prix à payer pour le transport de 1.000 kilo. par 1.000 mètres de distance. Le maximum de ce prix était fixé : à la descente pour la houille à 10 centimes ; pour les autres marchandises à 15 centimes : à la remonte pour toute espèce de marchandises à 17 centimes. Le chemin devait être exécuté dans le délai de cinq ans ; enfin le dépôt préalable de 200.000 francs devait être doublé dans le mois qui suivra l'adjudication. La compagnie concessionnaire était tenue, à titre de remboursement et d'avances, de donner à MM. Talabot, auteurs de l'avant-projet, une somme de 15.000 francs. L'adjudication d'abord fixée au 11 décembre 1832 fut ajournée au 10 janvier 1833. Dans le chapitre concernant cette année nous reviendrons sur la suite donnée à cette affaire importante.

NOTE DE L'AUTEUR

L'établissement de la ligne d'Alais à Beaucaire ne se fit pas sans protestation de la part de quelques-uns. Ce fut Aiguemortes qui éleva la voix, et M. Talabot, un des auteurs du projet, fut, à cet égard, personnellement attaqué ; plus tard ce fut la compagnie elle-même qui devint le point de mire de reproches violents. On lui reprochait d'être entre les mains de puissants un simple instrument, alors que ces puissants ne possédaient pas ensemble le tiers des actions de la compagnie et que les principaux et plus forts actionnaires appartenaient au département du Gard et particulièrement Nîmes. On y remarquait, en effet, MM. Auguste Silhol, Roux-Carbonnel, de Chapel, Th. Gide, Edouard Pelet, d'Hombres, de Montlaur, Tur fils, Mourier, Edouard Michel, Gaston de la Baume, etc., etc. Aiguemortes réclamait, comme se croyant lésé dans ses intérêts. Il n'est pas inutile de répéter ici ce que dans une lettre du 7 mai 1832, répondaient aux réclamations de cette ville, les commissaires de la compagnie. L'expérience leur a donné raison, et a prouvé que l'ingénieur qui avait tracé cette voie, une des premières de France, était à coup sûr un homme de haute valeur et un savant économiste. Son nom, du reste, s'est attaché à cette compagnie P. L. M. dont il fut, sinon le créateur, du moins un inspirateur avéré.

Nîmes, le 7 mai 1832.Après la ligne de la Provence, la 2ème en importance dans les relations commerciales de la ville de Nîmes et du département, c'est celle du Rhône. Or on l'abandonnerait entièrement en se dirigeant sur Aiguemortes ; Beaucaire au contraire, on le sait, est admirablement placé pour en user. A la vérité, Aiguemortes a

l'avantage pour les communications avec le Sud-Ouest de la France ; mais d'abord ces relations n'entrent pas pour un dixième dans nos appréciations du tonnage du commerce à venir de notre département ; et puis Beaucaire ne dispose-t-il pas, quoiqu'avec moins d'avantage, de la ligne des canaux du Midi ? Aussi Beaucaire est le port obligé de nos communications avec la Provence et avec le Rhône ; de plus cette ville, dont la position est unique, communique également bien avec la Méditerranée, par le Rhône et le canal d'Arles à Bouc, avec le nord de la France par le Rhône, et sans doute bientôt par le chemin de fer de Paris à Marseille ; avec l'Ouest par le canal du Midi. Qu'on ajoute à ces considérations l'importance de la foire de Beaucaire et les ressources qu'offre déjà cette ville au commerce, et il nous semble que personne n'hésitera à conclure comme nous que Beaucaire est le port naturel de Nîmes. Nous savons tous ce que la ville. d'Aiguesmortes aurait gagné à devenir le débouché du chemin de fer. Mais qu'elle souffre de l'établissement de ce chemin tel qu'il est projeté, nous n'en croyons rien. C'est se moquer que de prétendre que la situation des salines de Peccaïs en puisse être changée en quelque chose. Le commerce de cabotage y perdra quelques articles, en gagnera davantage, et à tout prendre s'accroîtra certainement, bien loin de diminuer. Cette question est importante ; elle demande à être examinée d'un point de vue un peu plus élevé que celui du profit qu'une localité restreinte en peut tirer. La plupart des actionnaires de cette compagnie, habitants de ce département, ont fait un acte de patriotisme en prenant part à ses travaux..... (Suivent les signatures.)

- Caisse d'épargne

La création d'une Caisse d'épargne, autorisée par ordonnance royale du mois de mars 1828, mais retardée à cause des évènements, allait être bientôt un fait accompli. (a)

(a) Le 12 janvier 1833, les statuts de la caisse d'Epargne de Nîmes furent déposés à la suite d'une réunion des souscripteurs, les premières opérations furent effectués le 14 avril 1833, elle avait été autorisée 4 ans plus tôt le 6 mars 1828. En 1837, pour la première fois, des livrets de Caisse d'Epargne avec première mise, seront donnés par le roi Louis-Philippe, aux enfants d'ouvriers qui se distinguaient dans les écoles qu'ils fréquentaient. Les premiers locaux de la Caisse d'Epargne sont placés dans les bâtiments de l'Hôtel de Ville, les bureaux sont ouverts, pour les versements et remboursements, tous les dimanches, de 11 heures du matin à 2 heures de l'après midi.

- Ecole dessin

Dans sa session de novembre le conseil municipal ajoutait à l'école gratuite de dessin une classe où seraient formés des dessinateurs pour la fabrique.
Il classait ensuite les chemins vicinaux de la commune.

Tome 1 - 1833 - page 48 à 53

- Canal de l'Agau - Place Belle-Croix - route d'Arles et de Beaucaire - Nouveau cimetière - Théâtre

Cette année là une commission était nommée par le Conseil à l'effet d'examiner :

- 1° La construction d'une voûte sur la partie du canal de l'Agau entre la maison Valz (a) et la place du Château ;
- 2° L'élargissement, en continuant l'alignement, de la rue qui conduit de la place Belle-Croix au pont de Sigalon ;

3° L'ouverture d'une rue de communication entre les routes d'Arles et de Beaucaire.

4° Un dernier projet attira fortement l'attention du Conseil. Un nouveau cimetière venait d'être établi sur le chemin d'Avignon *(b)* pour remplacer celui du chemin d'Uzès, dont l'insuffisance était depuis longtemps démontrée. L'étendue de ce cimetière, étant de cinq fois supérieure à l'ancien local, le conseil en destina une portion à des sépultures particulières. Cette décision assurait à la ville une augmentation de ses revenus et donnait satisfaction à certains intérêts de famille.

La session de février se termina par le vote sur la subvention théâtrale pour la campagne de 1833-1834. Cette subvention fut fixée à 12.000 francs, mais le Conseil décida que le théâtre resterait ouvert toute l'année, sauf pendant les deux mois des fortes chaleurs, et que les plus sévères précautions seraient prises entre le maire et le nouveau directeur, pour qu'un nombre et un choix convenable de pièces fussent assurés au public. Il convient d'ajouter que le directeur avait à cette époque la jouissance gratuite de la salle des spectacles et des Arènes (1).

(1) Avis municipal du 2 mars 1833.

(a) Actuellement, 32 rue nationale, maison située à l'angle de la rue des Lombards, avec son pont qui enjambait l'Agau. (b) Ce sera le cimetière Saint-Baudile.

- Palais de Justice, architecte Bourdon

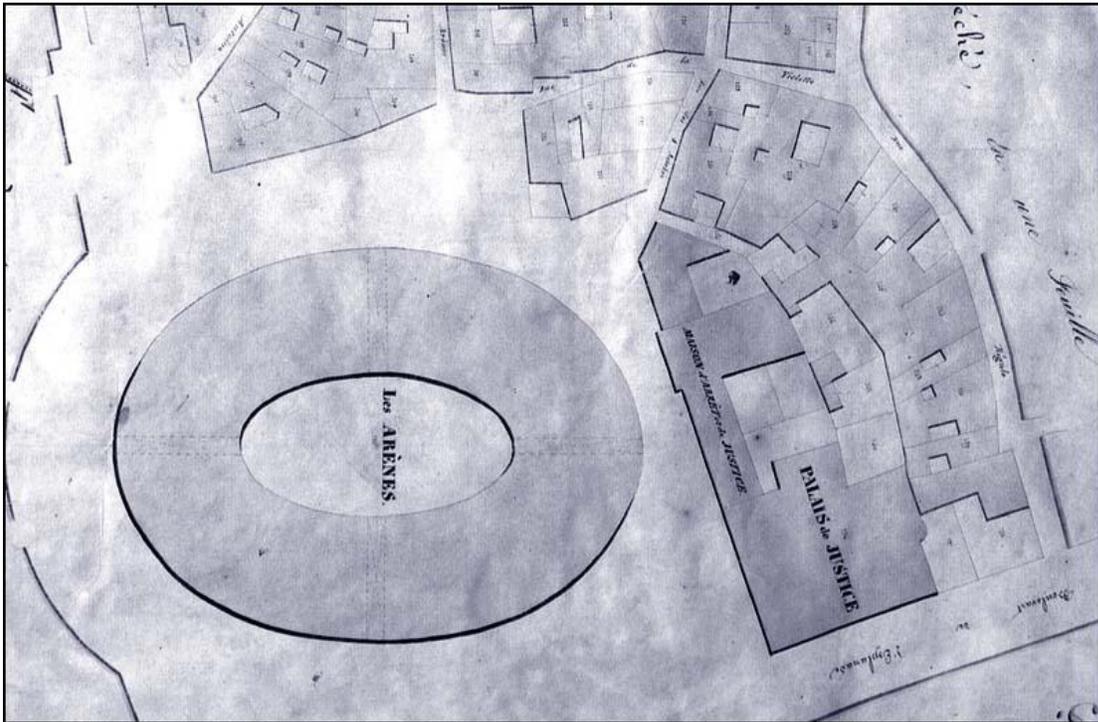
Le Palais de Justice, construit dans le temps pour une Chambre d'appel et une Cour criminelle, était devenu tout à fait insuffisant, et il allait le devenir bien davantage, si le gouvernement réalisait la promesse qu'il avait faite à la tribune d'augmenter le nombre des conseillers. En outre le Tribunal de commerce siégeait en dehors du Palais, ce qui accroissait singulièrement les lenteurs judiciaires. Le Conseil général résolut donc d'agrandir le Palais de Justice, et M. Gaston Bourdon, architecte du département, fut chargé des plans et devis.

L'ancien Palais de Justice était un édifice d'une rare élégance. Il rappelait les Propylées, et sans que son architecte Charles Durand en eût manifesté le vœu, le plan de ce monument fut gravé et donné comme modèle au cours d'architecture de l'Ecole polytechnique avec la Vis de Saint-Gilles. *(a)*

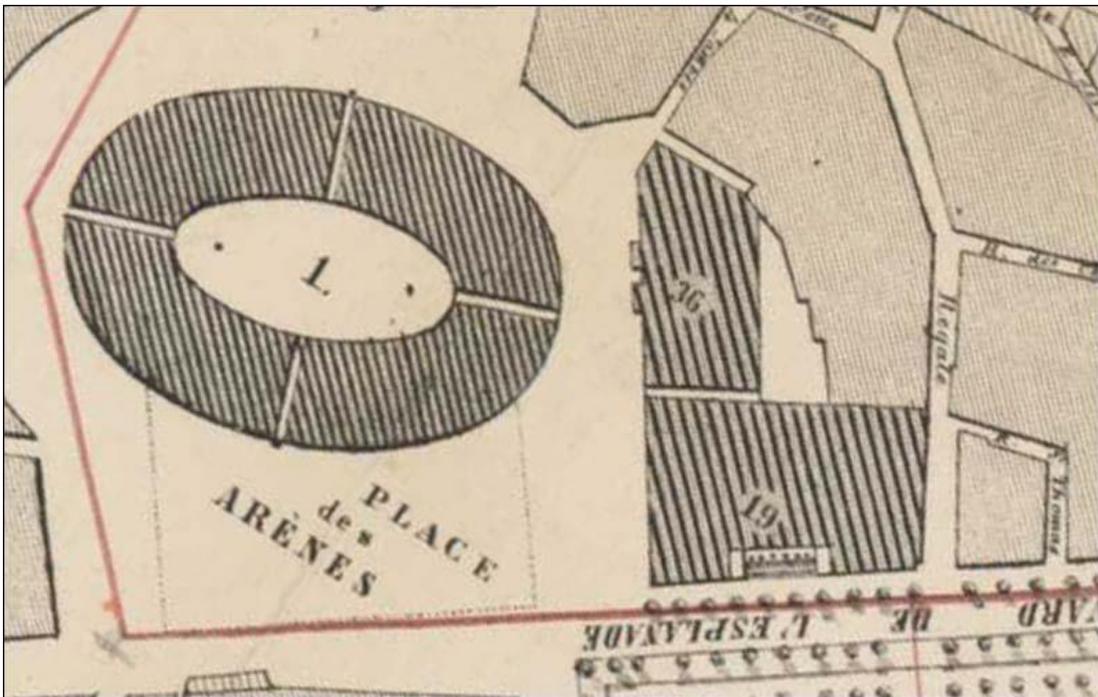
Le projet de M. Bourdon consistait à s'emparer de tout l'emplacement et des bâtiments des messageries Galline, ainsi que de la maison Brun, située au nord du bâtiment alors debout. Le péristyle de la façade devait être démoli pour être reconstruit au milieu de la nouvelle façade qui s'étendrait depuis l'angle du Palais jusqu'à l'entrée de la rue Régale.

Une autre façade avec entrée, mais plus simple, serait construite sur cette rue : le Palais devait ainsi former un corps de bâtiment isolé des constructions particulières, à l'exception du côté du nord.

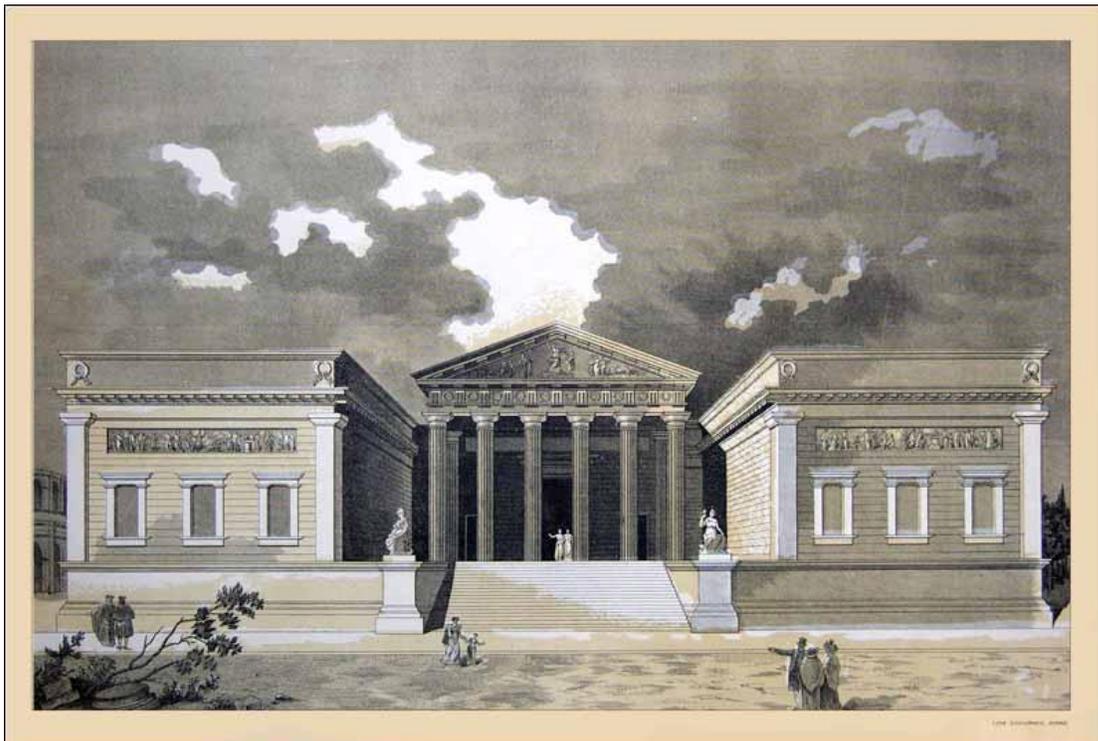
Ce projet, qui depuis fut exécuté, devait coûter 246 000 francs. Le département donna 30 000 francs. La ville en donna 16 000. Le reste devait être supporté par l'Etat et les départements du ressort.



Emprise Tribunal de Charles Durand, en 1829



Emprise Tribunal de Gaston Bourdon, en 1849



L'ancien palais de justice le Palais de l'Empire de Charles Durand - Collection Philippe Ritter

(a) Le 15 germinal an IX (5 avril 1801), le préfet Dubois exposait au conseil général du Gard qu'il se présentait des mesures à prendre pour assainir les prisons et assurer au Palais de Justice le fonctionnement normal des divers tribunaux.

Charles Durand, ingénieur du génie civil du département est chargé de réaliser un vaste plan de rénovation pour le quartier du Palais de justice.

Dans son premier projet, les grossières bâtisses de la sénéchaussée devaient être démolies et tout l'îlot de la rue Régale aux Arènes, consacré au Palais qui les remplacera. Vers l'Esplanade, au midi, du côté où va s'étendre la ville agrandie, on fera au monument une superbe entrée ; on dressera une colonnade, un portique, une silhouette évocatrice du prètoire romain. Le déblaiement des Arènes sera repris et achevé.

Cette conception grandiose entraînait de trop lourdes charges pécuniaires, elle ne sera pas entièrement réalisée. Seule une fraction de la partie Ouest de l'îlot sera mise à la disposition de l'Architecte pour édifier la prison et le Palais de Justice.

L'ingénieur dut aussi se résigner à réduire les coûts par réalisation incomplète des plans qu'il avait imaginés dans son premier projet. Les travaux ne s'exécutèrent que lentement à travers les guerres de l'empire. A peine achevé, il sera reconnu trop étroit.

Tome 1 - 1834 - page 55 à 66

- Chemin d'Arles et de Beaucaire - rue Colbert

Le Conseil municipal décidait l'ouverture d'une rue entre les chemins d'Arles et de Beaucaire, au travers des terrains de M. Cler, maintenait sa précédente délibération sur la condition des soies et mettait à l'étude l'ouverture de la rue Colbert ainsi que les constructions à faire sur la façade du collège, sur le boulevard des Calquières. **(a)**

(a) Le boulevard des Calquières sera baptisé Amiral Courbet en juillet 1885.

- Eclairage au Gaz

Le vendredi 12 décembre, eurent lieu, dans une des salles de l'Hôtel de Ville, des expériences publiques sur la combustion d'un gaz dit gaz Selligue. Le cessionnaire du brevet Selligue, M. Philibert Deluy, se proposant de l'exploiter pour éclairer la ville, il fut convenu entre l'autorité municipale et M. Philibert Duluy, que ce dernier monterait de suite un appareil pour l'éclairage de la salle de spectacle, de la place de la Maison-Carrée et de quelques cafés voisins. Le public était ainsi appelé à juger du mérite de l'invention.

Tome 1 - 1835 - pages 71 à 74

- Eclairage au Gaz

Pendant ce temps, le cessionnaire du brevet Selligue ne restait pas inactif. L'éclairage au gaz avait été, par ses soins, et ainsi qu'il en était convenu avec le maire, installé dans un des cafés de la ville, le café Fajon. Trois becs brûlaient dans la salle, et un réverbère établi au dehors permettait au public d'apprécier les qualités du nouvel éclairage. Ce n'était là qu'un essai sur une petite échelle.

La société s'occupait d'installer derrière l'Esplanade, dans le jardin du Grand-Parc, un appareil capable de servir de 600 à 800 becs, et le maire était, dans la séance du 8 décembre 1835, autorisé à traiter avec la compagnie Selligue et avec une compagnie concurrente Danré, pour l'éclairage de la salle de spectacle. Le Conseil votait une somme de 4 500 fr. pour installation de tuyaux, lustres, etc. Il était, au surplus, entendu que ce n'était là qu'un essai pour arriver plus tard à une application du système préféré à l'éclairage de la ville.

- Pavage rues

D'autres améliorations importantes étaient en préparation. Ainsi on allait commencer le nivellement, le terrassement et le pavage en gondoles de dix-sept rues des faubourgs, et sur la partie nord des boulevards, le Conseil faisait exécuter un pavage moitié en moellons smillés, moitié en cailloux. (a)

(a) Les cailloux sont des galets de rivière et ce type de pavage s'appelle une calade

- Puits rue de la Biche

M. Sauquaire-Soulligné, proposait de forer un puits artésien de grand diamètre à la rue de la Biche, et le Conseil autorisait le maire à traiter définitivement avec le proposant.

- Création de la rue des Calquières, prolongée jusqu'à la rue Notre-Dame, suite à la couverture de la place de l'écluse

Le 12 décembre, le préfet signait un arrêté préfectoral portant ouverture d'une rue allant du boulevard des Calquières (a) à la rue Notre-Dame au moyen de la couverture de l'Agau, depuis ce boulevard entre les maisons Baumier et Cucurny, marbrier, jusqu'au moulin Vidal, vis-à-vis le lavoir couvert sur le quai Roussy. Ce projet pour lequel le Conseil avait voté 6000 francs avait un caractère d'urgence en raison du foyer cholérique qui s'était développé sur ce même point et qu'avec quelque raison on attribuait à la présence du canal de l'Agau, tout chargé d'immondices et de détritrus de toutes sortes.

(a) Le boulevards des Calquières sera nommé Amiral Coubet en juillet 1885

- Eglise St Paul

Le 1er décembre 1835 fut fermé le concours ouvert pour la construction d'une église dans la paroisse Saint-Paul. Trente ouvrages avaient été envoyés à la Mairie. Il fut décidé qu'ils seraient exposés dans la salle du Conseil, à la Mairie, jusqu'au 4 janvier suivant, afin que le public pût les apprécier. Le jury d'examen avait été constitué par arrêté du 19 novembre. Il se composait de MM. de Jessaint, préfet ; Laresche, grand vicaire ; Vincent, ingénieur en chef ; Girard, maire ; de Seynes, de Cabrières, conseillers municipaux ; Chambaud, architecte de la ville ; Didion, ingénieur des Ponts et Chaussées ; et Colin, directeur de l'École de dessin . Toute la ville vint admirer les plans envoyés au concours, et le jury se donna trois mois pour rendre son jugement.

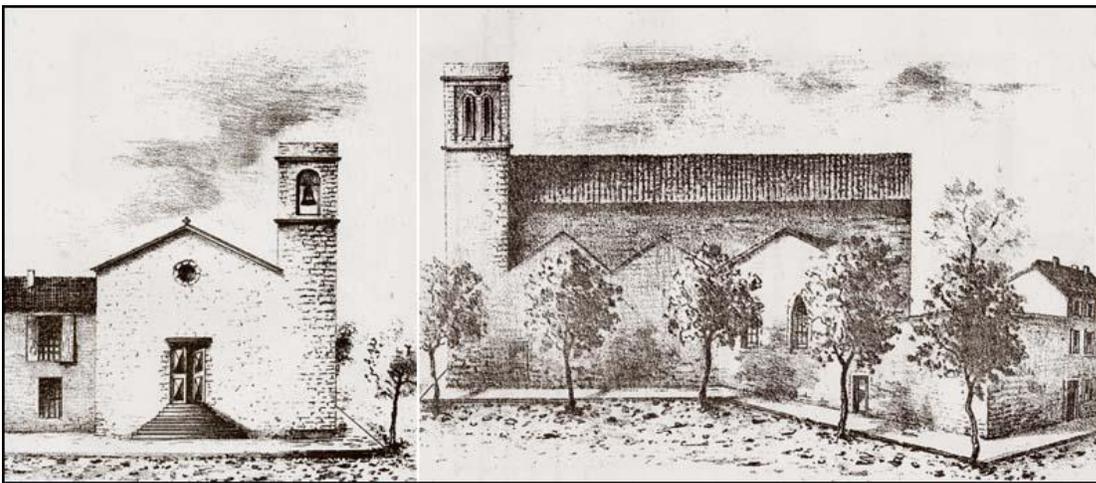


NOTE DE L'AUTEUR

L'église Saint-Paul, dont la reconstruction était prochaine, était sur la place appelés encore aujourd'hui place Saint-Paul, (a) et la maison Tourmeisen, qui fait l'angle du boulevard et de la place, a été bâtie sur son emplacement. La paroisse Saint-Paul avait été érigée le 22 octobre 1771, par Monseigneur Becdelièvre, évêque de Nîmes, et le 27 octobre, M. Bragouze fut installé curé de la paroisse. Le service curial devait se faire, jusqu'à la construction d'une église paroissiale, dans l'église conventuelle des Pères-Récollets, moyennant une rétribution annuelle de 300 livres. Pendant la révolution, en juin 1790, l'église fut mise au pillage, et en mars 1791, le clergé fidèle dut prendre la fuite. Il fut remplacé par un curé et des vicaires assermentés. En 1793, ceux-ci furent à leur tour chassés, les autels furent renversés et les tableaux et meubles de l'église transposés sur la place de l'Esplanade où il furent brûlés au chant du "ça ira". L'église fut convertie en fabrique d'armes à feu. En 1795, le clergé fidèle, profitant d'une éclaircie dans la tempête qui bouleversait la France, essaya de rouvrir l'église à la piété catholique, mais la persécution recommença plus violente, et l'église Saint-Paul fut, comme les autres, fermée et convertie en atelier de menuiserie où l'on fabriqua les boiseries de la salle de spectacle. Le curé, M. Bragouze, ne put cette fois s'enfuir. Saisi par les autorités du jour, il fut incarcéré dans la citadelle, il y resta un an environ; à peine l'église fut-elle ouverte à sa sortie de prison, qu'une troisième bourrasque la ferma de nouveau. Un tribunal militaire y fut installé pour juger les prêtres qui avaient refusé de prêter divers serments contraires à leur conscience. Ces malheureux étaient immédiatement fusillés. Les germinal an IX (26 mars), à la suite d'une pétition adressée la veille au préfet du Gard, Saint-Paul fut rendue aux catholiques, et le 11 octobre 1801 fut installé le nouveau curé. Un décret du 30 septembre 1807 faillit menacer la paroisse, en transportant à Milhau son titre de succursale.

Mais le curé, M. Mathieu, obtint que le service ne serait point interrompu et quelques années après, sur la demande du Conseil municipal de Nîmes, un décret du 30 mars 1812 érigea l'église Saint-Paul en chapelle de secours. Le 13 septembre 1821, le Conseil municipal de la ville, s'appuyant sur ce que Saint-Paul renfermait une population catholique de plus de 6000 âmes, que son existence comme paroisse avait été reconnue par l'assemblée constituante le 5 mai 1791, que cette existence avait été conservée jusqu'à la nouvelle organisation du culte (loi du 48 germinal an X, - 8 avril 1802), demanda au roi de rétablir la cure de Saint-Paul telle qu'elle existait avant la Révolution. Cette demande fut accordée. Mais dès 1824, le Conseil municipal fut saisi d'un projet de reconstruction de l'église. Nous avons vu que ce n'est qu'en 1834 que cette demande reçut l'approbation du Conseil, car il y avait urgence, outre l'exigüité du local, l'ancienne chapelle conventuelle des R. P. Récollets, qui avait traversé de si terribles épreuves, menaçait ruine.

(a) La place Saint-Paul sera renommée place Questel en 1888.



Ancienne église Saint-Paul, les Récollets

Tome 1 - 1836 - pages 76 à 86

- Eglise St Paul

J'ai dit qu'il était parvenu à la mairie trente ouvrages suite au concours pour la construction d'une nouvelle église St Paul. Dans ses séances des 5 et 6 janvier, le jury en élimina, après un examen détaillé, vingt-quatre et en reconnut six comme définitivement admis dans la classe des projets qui pouvaient être dignes d'exécution. C'étaient ceux inscrits sous les numéros 5, 6, H, 14, 23 et 26. Les quatre premiers appartenaient à un ordre d'architecture déterminé. Le numéro 5 avait présenté un fronton grec ; le numéro 6 une façade gothique ; le numéro 11 une façade byzantine ; le numéro 14 un fronton grec et un plan circulaire.

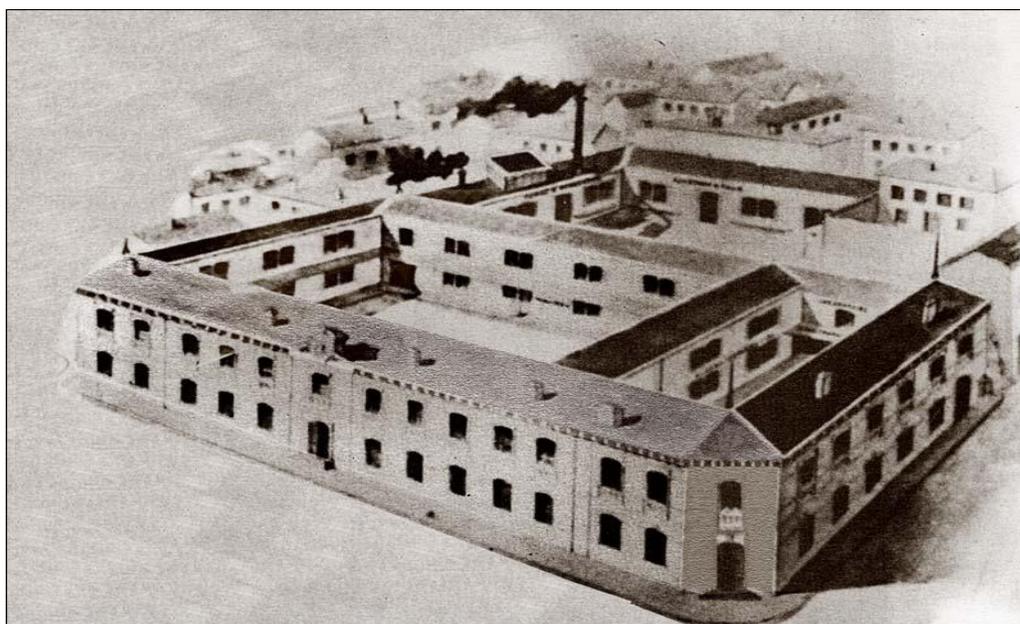
Les deux derniers étaient du domaine de la fantaisie. Après une discussion sérieuse, le jury accorda le premier rang au numéro 11, le second au numéro 26. Les autres furent placés dans l'ordre suivant : 6, 23, 5, 14. L'épigraphe du numéro 11 était ainsi conçue : « *Le Seigneur lui dit : Quand vous avez eu la volonté d'élever une église en mon nom, vous avez bien fait* ». Celle du numéro 26, classé deuxième, : « *Magnificat anima mea Dominum* ». Le Conseil décida dans sa séance du 10 mars, qu'adoptant la délibération du jury, ce serait le numéro 11 qui serait exécuté, mais qu'une indemnité de 1.000 francs serait accordée au projet ayant obtenu le second rang. Ce fut le préfet qui dans cette séance brisa le cachet des deux bulletins; après leur ouverture il fut reconnu que le premier

appartenait à M. Charles Questel, architecte, rue de la Perle, n° 9, à Paris, et le second à M. Charles Bourdon, architecte du département du Gard. On pense quel intérêt s'attachait en ce moment à cette délibération, qui non-seulement donnait à une paroisse si populeuse un vaisseau capable de contenir un grand nombre de fidèles et une église digne de sa destination sacrée, mais qui encore allait doter la ville d'un monument d'une richesse architecturale encore inconnue à Nîmes, s'élevant avec hardiesse entre les deux reliques romaines, les Arènes et la Maison-Carrée, et surmonté d'une flèche de cinquante-cinq mètres de hauteur.

- Ecole industrielle de la Calade (a)

Le Conseil était réuni en session de février 1836. Après avoir examiné quelques modifications aux tarifs de l'octroi, il approuva à l'unanimité la création d'une école industrielle à Nîmes et, remettant à plus tard l'organisation de l'école, s'engagea à inscrire au budget de 1837 une première somme de 6 000 francs. Le maire fut chargé d'appeler à Nîmes, au moyen d'un traitement suffisant, un professeur capable, avec l'adjonction d'un chef d'atelier, de façon à réunir dans la même institution l'enseignement théorique et pratique du tissage.

La ville entière applaudit à cette heureuse décision qui allait relever la fabrique et permettre de lutter plus sûrement contre la concurrence étrangère.



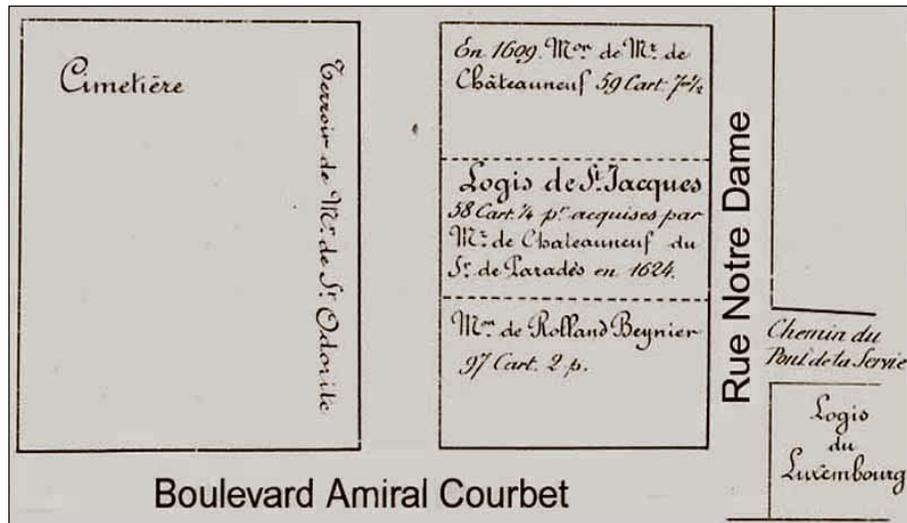
L'école Industrielle de la Calade, un siècle plus tard en 1930

(a) Sur ce même emplacement, il y a le théâtre Bernadette Lafont

- Place de la Couronne

Le quartier de la place de la Couronne était, à cette époque, non-seulement peu propre, mais constituait un état permanent de danger, surtout avec le roulage et le service des diligences. Placée au débouché des routes de Lyon et de Marseille, la place de la Couronne était obstruée par des maisons qui étranglaient le passage. Il y avait urgence à

les démolir. Les propriétaires et habitants des environs demandèrent au Conseil de faire disparaître cet état de choses, offrant 20 000 francs pour contribuer dans une certaine mesure au projet. Le Conseil, lié par son budget, ne put, pour le moment, que donner un avis favorable.



La place de la couronne vue par Ménéard en 1754

- Service de pompe funèbre

Le Conseil municipal avait, dans une précédente séance, organisé un nouveau service de pompes funèbres. L'inauguration de ce service fut un évènement pour la ville. Un vieil usage voulait que les dépouilles mortelles fussent portées à bras d'hommes jusqu'au champ du repos, et la population vit avec répugnance que les restes mortels des siens passeraient sur un char et seraient voiturés par des chevaux caparaçonnés. De plus, l'éloignement du nouveau cimetière empêchait le clergé des paroisses d'accompagner les convois funèbres jusque-là. On avait eu l'idée d'installer au cimetière même un chapelain qui, recevant les corps, devait, jusqu'au bord de la fosse, faire les prières suprêmes.

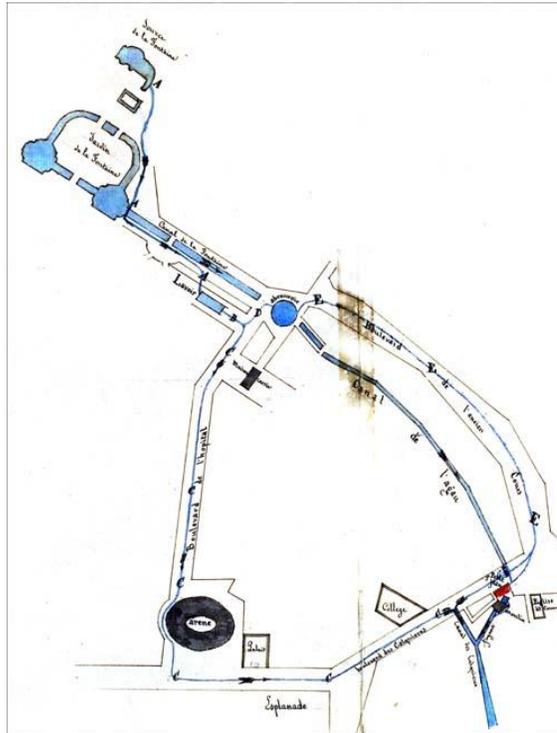
Cet isolement, ce trajet parfois considérable, hors de la présence des objets de la vénération publique, la croix et le clergé, avaient profondément affecté une population dont la ferveur religieuse ne s'est pas démentie. Aussi Mgr de Chaffoy, malgré son état d'infirmité, réunit-il les curés des paroisses en conseil, et il fut décidé qu'au sortir de l'église, un prêtre accompagnerait le corps jusqu'à l'entrée du faubourg où il serait reçu par le chapelain qui le conduirait jusqu'au bord de la fosse.

Le lundi 22 février, à cinq heures du soir, un rassemblement immense et ému s'était formé aux abords de l'église Saint-Paul où avait lieu un enterrement. Le corbillard stationnait devant l'église et la foule manifestait hautement ses sentiments à l'endroit de l'isolement dans lequel on laissait la dépouille mortelle. Elle ne connaissait pas, en effet, la résolution que l'Evêque venait de prendre, de concert avec les curés.

Tout à coup, la croix brilla sur les marches de l'église, parut se diriger à la tête du convoi et ouvrit la marche. Aussitôt un frémissement de joie, comprimé par le respect, se manifesta dans cette agglomération populeuse, et six mille personnes, dans un silence religieux,

escortèrent jusqu'au-delà des barrières le prêtre dont elles sentaient et appréciaient le dévouement.

Le lendemain mardi, à la paroisse Saint-Charles, le cercueil d'un brave inaugura le corbillard. La pompe militaire qui décorait le char funèbre parut l'avoir réhabilité aux yeux de la population.



Réseau d'eau de la Fontaine en 1824

- Canaux de fuite de la Fontaine - Fontaine Place du Château - Ouverture rue - Couverture Halle du marché - Rue Colbert

Le Conseil trouva, à sa session de mai, plusieurs pétitions sur son bureau. Il en accueillit quatre qui ont leur importance :

- 1° Celle qui demandait le recouvrement d'un des canaux de fuite des eaux de la Fontaine, depuis l'hôtel du Midi jusqu'au pont Blavet.
- 2° La construction d'une fontaine sur la place du Château.
- 3° L'ouverture d'une rue en prolongement de celle de Roussy.
- 4° La démolition de la halle couverte du marché.

Mais il repoussa deux demandes, l'une demandant la démolition de l'Île d'Orange, et l'autre l'ouverture d'une rue dans l'axe du chemin de Montpellier.

Il déclara, en outre, qu'il y avait utilité publique à entamer les travaux et les acquisitions nécessaires pour l'achèvement de la rue Colbert.

- Bibliothèque séminaire - école de chant

Le Conseil accorda au supérieur du Grand-Séminaire que les ouvrages doubles de la bibliothèque fussent placés en dépôt au Séminaire pour servir à l'enseignement des élèves

ou aux recherches des directeurs, et prit en considération la création à Nîmes d'une école de chant, proposée par M. Grimal jeune.

- Ecoles primaires

Avec une recette de 524 000 francs, l'instruction publique recevait 75 000 francs sur 404 000 francs ne dépenses. Ce chapitre n'était en 1830 que de 4 000 francs.

A ce moment, les écoles primaires de Nîmes renfermaient 3 000 élèves et on prévoyait pour 1837, quinze classes de garçons, trois d'adultes et sept classes de filles, dirigées par les Frères de la doctrine chrétienne et les Dames de Saint-Maur ; deux classes de garçons, une d'adultes et deux de filles enseignées par la méthode mutuelle, plus quatre salles d'asile dirigées par deux instituteurs et les Dames religieuses de Saint-Vincent de Paul.

- Agrandissement église St Baudile (Les Carmes) - Salle enseignement mutuel - canal de fuite Fontaine - Essai pompage Fontaine

Quant aux embellissements et aux améliorations, 1837 devait voir l'agrandissement de l'église Saint-Baudile, la construction de nouvelles salles pour l'enseignement mutuel, le recouvrement du canal de fuite de la Fontaine, la construction de pavés neufs, l'établissement de fontaines dans la rue des Babouins, à la place du Château, etc., enfin l'établissement, sur le bassin de la source, des appareils propres à réaliser l'essai de J. Rey. L'excédant des recettes était encore de 120 000 francs. (a)

(a) En 1875, l'abbé Goiffon nous fait un petit historique, période 1822 à 1831, sur l'ancienne église des Carmes de la paroisse Saint Baudile.

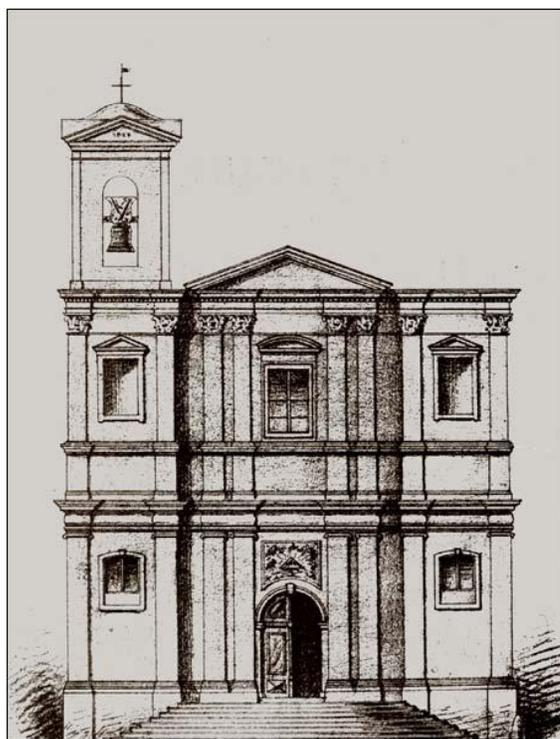
Lorsque le gouvernement réparateur rendit à la liberté les confesseurs de la foi, la cure de Saint-Chartes et plus tard celle de Russan furent confiées à M. Mathon. La simplicité et la candeur de ce bon prêtre avaient frappé Mgr de Chaffoy, dès la première entrevue qui eut lieu entre ces deux saints; aussi le choix de l'évêque s'arrêta-t-il sur M. Mathon, à la mort de M. Roux, et le curé de Russan fut nommé à Saint-Baudile par lettres du 24 décembre 1822.

Le nouveau curé se mit à l'œuvre avec tout l'entrain que suggère le zèle le plus ardent et l'amour du devoir ; aussi, sous sa direction, ce terrain déjà si fécond ne cessa de produire les plus heureux fruits; sans nous occuper autrement des résultats spirituels du ministère de M. Mathon, nous nous contenterons de relater les divers faits extérieurs qui signalèrent son administration.

Le 8 juin 1823, le neveu de l'ancien curé, M. le docteur Elzéar Roux, fidèle à sa promesse et voulant exécuter les intentions de son oncle, fonda l'octave de saint François de Paul, avec bénédiction du Très-Saint-Sacrement tous les jours et une grand'messe avec diacre et sous-diacre, le jour de la fête. Cette fondation fut acceptée le même jour, par délibération du Conseil de fabrique, approuvée le lendemain par Mgr de Chaffoy ; le 15 du même mois, le Conseil accepta définitivement ; mais la fondation ne fut complètement établie que par un acte public du 1er janvier 1825, par lequel M. et Mme Roux donnèrent, à cet effet, diverses parties de rentes foncières, s'élevant ensemble à la somme de 62 francs. Cette donation fut autorisée par ordonnance royale du 10 mars 1825.

Les travaux du clocher étant terminés, M. Mathon, bénit, le 22 juin 1823, une cloche de 448 kilogrammes, donnée par la municipalité ; cette cloche, du nom de Baudile, eut M. Jean-Jacques Baron pour parrain et sa fille, la baronne de Trinquelague, pour marraine.

Le 23 novembre de la même année, une autre cloche de 206 kilogrammes, achetée par la Fabrique, eut pour parrain M. Amoureux, conseiller à la Cour, et pour marraine Mme Aubry, épouse de M. Aubiot, lieutenant-colonel de la gendarmerie; cette cloche fut placée sous l'invocation de saint Joseph et de sainte Marie-Antoinette.



L'église des Carmes de la paroisse Saint-Baudile

Le nouveau clocher devint, sur ces entrefaites, l'occasion d'un procès entre la Fabrique et le propriétaire de l'ancien couvent des Carmes; sous prétexte que la nouvelle construction présentait une saillie sur le mur septentrional de l'église, M. Puget prétendit le faire démolir et porta l'affaire devant le tribunal civil de Nîmes. Pour comprendre ce procès, il faut savoir que l'ancien couvent des Carmes avait été vendu, le 9 nivôse, an II (29 décembre 1793), pour la somme de 35,200 francs, à Pierre-Guillaume Barre ; l'église et la sacristie avaient été seules réservées ; l'adjudicataire avait plus tard adossé des constructions au bâtiment de l'église, du côté nord.

Le Conseil de Fabrique fit, par acte du 24 septembre 1818, assigner M. Puget-Roux, alors propriétaire du couvent, et lui demanda la démolition de son nouveau bâtiment, attendu que son acte d'achat ne lui avait donné aucun droit de mitoyenneté avec l'église et qu'il n'avait pas obtenu l'autorisation expresse du gouvernement pour bâtir contre un édifice public. M. Puget prétendit que l'adjudicataire avait acheté la mitoyenneté et était, dès lors, autorisé à adosser contre les murs de l'église toute sorte de constructions. Un jugement du tribunal civil, du 18 juillet 1820, renvoya les parties devant le Conseil de Préfecture pour régler la question de mitoyenneté ; sur ces entrefaites survint la construction du clocher avec sa saillie sur le mur prétendu mitoyen. L'affaire dura assez longtemps et ne se termina que par des concessions réciproques.

La mission de 1826 eut, dans la paroisse Saint-Baudile, le même retentissement que dans les autres paroisses de Nîmes; au milieu des nombreuses consolations qu'elle apporta au bon curé, il en fut une que son zèle n'avait pu prévoir, ce fut la restitution des reliques du saint Apôtre de la ville de Nîmes. Ces reliques avaient, depuis la Révolution, échappé à toutes les recherches; l'un des missionnaires, averti de l'existence de ce précieux trésor, le fit parvenir à M. Mathon avec les preuves les plus certaines de son authenticité. Comme on le sait, ces reliques consistent en une parcelle du crâne de saint Baudile et des linges imprégnés de son sang, le tout enfermé dans une ampoule de verre. La mission se termina, dans les premiers jours de février, par la plantation solennelle d'une Croix monumentale sur la place des Carmes. Cette Croix fut la dernière qui souffrit les injures des démolisseurs de 1831.

Lorsque l'ordre d'abattre les Croix fut connu dans la paroisse, les catholiques s'émurent; et, d'après le récit de M. Mathon, des groupes se formèrent nombreux et menaçants autour de la Croix de la place des Carmes et, pendant plusieurs semaines, se succédèrent des hymnes et des cris de : Vive la Croix ! La Croix ou la mort ! nous voulons mourir sur les marches de la Croix ! Les autres croix avaient été profanées le 13 mars 1831 ; mais celle de Saint-Baudile, gardée par la foule, ne put être abattue. Exaspérés de cette effervescence religieuse, les ennemis de la religion firent feu sur le peuple ; trois femmes, entre autres victimes, furent frappées ; la première succomba trois jours après d'un coup de fusil dont la balle lui avait traversé la cuisse; on retira à la seconde une autre balle qui s'était arrêtée au-dessous de l'œil ; et la

troisième, menacée plusieurs fois de l'amputation, se vit à jamais estropiée ; la place des Carmes fut enfin envahie et cernée le 14 mars par un détachement de cavalerie ; la Croix, abattue par une compagnie de sapeurs du génie, fut replantée dans la chapelle du Saint-Sacrement de l'église paroissiale.

- Agrandissement Hôtel de Ville

On allait également agrandir l'Hôtel de ville ou plutôt le terminer. Entamé en 1700, il n'avait été construit qu'une partie et depuis on n'y avait plus touché. Les nouvelles constructions, évaluées à 51651 francs, devaient ajouter une aile de quatre fenêtres à la façade et une fenêtre de plus à l'ancienne partie du bâtiment, ce qui, avec l'avant-corps du milieu, devait donner une façade de quarante-cinq mètres de longueur avec neuf portiques au rez-de-chaussée et neuf fenêtres au premier et au deuxième étage.

Le rez-de-chaussée devait contenir : l'état-civil, les bureaux de logements militaires, la police, le corps de garde et les pompes à incendie.'

Au premier étage, devaient se trouver, le conseil municipal, le Tribunal de Commerce, le cabinet du maire et des adjoints.

Enfin, les salles des justices de paix, les archives, les salles des prud'hommes étaient reléguées au deuxième étage. On peut comparer cette distribution à celle qui existe de nos jours (1886).

- Rue du Collège - Agrandissement Collège - Emplacement église St Paul

Paisiblement, la session du Conseil municipal s'ouvrait le 2 novembre chargée, comme toujours, de plusieurs affaires engagées sur divers points et ayant le double but d'embellissement et d'utilité. Le percement de la rue du Collège jusqu'au boulevard et la disparition du cloaque infect où se trouvaient quelques moulins à huile, était chose décidée en principe. Du reste, on allait agrandir le collège devenu insuffisant. La ville prenait en mains la construction d'un réfectoire et de dortoirs en façade sur le boulevard, se réservant seulement la jouissance des magasins du rez de chaussée.

Lors de la séance du 2 novembre 1836, le Conseil s'occupa aussi de l'emplacement définitif de l'église Saint-Paul, dont les plans primés au concours de l'année précédente avaient reçu la sanction de l'autorité compétente. Plusieurs endroits avaient été signalés, entre autres : la place du Marché aux Bœufs, la place d'Assas, et diverses îles dans la rue Neuve. Après discussion, le Conseil prononça à l'unanimité que l'île formée par le boulevard de la Madeleine, et les rues Neuve, du Château-Fadaise et de l'Enfance, provisoirement indiquée le 1er juillet 1835, serait définitivement choisie pour l'emplacement du monument.

- Religieuse de Sainte-Marie Thérèse, le Refuge et la Providence

Il s'empressa ensuite d'accorder un avis favorable à l'autorisation légale demandée par Mme la Supérieure générale des religieuses de Sainte-Marie-Thérèse, pour une maison de Refuge, et par Mme la Supérieure des religieuses de Saint-Thomas de Villeneuve, pour une maison d'orphelins .

La seconde de ces institutions était connue à Nîmes depuis quinze ans sous le nom de Providence. Elle était établie dans une maison communale, rue de la Fayence, et recevait des secours annuels de la ville et du département.

- Place de la couronne

Le Conseil qui, nous l'avons vu, s'était préoccupé de l'état défectueux dans lequel était la place de la Couronne, avait fait demander au service des Ponts et Chaussées, par le Maire, de concourir pour vingt mille francs à la démolition réclamée de l'île de la Couronne. Les propriétaires et la ville contribuaient à cette opération utile pour soixante mille francs. Les Ponts et Chaussées refusèrent.

Tome 1 - 1837 - pages 87 à 101

- Ecole de Fabrication de la Calade - Ecole de musique

Le 1er février s'ouvrait, à la Calade, l'Ecole de Fabrication que nous avons vu créée par une délibération du Conseil municipal de l'année précédente. (février 1836)

Les cours de fabrication étaient faits par M. Rigollet, professeur à Lyon, appelé à Nîmes en conformité des vues du Conseil.

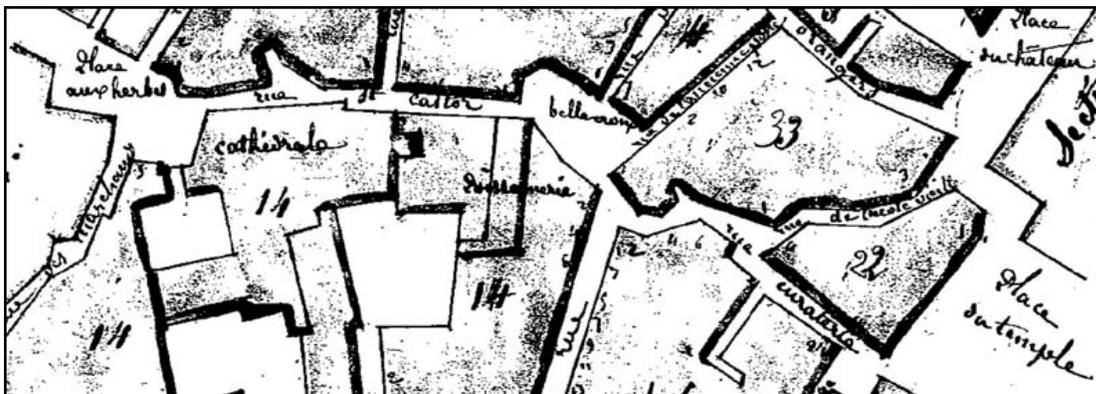
La classe du dessin de fabrique était confiée à M. Flaissier, de Nîmes.

La municipalité plaçait à la tête de l'Ecole de musique élémentaire et de chant choral, M. A. Grimal jeune, qui en avait demandé la fondation.

- Rue Curaterie

La session de février 1837 réunit le Conseil municipal qui adopta le projet d'élargissement de la rue Curaterie par la démolition partielle de plusieurs immeubles qui gênaient au dernier point cette entrée principale de la ville. (a)

(a) La rue Curaterie face à la rue Colbert devenait un important accès à la place Belle-Croix où se tenait le plus important marché de la ville.



Extrait du plan de Nîmes de 1791

(la place aux herbes, rue St-Castor, place Belle-Croix, rue Curaterie et place du temple)



Le théâtre sous le second Empire

- Théâtre

Une somme de 13 394 francs fut votée pour l'agrandissement du foyer et du vestibule de la salle de spectacle. Ce monument est dû à Meunier et fut bâti à la fin du XVIIIe siècle.

Nous avons vu que l'église Saint-Paul fut à un moment donné transformée, sous la Révolution, en atelier de menuiserie pour faire les boiseries de la salle. L'ouverture du théâtre eut lieu le 3 février 1803. Mais le péristyle dorique qui orne la façade ne date que de 1827. La décoration intérieure est de Lesueur et de Chenillon.

A l'époque de l'achèvement de l'édifice, des fautes assez graves furent commises dans l'achèvement du vestibule et du foyer. Ce sont ces fautes que le Conseil se proposait de réparer dans la session de février 1836. Il votait en conséquence l'agrandissement de deux cinquièmes du vestibule et élevait son plafond de 50 centimètres. Ce dernier, fait à caissons, devait être supporté par huit colonnes au lieu de quatre, et pour communiquer du dedans au dehors, il était décidé de faire douze portiques au lieu de six. Enfin le foyer devait prendre les proportions et conserver la forme elliptique qu'il a encore aujourd'hui : soixante-douze pieds de long sur vingt-huit de large.

Le plan primitif de Meunier prévoyait la salle elliptique du foyer, mais avec deux portes monumentales aux deux extrémités pour aller d'une aile dans une autre en traversant la salle. Au rez de chaussée le vestibule devait être rectangle, sans colonne au centre, et l'architecte n'avait prévu que trois issues de dégagement.

- Epidémie

Une curieuse épidémie qui avait fait des ravages considérables dans le nord de la France s'était abattue sur Nîmes . La Grippe avait fait son invasion et on signalait de tous côtés des malades ; il y en avait trente au collège, trois cents aux hôpitaux et six cents à la maison de détention, tous atteints du même mal. La mortalité se ressentit de cette épidémie. Le chiffre des décès s'accrut dans de notables proportions.

Dans ce premier trimestre, la comparaison avec l'année 1836 donnait les résultats suivants:

	Année 1836	Année 1837
Janvier.	101	181
Février	98	104
Mars	91	236
	290	521

Soit une différence de plus de deux cents pour l'année 1837. Quoique ayant laissé moins de souvenirs dans l'esprit de la population que le choléra, la grippe persistante fit au moins autant de ravages que l'épidémie cholérique.

- Chemin de Fer Alais à Beaucaire Nîmes de la Grand'Combe

Une loi du 27 juin 1833 avait autorisé l'établissement d'un chemin de fer d'Alais à Beaucaire en passant par Nîmes, et nous avons vu que la compagnie Talabot, auteur du projet, était devenue adjudicataire de son exécution. Nous avons également vu que, le 10 mai 1836, cette même compagnie était devenue propriétaire des importantes mines de la Grand'Combe, au sein desquelles elle obtenait le droit de construire un embranchement desservant le centre de l'exploitation. Le chemin d'Alais à Beaucaire, pour une longueur de dix-sept lieues et demie, devait coûter 7 200 000 francs. L'embranchement d'Alais aux mines avait quatre lieues et demie, et la dépense était évaluée à 2.000.000, ce qui donne vingt-deux lieues de chemin de fer à exécuter pour 9 200 000 francs, ou bien 318 180 francs par lieue.

Soit que l'entreprise ait paru hasardée, soit que .des sinistres récents aient éloigné la confiance publique de ces grandes entreprises, encore mal comprises par la population, il n'en est pas moins vrai que jusqu'en 1836, la compagnie Talabot fit de vains efforts pour réunir le fonds social nécessaire à sa spéculation, malgré le concours du haut commerce de Marseille, si directement intéressé à la réalisation de ce projet.

Dans cette situation, un traité fut passé entre le gouvernement et la compagnie. L'Etat s'engageait à faire un prêt de six millions de francs à la compagnie, à l'intérêt de trois pour cent. En retour, la compagnie outre ses garanties particulières, s'obligeait à céder à l'Etat, jusqu'au complet remboursement de ce prêt, toute la houille qui lui serait nécessaire avec un rabais de vingt pour cent sur le prix de la plus récente adjudication. Comme exemple des avantages que le gouvernement devait retirer de cette clause, je peux citer le prix du charbon anglais rendu à Toulon, pour les besoins de la marine de guerre, jusque-là tributaire des houillères anglaises. Ce prix était, en 1837, de 46 francs la tonne. Le traité passé avec la compagnie Talabot assurait ce service au prix de 33 francs.

Quelque avantageux que ce traité fut pour l'Etat, il ne fut adopté par la Chambre qu'à la faible majorité de cinq voix (*150 pour et 145 contre*). Il fut même amendé par la Chambre dans un sens plus léonin. L'intérêt du capital prêté fut élevé à 4 pour cent, et la période pendant laquelle la compagnie s'obligeait à céder la houille à la marine royale, au rabais indiqué, fut portée de huit à quatorze ans. L'adoption de ce traité fut pour le pays un grand bienfait puisqu'il permettait enfin de réaliser une entreprise dont les résultats commerciaux étaient incalculables.

En France, on s'occupait vivement de cette question des chemins de fer ; de tous côtés des compagnies se formaient en tronçons épars pour exploiter les richesses locales. L'impulsion était donnée et, sur plusieurs points, des lignes étaient concédées ou en construction, formant ainsi l'embryon de cet admirable réseau si intelligemment tracé et de ces compagnies merveilleusement organisées pour le but qu'elles se proposent.

Pendant que, grâce au concours du gouvernement qui allait faire une affaire lucrative, la compagnie Talabot allait pouvoir mettre la main à l'exécution de ce fameux projet, la ligne de Montpellier à Cette était en cours d'exécution, et, le 8 juin 1837, une société, sous la raison Mallet, Henry, Allier et Compagnie, demandait la concession d'un chemin de fer de Montpellier, à Nîmes. Nous aurons à voir plus tard l'exécution de ce projet se réaliser, assurant ainsi les communications entre le Rhône et le canal du Midi.

Ces grands travaux prochains constituaient pour la classe ouvrière un précieux secours et un dérivatif aux préoccupations toujours plus grandes d'une crise intense. A côté de ces vastes chantiers qui, pendant de longues années, devaient assurer du travail dans nos régions, la ville en ouvrait d'autres pour son embellissement ou son assainissement. Nous avons successivement vu le Conseil s'occuper d'élever des monuments considérables tels que l'église Saint-Paul, et améliorer nombre de bâtiments communaux encore inachevés ou ne répondant plus à la destination première,

Dans la session de mai, l'assemblée municipale sanctionna un projet d'éclairage au gaz pour la ville. Mais, prudente, elle autorisa le maire à traiter avec le sieur Deleveau, pour que ce dernier prenne l'engagement d'éclairer, dans le délai de trois années, les quartiers de la ville limités par les boulevards Saint-Antoine et du Théâtre, l'Hôtel de ville et la Grand'rue.

- Travaux dans des établissements religieux

Il n'est pas inutile de jeter un coup d'œil sur les travaux engagés à cette époque par les soins de la municipalité. A la maison de la Providence, où logeaient soixante-dix orphelines, qui, par les soins des sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve, recevaient une excellente éducation, principalement dirigée vers les travaux manuels, on construisait deux grands dortoirs et un lavoir, ce qui coûtait 9 500 francs.

Des travaux d'agrandissement étaient entrepris aux églises Saint-Baudile (*les Carmes*) et Sainte-Perpétue (*les Capucins*).

Le Conseil intervenait pour 12 000 francs dans la construction que le Consistoire élevait rue Pavée, pour l'établissement d'une école primaire supérieure, et celle dans la rue du Grand-Couvent, pour une école de garçons.

- Rue Trajan

La municipalité consacrait 25 000 francs au prolongement de la rue Trajan à la Fontaine, près de la maison Girard, ainsi que l'élargissement de l'Avenue de la Fontaine.

- Lavoir Courbessac - Réparation presbytère - Création fontaines - Agrandissement maison des Frères - Pavage vieux chemin de Montpellier - Communication rue de l'Agau avec celle des Lombards Agrandissement de la rue du Grand Couvent, de la rue du Pont-de-Sigalon et de la Curaterie.

La municipalité construisait à Courbessac un lavoir, réparait le presbytère qui tombait en ruines, créait dans la ville plusieurs fontaines, agrandissait la maison principale des Frères, pavait et assainissait le vieux chemin de Montpellier, au moyen d'un égout collecteur qui se déversait dans le Cadereau, mettait en communication la rue de l'Agau avec celle des Lombards, par la démolition de la maison Valz, et déclarait d'utilité publique l'élargissement de la rue du Grand-Couvent à son débouché sur la place de la Bouquerie, l'élargissement de la rue du Pont-de-Sigalon et celle de la rue de la Curaterie.

- Eglise St Paul

Elle ratifiait, en outre, les acquisitions faites par le maire des maisons bâties sur l'emplacement où devait s'élever Saint-Paul, acquisitions qui s'élevaient au prix de 223 000 francs,

- Pavage boulevards et rues - Achat d'une propriété à la fontaine

Elle votait les crédits nécessaires pour le pavage d'une partie des boulevards allant de l'église Saint-Charles à la rue de l'Enclos-Rey, et achetait enfin, au prix de 7 500 francs, une propriété située dans l'enceinte de la Fontaine, « *persévérant, dit le rapport, dans la tâche utile mais lente de débarrasser cette promenade de plusieurs servitudes nuisibles* ». Le montant général des travaux entrepris sur tous les points de la ville et votés par le Conseil s'élevait à 789 000 francs en y comprenant l'église Saint-Paul, sur lesquels 140 000 francs étaient déjà payés. Le budget de 1838, en dehors de ses dépenses ordinaires, prévoyait un débours de 158 000 francs. Et comme l'excédent des recettes sur les dépenses était de 175 000 francs, les fonds libres disponibles sur le budget de 1838 étaient de 19 000 francs. Les budgets postérieurs avaient à payer des dépenses entreprises pour la somme de 481 000 fr.

- Rue Xavier Sigalon

Suite au décès de Xavier Sigalon le 18 août 1837, une commission, composée de plusieurs conseillers municipaux et de quelques notabilités de la ville, se forma et ouvrit une souscription pour élever un monument à la mémoire du grand artiste. Ce monument, qu'on voit au Musée de la ville, où il fut placé, est un buste de notre célèbre compatriote établi sur un socle en marbre (a). La rue du Pont-de-Sigalon devint rue Xavier Sigalon.

(a) C'est Joseph Brian, statuaire d'Avignon, élève de l'école de Rome et ami de Xavier Sigalon, qui sera chargé de réaliser le buste du peintre, il sera exposé au musée de la Maison Carrée. Dans un catalogue dressé par Auguste Pellet en 1854, il sera référencé sous le n° 206. Par la suite il sera déménagé plusieurs fois, il est actuellement dans les réserves du Musée des Beaux-Arts de Nîmes d'où il ne sort que pour quelques expositions ponctuelles.

- Instruction publique

J'ai souvent eu à prouver avec quel zèle et quelle sollicitude la municipalité se préoccupait d'assurer l'instruction publique. Je trouve dans un document du temps (1) une sorte de rapport officiel sur la situation générale de l'instruction primaire dans Nîmes.

Il y avait à cette époque quatre écoles dirigées par les Frères de la Doctrine chrétienne : L'école de la Providence, avec 370 élèves ; celle de Saint-Charles, avec 400 ; celle de Saint-Baudile, avec 375 ; celle de la Calade , avec 360 ; soit un total de 1 505 élèves présents, alors que le chiffre des inscrits ne s'élevait, en 1835, qu'à 1 200, et le rapport ajoute : « *On a accusé les Frères, dans un temps, de rester au-dessous de la limite d'une instruction élémentaire convenable ; ils nous paraissent aujourd'hui près de la dépasser.* » Cette constatation ne nous déplaît pas alors qu'il est convenu, dans un certain milieu, que les Frères de la Doctrine chrétienne sont incapables de donner la moindre instruction.

Les écoles gratuites pour jeunes filles, dirigées par les dames de Saint-Maur, étaient au nombre de trois : près l'Esplanade, avec 183 élèves ; près Saint-Paul, avec 215 ; rue de l'Enclos-Rey, avec 216 ; soit un total de 614 jeunes filles instruites gratuitement.

Il faut ajouter que dans le courant de cette même année 1837, les dames de la charité de Saint-Vincent-de-Paul, dont le dévouement pour les malades est si bien connu, avaient ouvert une école primaire gratuite qui se trouva presque aussitôt remplie qu'inaugurée, dans leur maison conventuelle de la rue du Mûrier-d'Espagne. Elle comptait 140 élèves.

L'école primaire protestante de garçons comptait 210 élèves et celle des jeunes filles, 250. Les écoles d'adultes comprenaient , pour l'école catholique, 150 élèves, et pour l'école protestante, 65.

Les salles d'asile , tout récemment créées , n'étaient pas encore peuplées comme elles devaient l'être , en raison des préventions de la population qui ne pouvait se résoudre à y envoyer ses jeunes enfants.

Il est facile de concevoir qu'avec ce personnel scolaire, ces cours gratuits, la population était aussi bien pourvue qu'elle méritait de l'être et que toutes les communions pouvaient, à un prix relativement minime pour les finances municipales, assurer l'instruction de l'enfance et même des adultes. J'ajoute que sur ce terrain de l'éducation de la jeunesse, le Conseil municipal, sans distinction d'opinion, s'empressait de voter les fonds nécessaires afin de doter la ville d'un service hors de pair. Il n'est pas inutile de remarquer que Nîmes était, à ce moment, après Saint-Etienne, la seconde ville de France dont la population scolaire fût la plus élevée en proportion du nombre de ses habitants.

(1) *Journal des écoles primaires du Gard.*

- Eglise St Paul

La session de novembre 1837 pour le Conseil municipal s'ouvrait par une annonce du maire qui constatait que l'autorité supérieure approuvait les achats faits, en vue de l'emplacement de l'église Saint-Paul, et s'élevant à 223 587 francs 10 centimes, des immeubles appartenant aux sieurs Ourson, Roule, Palatan, Durand et Mirande. M. Questel annonçait en outre qu'il venait de faire plusieurs voyages en Normandie et dans le nord de la France afin de connaître les types les plus intéressants de l'architecture romane

et donner à l'église Saint-Paul le caractère des églises construites aux XI^e et XII^e siècles de l'ère chrétienne.

L'architecte envoyait en outre le modèle en relief du monument projeté. Ce modèle et le dessin perspectif étaient exposés le dimanche 10 décembre au Musée. Une foule considérable vint les visiter et admirer les détails du plan de M. Questel .

- Chemin de fer Alais à Beaucaire

En décembre 1837, le Conseil recevait avis que la compagnie d'Alais à Beaucaire allait à bref délai commencer ses travaux aux environs de Nîmes. Il faisait à cette société cession de quelques parcelles de terrains communaux, nécessaires à la ligne des travaux, et exprimait le vœu que cette entreprise fût hâtée afin de permettre à la population ouvrière de la cité d'avoir du travail pendant plusieurs hivers, et de toucher des salaires élevés.

Tome 1 - 1838 - pages 105 à 112

- Éclairage au gaz

Le traité passé par la ville avec la compagnie d'éclairage de Danré allait, dans le cours de cette année, recevoir un large commencement d'exécution . Les travaux étaient entrepris et du 1^{er} janvier au 31 décembre, la compagnie allait poser 7000 mètres de tuyaux, de telle sorte que dès les premiers jours de 1839, les boulevards, les rues Régale, Trésorerie, des Marchands, de la Couronne, des Fourbisseurs, Saint-Antoine, des Quatre-Jambes, de l'Aspic, de la Colonne, des Lombards, de la Fruiterie, Saint-Castor, de la Curaterie, de l'Horloge, des Petits-Souliers, et de la Carreterie, les places de l'Hôtel-de-Ville, de la Salamandre et du Marché allaient être éclairées au gaz. On remarquera que la seule des rues de faubourg ainsi privilégiée était la rue de la Carreterie (a). Il était décidé que des candélabres de douze pieds de hauteur seraient installés sur les boulevards et les promenades et que des consoles ornées soutiendraient les becs dans les rues de la ville.

(b)

Jusqu'à nouvel ordre, les faubourgs gardaient l'éclairage à l'huile, mais on améliorait le service en y transportant les lanternes qui servaient aux boulevards et aux plus belles rues de l'intérieur et dont le modèle était plus élégant et plus commode que celui en usage jusque-là dans les faubourgs.

Il était admis, que, vers 1840, 4 000 mètres de plus de tuyaux seraient posés, ce qui porterait à 11 000 mètres la longueur totale de la canalisation et, qu'à cette époque, la presque totalité de la ville jouirait des avantages du nouvel éclairage.

La compagnie se chargeait des dépenses de premier établissement, telles, en particulier, que celles afférentes aux réverbères et qui étaient évaluées à environ 80 000 francs. Il était enfin convenu que le prix de l'éclairage au gaz ne devait pas, pour la ville, dépasser celui de l'huile.

Telles étaient les bases de ce traité qui fut fort avantageux et qui assura la création d'un service régulier et de bien supérieur à l'ancien système.

(a) Rue carreterie, baptisée en 1864, Jean Reboul, du nom du poète boulanger récemment décédé. Il avait sa maison et sa boulangerie dans cette rue, à l'angle de la rue des 3 Maures.

(b) Lors de fouilles de la porte Auguste réalisées en 1848, on s'aperçut qu'un tuyau de gaz installé en 1838, traversait le site antique de la porte sur toute sa longueur. Le directeur de l'usine à gaz sera prié de déplacer son tuyau dans le plus bref délai.

- Église St Paul

Avant de parler de l'adjudication de l'église Saint-Paul, il n'est pas sans intérêt de dire quelques mots des modifications que l'on fit subir aux premiers plans de M. Questel . C'est ainsi que la surface fut portée de 1000 à 1750 mètres, que deux chapelles latérales furent ajoutées à la nef, et que les sacristies que ces chapelles remplaçaient furent construites sur la façade postérieure du monument. On augmenta également les piliers du clocher, et à la tour qui devait être carrée et en charpente, on substitua une tour octogone et en pierres.

Les travaux furent adjugés le 8 février, sur une mise à prix de 250 000 francs 85 centimes, avec un rabais de un tiers pour cent.

- Plan de la ville

Le plan général d'alignement, fait quinze années auparavant, était devenu d'une insuffisance notoire et sans application possible aux prescriptions de la loi, comme aux besoins de l'administration : il était donc utile et urgent d'en faire établir un nouveau. Le ministre de l'Intérieur pressait vivement l'exécution de ce travail. MM. Liotard, de Seynes et Fauquier avaient fait à cet égard un magnifique travail présentant :

- 1° un plan matrice, déposé dans les archives de la mairie, et pouvant servir en toute circonstance à rétablir, à toute échelle, les plans administratifs ;
- 2° un plan à grande échelle formant autant de feuilles qu'il y a de rues dans la ville ;
- 3° un plan d'ensemble et un plan en atlas à deux exemplaires chaque et à l'échelle prescrite par les ordonnances en vigueur. Le Conseil décida l'achat de ce plan.

- Chemin de fer Alais à Beaucaire

L'expropriation pour cause d'utilité publique se poursuivait en vue de la prochaine et rapide exécution des travaux du chemin de fer d'Alais à Beaucaire. Le jury d'expropriation n'avait à se prononcer que sur vingt-deux parcelles, toutes les autres, au nombre d'environ 1 800, ayant été traitées de gré à gré. Le jury émit des décisions qui différèrent de fort peu des offres du chemin de fer, et la très majeure partie des dépens fut supportée par les propriétaires opposants.

- Visite de Chateaubriand à Jean Reboul (a)

Le mardi 24 juillet , Chateaubriand passa quelques heures dans notre ville, se dirigeant sur Marseille. Il rendit visite à Jean Reboul, le poète Nîmois par excellence. Plus tard, et cette même année, vint aussi Mme Georges Sand , qui passa quelques jours auprès de son ami Jules Boucoiran et ne manqua de visiter ni Pellet ni Jean Reboul.

(a) Cette entrevue nous value cette anecdote savoureuse : « Lors d'une précédente visite à Nîmes (en 1802), les Arènes et la Maison-Carrée n'étaient pas encore dégagées. Cette année 1838, je les ai vues dans leur exhumation. Je suis allé chercher Jean Reboul. Je me défiais de ces ouvriers-poètes, qui ne sont ordinairement ni poètes ni ouvriers. Réparation à M. Reboul. Je l'ai trouvé dans sa boulangerie ; je me suis adressé à lui sans savoir à qui je parlais, ne le distinguant pas de ses compagnons de Cérès. Il a pris mon nom, et m'a dit qu'il allait voir si la personne que je demandais était chez elle. Il est revenu bientôt après et

s'est fait connaître. Il m'a mené dans son magasin ; nous avons circulé dans un labyrinthe de sacs de farine, et nous sommes grimpés par une espèce d'échelle dans un petit réduit comme dans la chambre haute d'un moulin à vent. Là, nous nous sommes assis et nous avons causé. J'étais heureux, comme dans mon grenier à Londres, et plus heureux que dans mon fauteuil de ministre à Paris. M. Reboul a tiré d'une commode un manuscrit et m'a lu des vers énergiques d'un poème qu'il a composé sur le Dernier Jour. Je l'ai félicité de sa religion et de son talent. »

D'autres personnages considérables de l'époque parmi lesquels, Lamartine, visitèrent aussi le poète nîmois. En 1852, le gouvernement impérial voulut décorer Jean Reboul « comme on aurait décoré les Arènes », Jean Reboul répondit qu'il ne croyait pas être passé à l'état de monument, et pour la seconde fois, il écarta de la main le ruban.



Palais de Justice construit entre 1838 et 1846, architecte Gaston Bourdon

- Palais de Justice, architecte Gaston Bourdon

La première pierre du Palais de Justice fut posée le 12 septembre 1838, par le préfet, M. de Jessaint. La cérémonie se fit solennellement et, suivant la coutume, il fut scellé dans la première pierre une boîte contenant deux médailles en bronze, une pièce de cinq francs et ses fractions.

- Démission de Colin à l'école de dessin

Un changement important se fit à la rentrée des cours à l'école de dessin. M. Colin, le directeur, donna sa démission ; de l'avis unanime de la commission de l'école, ce poste fut confié par le Maire à M. Numa Boucoiran, l'ami de Sigalon, que le ministre avait chargé de continuer à Rome l'œuvre commencée du peintre mort à la tâche. Les qualités de M. Colin comme dessinateur et peintre étaient certes reconnues, mais le choix de son successeur était dicté par un réel mérite.

- Budget travaux : Palais de Justice, St Paul, CDF Nîmes Montpellier et Nîmes Alais

Le budget de 1839, voté en août 1838 était en tous points conforme aux budgets précédents . L'instruction publique, les travaux de réfection ou les constructions monumentales étaient largement pourvus. Les chantiers du Palais de Justice et de Saint-Paul, tout récemment ouverts, permettaient d'être tranquille sur l'hiver à venir, en réservant un travail constant aux ouvriers de la ville. Les travaux de la ligne de Nîmes à Montpellier étaient adjugés, et ceux de la ligne d'Alais à Beaucaire, en bonne voie d'exécution.

- Fin de chantier du Gaz de Ville

Le 1er novembre 1838, on vit enfin briller le gaz dans les rues du centre ville et dans certains grands cafés.

La compagnie Danré exécuta assez rapidement ses travaux de canalisation pour que le 1er novembre la ville et les boulevards fussent éclairés. On accourait pour voir les cafés Peloux, Sant et Séguin, qui les premiers avaient renoncé aux anciennes lampes fumeuses. Quelques magasins, encouragés par l'exemple, s'étaient empressés de les imiter.



Casernes des Passagers vers 1914

- La Caserne des Passagers

Une autre amélioration qui mérite d'être signalée date de cette époque. Les logements militaires pesaient lourdement sur la population, surtout à cette époque où les détachements, pour se rendre à leurs garnisons, empruntaient la voie de terre et séjournaient dans les localités. Depuis plusieurs années, on avait eu l'idée de soulager de cette sujétion onéreuse les habitants. Une entreprise particulière se forma dans ce but ; elle acceptait l'obligation de loger dans un établissement régulièrement organisé, toutes les troupes de passage, jusqu'à concurrence de mille hommes par jour, moyennant un abonnement annuel que paierait la caisse municipale. La question était posée et bien que, à la session de novembre, l'affaire présentât entre le proposant et la ville quelques

divergences de détail, elle devait heureusement se résoudre et faire disparaître une servitude pénible pour la majeure partie de la population. (a)

(a) C'est seulement en 1842 que fut engagée la construction de la caserne des Passagers (rue de la Casernette), à l'usage des troupes de passage à Nîmes. Elle sera mise en service en octobre 1843, elle permettait de décharger la population de l'obligation légale du logement des militaires en marche. Cet établissement, à la charge exclusive de la ville, se compose d'un vaste bâtiment pouvant contenir 600 hommes. Elle sera désaffectée et vendue après la guerre de 1914-1918.

- Emplacement de la gare de Nîmes à Montpellier

Les travaux du chemin de fer de Montpellier à Cette (a)), dont la concession avait été donnée, agitaient dans les esprits la question de l'emplacement de la gare future de la ville.

Une pétition, couverte de signatures, fut adressée à la Chambre pour le raccordement de la voie projetée avec le chemin de fer d'Alais à Beaucaire. Cette pétition se préoccupait de l'emplacement de la gare dont le choix ne pouvait être douteux. Elle indiquait comme s'accordant avec toutes les convenances et l'intérêt général le midi de la ville, en dessous de l'Esplanade, et ajoutait que s'il ne fallait qu'une enquête publique pour sanctionner un pareil choix, on pouvait dès ce moment considérer la question comme irrévocablement résolue.

L'avenir s'est chargé de vérifier cette assertion des pétitionnaires, et certes jamais choix ne fut mieux fait et plus raisonnablement déterminé.

(a) Écrit Sète depuis 1927

Tome 1 - 1839 - pages 114 à 130

- Chemin de Fer Montpellier à Cette

Plus près de nous et dans notre région se produisait également un évènement considérable pour l'avenir du pays. C'était la première épreuve du chemin de fer de Montpellier à Cette. Le 1er janvier 1839, une locomotive traînant un wagon rempli d'ouvriers et une voiture à voyageurs dans laquelle montaient les ingénieurs de la compagnie partait à dix heures et demie du matin, et dans une heure se rendait à Cette. Ce premier essai fut marqué par un accident sans importance.

Cette même année devait voir l'ouverture du chemin de fer d'Alais à Beaucaire.

- Exécution capitale

Je n'ai pas eu jusqu'ici l'occasion de parler des causes criminelles qui se dénouaient devant la cour d'Assises du Gard. Aucune d'elles, dans la période que nous venons de parcourir, n'avait entraîné une accusation capitale, suivie d'exécution . C'est à la session de février 1839 que se présente la première cause qui se termine par une exécution . Cette affaire présente d'autant plus d'intérêt que l'accusée était une jeune femme, à peine âgée de vingt-deux ans et demi.

Les débats durèrent deux jours les 23 et 24 février. L'acte d'accusation rapportait que la femme Marthe Contestin, l'accusée, demeurant à Beaucaire, avait assassiné son mari, Blaise Philippe, dans la nuit du 29 au 30 août 1838. Elle avait porté à la victime plusieurs

coups de couteau qui, déclara l'autopsie, avaient occasionné la mort. Condamnée à mort après une plaidoirie de M. Manse, elle se pourvut immédiatement en cassation. Mais son pourvoi et le recours en grâce furent rejetés.

Elle fut exécutée, le mardi 7 mai, sur la place des Arènes. Durant la veille, et même assez avant dans la nuit, une foule de curieux ne cessa de stationner sur l'emplacement où avait été dressé le sanglant échafaudage. La guillotine se dressait alors sur une plateforme élevée de près de deux mètres au-dessus du sol, et on y avait accès par un escalier assez raide.

Dès la première heure du jour de l'exécution, une foule considérable venue de tous les points de la ville, des environs et surtout de Beaucaire d'où était la condamnée et où le crime se commit, se pressait aux abords de l'appareil du supplice.

A sept heures du matin, l'abbé Paut, aumônier des prisons, vint annoncer à Marthe Contestin qu'elle allait paraître devant Dieu. Deux charitables sœurs de l'ordre de Saint-Vincent de Paul, deux de ces femmes qui, résumant la charité chrétienne dans toute sa sublimité, accourent auprès de toutes les infortunes et de toutes les souffrances, vinrent donner leurs soins à la malheureuse qu'elles n'abandonnèrent que sur les degrés extérieurs de la prison, alors qu'on la conduisait au supplice.

Les exécuteurs arrivèrent à dix heures et demie, celui de Montpellier avait été adjoint à celui de Nîmes, appelé Carré. Dès que la toilette fut terminée, une sœur mit sur la tête de la patiente un capuchon noir qu'elle lui avait préparé à dessein et qui lui cachait entièrement la figure. « *Baissez-le davantage, ma sœur, fit Marthe, afin que je ne vois pas cette foule que mon supplice a attirée.* »

Un immense cri poussé par des milliers de bouches, retentit dès que la condamnée apparut sur la place. La patiente marcha courageusement jusqu'à l'échafaud, soutenue par les exécuteurs et leurs valets.

La foule poussa un nouveau cri, plus long, plus éclatant que le premier, lorsque le couperet eut fait son œuvre de mort.

Je place ici un détail navrant qui marqua cette terrible exécution .

A peine le couperet venait-il de tomber que la foule en délire renversait la troupe dont un bataillon formait le carré autour de l'échafaud, se précipitait en flots tumultueux, avide de contempler les restes sanglants et mutilés de la jeune femme.

Depuis neuf ans, c'est-à-dire le 12 août 1830, où fut exécuté le nommé Martin, dit *Finialette*, pour crimes d'incendie et d'assassinat, ce triste spectacle n'avait pas été donné à la population.

Ces scènes de sauvagerie hideuse témoignent parfois de la bestialité profonde de l'espèce humaine lorsqu'elle se laisse aller à ses instincts mauvais et à ses passions désordonnées.

- Essai future ligne CDF de Beaucaire

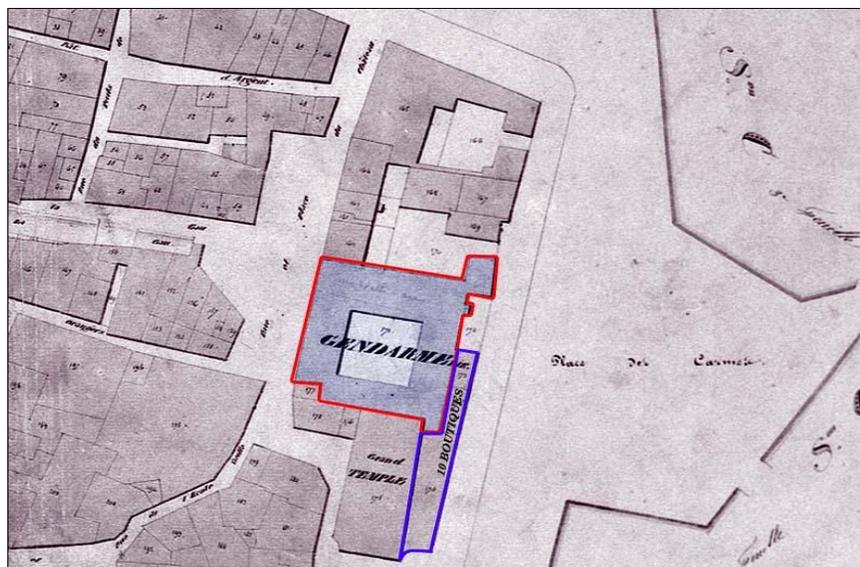
C'est le 14 mars 1839, que fut fait pour la première fois l'essai d'une locomotive sur la voie ferrée en construction. La locomotive partit de l'embranchement du chemin de fer qui partait de la grande ligne de celui de Beaucaire, c'est-à-dire de la gare actuelle dite de Courbessac, pour aboutir à l'entrepôt situé à l'extrémité du faubourg du chemin d'Uzès.

Cet essai réussit parfaitement, bien que la machine ne fût pas lancée à son degré de vitesse normal .

- Monument de Xavier Sigalon

Le dimanche, 26 mai, une solennité touchante réunissait dans la salle du Musée (la Maison-Carrée), l'élite de la population Nîmoise. Il s'agissait d'inaugurer le monument élevé par souscription à la mémoire de Xavier Sigalon (1787-1837). Dans un commun élan, tous nos concitoyens sans distinction de parti ou de religion, s'étaient réunis pour entendre l'éloge de l'artiste disparu, prononcé par son élève et ami qui était depuis quelques mois à la tête de notre école de dessin, M . Numa Boucoiran. Reboul avait, pour cette fête, composé une cantate que Bourié mit en musique et qui fut exécutée par les élèves de l'école de chant. Quelques jours après, le jeudi 30 mai, deux princes de la maison royale, les ducs de Nemours et de Joinville, saluaient le buste de notre compatriote, ceint encore de la verte couronne de laurier déposée par Boucoiran au nom de toute la population.

Les deux augustes visiteurs furent reçus par toutes les autorités. Ils visitèrent successivement les Arènes, la Fontaine et ses dépendances, l'Hôtel-Dieu et parcoururent tous nos boulevards. Revenus au Luxembourg, ils se séparèrent ; le duc de Nemours prenait le chemin de Cette, et le duc de Joinville, celui de Toulon. Ils laissaient derrière eux le souvenir de leur généreuse munificence.



La Porte Auguste - Gendarmerie, Grand Temple, 10 boutiques

- Construction 10 boutiques entre la porte Auguste et le Grand Temple

Au commencement de 1839, le Conseil Municipal décidait tout d'abord que la ville ferait construire sur le terrain communal, sis place des Carmes, et limité au nord place de la Gendarmerie (1), et au midi par la maison attenante au Grand-Temple, un bâtiment n'ayant qu'un rez-de-chaussée avec dix boutiques et entresols ; cette construction en remplaçant les échoppes qui s'étaient élevées sur cette partie du boulevard qu'elles déparaient, était en outre un placement avantageux.

(1) La gendarmerie était alors place du Château.

- Débouché de la Place du Marché vers le Boulevard

Le Conseil acceptait de M. Pourtal, entrepreneur de bâtiments, la proposition suivante : M. Pourtal ouvrait, à travers la maison Renaux qu'il venait d'acquérir, une rue de six mètres de large et d'environ trente-cinq mètres de longueur, qui mettrait en communication la place du Marché et le boulevard de l'Hôpital.

La ville donnait au cessionnaire 10.000 francs pour les deux cents mètres carrés de terrain qu'il céda à la voie publique. Ainsi disparaissait un des points les plus infects de la ville, l'impasse de la Monnaie, pour faire place à une rue conçue et exécutée dans d'heureuses proportions. (a)

(a) Les travaux ne seront achevés qu'en 1845 et la rue sera baptisée rue de la Monnaie

- Alignement place des Arènes au débouché de la route de Montpellier

La sollicitude du Conseil s'étendait également à un autre quartier qui méritait d'être convenablement et régulièrement distribué. Il y avait lieu, en effet, d'assurer l'alignement des maisons formant l'un des côtés de la place des Arènes et qui s'étendent depuis la place de l'Esplanade jusqu'à la route Montpellier. On sait que tout récemment encore s'élevait à cette même place une ancienne église (1) qui servait de remise et d'entrepôt à un service de camionnage. C'est sur cet emplacement que s'élève aujourd'hui une construction qui termine heureusement cette partie de la place.

(1) La chapelle des Ursulines du Petit Couvent, fondée place des Arènes par Mgr Cohon, le 26 août 1666 et démolie le 11 octobre 1881 pour faire place à l'immeuble Tourret.



Le quartier des Arènes. Plan dressé d'après le Cadastre de 1829

Le Conseil de 1839 avait à choisir entre deux projets. Le premier portait la ligne des maisons jusque sur les bords de la route de Montpellier et conservait par suite l'avant-

corps de l'église dite du Petit-Couvent. Il avait le très grand inconvénient de masquer à peu près complètement l'Esplanade et de rétrécir la place.

Le second, qui fut adopté, prenait l'alignement de l'Esplanade et faisait suivre le trottoir jusqu'à l'entrée de la route de Montpellier. Ce projet comportait évidemment la démolition de l'avant-corps du Petit-Couvent et de la maison qui suivait ; le Conseil, et il a eu raison, estimait qu'avec le temps l'irrégularité existante finirait par disparaître. Les constructions que M. Eugène Foule, propriétaire d'une partie des maisons du Petit-Couvent, exécuta sur ce point, peu après, ne laissèrent subsister, en effet, que l'église seule qui n'existe plus aujourd'hui.

M. de Bouillargues céda à la ville 218 mètres de son jardin pour faire déboucher la rue Graverol sur le boulevard du Grand-Cours. Ce marché était consenti moyennant 7 680 francs. Le Conseil adoptait ensuite l'élargissement de la rue de la Violette et celui d'une partie de la rue du Château-Fadaise.

Nous avons déjà eu l'occasion de voir que la ville avait contribué pour 90 000 fr. dans les constructions que la commission des hospices fit exécuter à l'Hôtel-Dieu en 1830. Ces constructions avaient coûté 228.000 francs. Il restait donc à la charge de leur caisse une somme de 138.000 francs à payer.

A cette époque, les hospices jouissaient d'un revenu annuel de 220.000 francs environ ; mais ils entretenaient presque constamment 200 malades et 300 infirmes (1). Les recettes annuelles étaient par suite presque complètement absorbées et il eût fallu priver les malheureux de ces salutaires secours, si l'administration des hospices eût fait un retranchement quelconque sur ces revenus pour payer sa dette.

(1) Il n'est pas sans intérêt de connaître les dépenses journalières de ceux-ci. Les malades coûtaient 90 centimes par jour ; les employés et domestiques 70 centimes ; les infirmes, enfants et insensés, 37 centimes.

Heureusement qu'elle possédait dans la plaine du Vistre plusieurs champs de valent qu'elle put vendre pour une somme de 92.000 francs. Il ne restait plus à payer qu'une somme de 46.000 francs. Le Conseil adopta de donner à l'administration des hospices une subvention de 30.000 francs pour régler cette affaire sans que les malheureux aient à supporter d'aussi lourdes charges, et invita en même temps l'administration hospitalière à vendre une île qu'elle possédait sur le Rhône, afin d'éteindre définitivement cette dette.

- Dames de l'Hôtel-Dieu - Rue St Léonce

A la session de mai 1839, le Conseil municipal décida qu'il céderait aux dames de l'Hôtel-Dieu, pour y établir un bâtiment d'auberge (1), sur un plan de façade régulier, tout le terrain compris entre le mur de leur jardin, l'alignement de la place des Arènes, celui de la route de Montpellier, et le second portique du poids public. La ville devait occuper en échange, sur le jardin de la Communauté, tout le terrain nécessaire pour exécuter sur une largeur de six mètres l'ouverture de la rue Saint-Léonce (a), commençant à la maison Larguier sur la place des Arènes et finissant à la rue de la Carretterie.

Le Conseil saisissait, dit le rapport, cette occasion pour témoigner à la communauté de Saint-Joseph sa reconnaissance pour tout le bien qu'elle fait aux malades.

(1) Aujourd'hui l'hôtel de l'Univers.

(a) Déjà nommé rue St Léonce dans le cadastre de 1829, elle sera débaptisé et nommée rue Alexandre Ducros le 22 février 1910, période de déchristianisation des noms de rues.

- Élargissement de la rue de la Colonne

L'élargissement de la rue de la Colonne (a) fut également décidé au moyen d'une entente avec M. Tur et la cession à lui faite d'un terrain communal attenant à la maison de la Calade et touchant par plusieurs points à sa propriété.

(a) La rue de la Colonne correspond à un tronçon de l'actuelle rue de l'horloge compris entre la place de la Maison Carrée et la place de la Calade.

- Éclairage au gaz

La compagnie de l'éclairage au gaz présentait enfin ses projets pour la distribution du gaz dans le théâtre. Elle offrait de placer à ses frais, dans un délai de six mois, tout le matériel nécessaire pour introduire le gaz dans la salle, dans les corridors, dans le vestibule et le foyer. Ce matériel consistait en un lustre neuf qui remplacerait le lustre à l'huile , en quatre candélabres à bougies en porcelaine , placés aux quatre colonnes de l'avant-scène, et en becs de différentes dimensions pour l'éclairage de la rampe , du foyer et des autres parties de l'édifice.

Pour assurer à la compagnie une durée de jouissance proportionnée au capital avancé, l'administration promettait d'obliger pendant neuf années théâtrales, les directeurs à user, pour l'éclairage de la salle, du gaz de la compagnie actuelle. En cas de contestation sur le prix, les deux parties s'en tiendraient à la décision du maire. Le Conseil approuvait toutes ces dispositions et ajouta, pour l'éclairage de la ville, qu'il convenait d'étendre toute la nuit ce service, qui jusque-là, dans les plus longues nuits d'hiver, ne dépassaient pas deux heures ou deux heures et demie du matin.

La session d'août, presque en totalité consacrée au vote du budget, résolut la question de l'éclairage dans le sens qu'avait indiqué le Conseil . La durée du luminaire fut fixée à neuf heures en hiver et à six heures en été.

- Sapeurs-pompiers

La Compagnie des sapeurs-pompiers dont l'effectif trop restreint n'avait pu faire face aux nombreux incendies qui, l'année précédente, avaient éclaté dans la ville et sur divers points de la banlieue, fut portée à, soixante hommes. (a)

(a) Par le passé, plusieurs mesures avaient contribué à affaiblir l'effectif du Corps des Sapeurs Pompiers de la ville. En 1830, la compagnie fut dissoute, et remplacée par une autre, prise au sein de la Garde nationale. Elle sera organisée de la même manière qu'en 1822 ; le service est gratuit. En 1836, elle compte 90 hommes, mais en 1837, le service commence à manquer de régularité, suite à la dissolution de la Garde nationale. Visiblement, l'effectif était réduit de façon significative puisque de 90 homme en 1836, elle était passée à un total largement inférieur à 60 en 1838.

- Projet d'adduction eau

Après le vote du budget le Conseil s'occupa d'une affaire toujours promise jamais exécutée : celle des eaux. Il adoptait le projet Perrier, dont l'auteur, ingénieur des Ponts et Chaussées, se proposait de prendre les eaux au même point initial que MM. Valz et Fauquier, mais faisait suivre à son canal un tout autre chemin : la Braume, la Combe de

Charlot, Calvas, la Combe de Mange-loup et comme point terminal la carrière des Pavés à peu de distance de Nîmes sur la route d'Uzès. Les dépenses étaient évaluées à 2 400 000 francs. (a)

(a) - Ce projet comme de nombreux autres sera abandonné. Le seul qui aboutira sera celui de Dumont avec son aboutissement, la mise en eau des réservoirs de la porte d'Alais le 6 septembre 1871. Tous les nîmois ont pu assister au déversement du trop plein de ce réservoir dans le canal de la Fontaine.

- Question de l'école des Arts et Métiers - Dotation bibliothèque municipale

La fameuse question de l'école des Arts et Métiers si longuement, si passionnément agitée dans tout le Midi depuis deux ans, venait de recevoir une solution pour se rouvrir à nouveau, Le ministre du commerce annonçait en effet que Toulouse était la ville choisie pour l'établissement de cette école ; mais il ajoutait, en même temps, que le Midi serait, d'après toutes les probabilités, favorisé d'une seconde école pareille. Il finissait par engager le Conseil municipal de Nîmes à faire tous les sacrifices pour obtenir la préférence.

Nous avons vu que le Conseil, ne voulant pas, suivant son expression, faire de surenchère, s'était borné à voter 200 000 francs pour obtenir l'école des Arts et Métiers en voie de création. Probablement mieux inspiré, il porta, dès qu'il connut la communication ministérielle, cette somme à 300 000 francs.

Le Maire avisait le Conseil que le Garde des Sceaux mettait à la disposition de notre Bibliothèque un exemplaire de chacun des volumes publiés de la collection orientale, l'Histoire des Mongols et le Livre des Rois

- Chemin de fer de Nîmes à Beaucaire

Une dépêche télégraphique datée du 8 juillet, à onze heures et demie du matin, arrivée le 9 juillet au Préfet du Gard, annonçait que le ministre des travaux publics venait d'autoriser la circulation du chemin de fer de Nîmes à Beaucaire.

Le dimanche 14 juillet 1839 fut choisi pour la cérémonie de l'inauguration.

La population s'était portée en masse au point de départ, établi non loin du bureau d'octroi de la route d'Uzès. Les curieux, étonnés, assistèrent à une première expérience demi-officielle. Les employés de la Compagnie partis pour Beaucaire, revinrent dans la même journée. Le public était émerveillé de la rapidité de cette marche, à laquelle il était loin d'être habitué. Ce qui n'étonna pas moins fut la sécurité de la marche, après les prédictions de désastres que les esprits timorés ne cessaient de répandre pendant l'exécution des travaux.

Le lendemain lundi, 15 juillet, eut lieu la fête officielle. Toutes les autorités, toutes les sommités judiciaires et administratives, parcoururent la distance qui sépare Nîmes de Beaucaire. Le départ eut lieu à quatre heures du soir. Mais la curiosité était tellement excitée que dès midi, toutes les avenues voisines du chemin de fer, toutes les places propices étaient envahies. Le train officiel avait dix-huit voitures. En trente-six minutes le trajet fut accompli. Le retour s'effectua en quarante minutes, et à six heures quarante le train rentra à Nîmes aux applaudissements d'une foule frénétique et enthousiaste.

La voie était ouverte et cet immense résultat, qui faisait le plus grand honneur à deux ingénieurs de mérite, MM. Talabot et Didion, était obtenu au prix des plus grands sacrifices et après un labeur incessant de plusieurs années.

Il est inutile d'insister sur l'importance d'un tel évènement qui est, à coup sûr, le fait le plus saillant de cette année 1839.

Les stations intermédiaires sur la ligne de Nîmes à Beaucaire avaient été portées au nombre de neuf. C'étaient celles de Courbessac, de Marguerittes près le mas Sorbier, du mas de Beaulieu, de Manduel, de Curboussot, du mas Larier, de Bellegarde près du pont des Firminelles, de la Fon du Rey en amont du Viaduc, du mas de Pillet à l'entrée de la tranchée du souterrain.

Ces stations ont été depuis réduites à trois, et celle de Marguerittes, à la suite de la création d'une nouvelle ligne, est devenue station de Grézan.

Il convient d'ajouter qu'il n'y avait encore qu'une seule ligne et que le point de rencontre était le plateau de Campuget, sur lequel avait été installée une voie de barrage.

Les voitures alors en usage méritent une mention particulière. On pourra voir les progrès incessants, accomplis par la compagnie, durant la période de quarante-sept ans qui nous sépare de cette époque.

Les voitures de troisième classe étaient couvertes, fermées de l'avant à l'arrière, mais ouvertes sur les côtés. Celles de deuxième et de première classes étaient couvertes et munies de glaces et de store. Les banquettes de ces voitures de luxe étaient rembourrées.

Un léger accident signala l'inauguration du service public. Quelques voyageurs reçurent quelques contusions sans gravité. Il n'en fallut pas plus pour donner raison aux alarmistes qui déclarèrent net que c'était s'exposer à une mort certaine que de monter dans les trains.

On sourit en voyant les recommandations minutieuses que la Compagnie est obligée de faire au public dès les premiers jours de l'exploitation.

Habitué au service des diligences dont les heures de départ et d'arrivée subissaient toujours quelques variations, le public ne pouvait se faire à une précision rigoureuse, absolue, qui le déconcertait. Pour éviter des réclamations continuelles, la Compagnie dut en arriver à prier les voyageurs de régler leurs montres sur la pendule-régulateur, établie chez l'horloger de la compagnie, place de l'Hôtel-de-Ville.

Cependant, l'immense succès obtenu par la nouvelle voie ferrée s'établissait peu à peu sans conteste. L'ouverture de la ligne ayant coïncidé avec la foire de Beaucaire, les trains transportaient quotidiennement plus de dix mille personnes.

Le commerce, se familiarisant avec ce nouveau mode de transport qui bouleversait toute son économie habituelle, comprenait l'immense parti qu'il pouvait tirer de ce moyen de communication rapide, et il fallut peu de temps pour vaincre certaines répugnances, certaines craintes que la rumeur publique tendait à propager.

L'installation de ce nouveau service nécessitait la création d'une gare. La compagnie avait acheté, à l'extrémité du faubourg d'Uzès, un vaste terrain, considérablement agrandi par la suite, sur lequel elle avait fait construire un hangar d'arrivée et de départ des voyageurs en trois travées. Ce hangar existe encore et sert à la gare des marchandises actuelle.

Mais cela était insuffisant avec l'accroissement et l'extension que prenait l'exploitation. Aussi se mit-on à construire en avant du hangar deux pavillons à colonnes et en pierre de taille, destinés : l'un au service des voyageurs, l'autre au service des marchandises. Ces deux pavillons existent encore.

Au moment de l'inauguration, la voie entre Alais et Nîmes n'était pas encore achevée et ne devait l'être que quelques mois plus tard. (a)

(a) L'ouverture de la seconde section (Nîmes-Alais) n'eut lieu qu'au mois d'août 1840. Elle avait été retardée par une série de crues du Gardon, qui avaient empêché l'achèvement du principal ouvrage de cette section, le pont de Ners, et faillit même l'emporter pendant l'hiver. Enfin la section d'Alais à la Grand'Combe fut livrée à la circulation en 1841.

- L'Assomption

L'année 1839 vit la création d'une des maisons d'éducation les plus importantes de notre ville et qui, à travers mille épreuves, est restée debout et pleine de vie : « *l'Assomption* ». Elle fut fondée par l'abbé Vermot, prêtre de Besançon, attiré à Nîmes par l'abbé Laresche, vicaire-général .

Au bout d'un an, l'établissement était acheté par le P. d'Alzon, qui s'entoura de MM . Monnier et Germer-Durand, agrégés de l'université, le premier professeur au Lycée de Nîmes, le second au Lycée de Montpellier, et de M. l'abbé Goubier, curé de la paroisse Sainte-Perpétue.

Il n'est pas sans intérêt de dire que l'Assomption actuelle, les maisons voisines, et une partie de l'avenue Feuchères occupent l'emplacement de l'ancienne église de Saint-Jean de Jérusalem avec ses dépendances. Cette église avait d'abord appartenu aux Templiers. Elle passa vers 1312 à l'ordre de Saint-Jean, en vertu de la confiscation qui leur fut adjugée des biens des Templiers, lors de l'abolition de l'ordre.

Toutes les constructions furent détruites par les protestants en 1562, lors des premiers troubles religieux. Tous les matériaux des bâtiments et des murailles furent employés par les religionnaires aux bastions et fortifications de la ville. Ces biens furent vendus révolutionnairement pendant la Terreur.

Lorsque le P. d'Alzon prit le collège de l'Assomption des mains de l'abbé Vermot, il acheta à M. Prophète une parcelle de terrain qui avait appartenu à Ménard, l'historien si populaire de la ville de Nîmes.

Nous avons vu plus haut que les ouvriers en tissus de notre ville, s'étaient, un jour .de grève, réunis dans la guinguette du Pré aux Clercs, sise rue de la Servie. Cette guinguette était englobée dans les bâtiments qui depuis appartiennent à l'Assomption, ainsi que le témoigne l'inscription à demi-effacée peinte sur le bâtiment qui s'élève sur le côté nord de la cour d'entrée de l'institution .

NOTE DE L'AUTEUR

J'ai cru devoir, au fur et à mesure que nous sommes appelés par les événements à nous occuper de l'un de nos monuments, donner sous forme de note les indications que les recherches historiques nous ont permis de posséder sur son origine et sa première destination. Les lignes qui précèdent ont mentionné les importantes réparations qui de 1827 à 1832 furent faites à l'Hôtel-Dieu. C'est de cet établissement que je vais rapidement m'occuper.

Un Nîmois, Raymond Ruffi, déclara par son testament du 22 mai 1313, qu'il fondait un hôpital pour les pauvres malades. Il donna pour abriter la nouvelle institution, une maison qui lui appartenait, située dans l'enceinte des murs romains, près la porte appelée Porte-Couverte (1).

Les exécuteurs testamentaires et son héritier, et après eux ses héritiers, furent chargés par lui de la pleine administration de cet hôpital, « avec la liberté de le gouverner par eux-mêmes ou de le faire gouverner par d'autres personnes préposées de leur part, et d'en percevoir les revenus pour les employer à l'entretien des malades, à la charge d'en rendre compte tous les ans ou tous les mois, ne vouant pas que nul autre s'immisçât dans cette administration, pas plus le pape ou ses représentants que le roi ou ses officiers ».

En 1483, cet hôpital s'accrut d'une façon considérable. Les consuls en décidèrent l'acquisition et la vente de toutes les maisons similaires renfermées dans l'enceinte de la ville à l'exception de l'hôpital de Saint-Marc, destiné aux femmes en couches, non atteintes de la peste, et de celui de Sainte-Croix, qui plus tard fut destiné aux écoles publiques.

Les lits des hôpitaux de Notre-Dame de Méjean, de la Madeleine, de Saint-Antoine et de Saint-Jacques, furent transportés à l'Hôtel-Dieu.

L'évêque Cohon installa, le 26 mai 1663, pour la surveillance de l'hôpital, cinq religieuses de l'ordre de Saint-Joseph, établi à Moulins.

Par délibération solennelle du 11 octobre 1663, il fut convenu qu'on donnerait aux sœurs l'usage de l'église de l'Hôtel-Dieu et outre cela un terrain qui faisait partie de l'enclos de l'hôpital, pour y bâtir le logement dont elles avaient besoin ; une somme de 1200, livres fut affectée à ces constructions.

La première pierre du couvent, construit dans leur enclos, fut posée, le dimanche 29 septembre 1659, par l'évêque Cohon, en présence des Consuls en chaperon et de plusieurs conseillers de ville (2).

La façade de cet établissement, construite vers 1830, a été transformée par Charles Durand, architecte de la ville, auquel on doit la façade de l'ancien hôpital général (3), construite en 1811, et l'ancien Palais de Justice édifié en 1809. Détail curieux : Charles Durand mourut en 1840, le jour même que la première colonne de ce monument, son œuvre, tombait sous le marteau démolisseur.

(1) La Porte de France

(2) Ménard, t. 6 p. 182.

(3) Le nouveau Lycée.

Tome 1 - 1840 - pages 134 à 137

- Changement de quartier des maisons de prostitutions

A la suite de l'exécution d'un arrêté municipal transférant dans un quartier unique (*le Cours-Neuf*), (a) certaines maisons mal famées, qui situées autour du théâtre étaient une cause continuelle de scandales, il se produisait parfois des querelles violentes. Le dimanche, 3 mai, ces désordres permanents prirent une tournure plus grave. Des rassemblements tumultueux se formèrent sur la promenade et dans les rues avoisinantes, attaquant à coups de pierre la troupe et la gendarmerie mandées pour maintenir l'ordre. La force armée dut charger avec vigueur et chasser violemment les perturbateurs récalcitrants. Cette émeute, qui n'avait aucun caractère politique, fut heureusement de courte durée et l'ordre fut assez promptement rétabli, grâce aux mesures de précautions prises par l'autorité militaire.

(a) - Suite à ce transfert, en 1846 la police recense 11 maisons de prostitution sur le Cours Neuf : au n°4, 6, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 24, 30, 32 de nombreuses maisons se trouvaient aussi dans les rues adjacentes.

En 1846, le boulevard du Cours Neuf, (Jean-Jaurès), créé en même temps que le jardin de la Fontaine, se terminait au premier rond-point (place Jules-Guesde). Il sera prolongé en 1866 jusqu'au second rond-point (place Séverine) et terminé jusqu'au chemin de fer de Montpellier en 1871

A l'avènement de la IIIe république le Boulevard du Cours-neuf, sera baptisé Boulevard de la République jusqu'au 26 septembre 1919, date où il prendra le nom de Boulevard Jean-Jaurès. En 1940, le gouvernement de Vichy remplacera son nom par avenue de la Camargue, à la libération il reprendra le nom de Jean-Jaurès mais gardera son titre d'Avenue. »

- Chemin de Fer Nîmes à Montpellier et Alais à Beaucaire

L'opinion publique allait enfin obtenir la satisfaction qu'elle attendait depuis si longtemps. Le chemin de fer de Nîmes à Montpellier recevait la sanction légale dont devait dépendre son existence. Le 17 juin 1840 la Chambre des députés adoptait la loi qui lui était présentée, concernant cette ligne. Cette loi prévoyait une avance de quatre millions faite à la Compagnie, avec obligation pour elle de suivre dans son tracé la plaine qui sépare Nîmes de Montpellier et qui longe la mer. On écartait ainsi le tracé qui empruntait au contraire les hauteurs sises plus au nord.

Pendant que cette importante affaire allait recevoir la solution qu'elle comportait, le deuxième tronçon de la ligne d'Alais à Beaucaire était livré au public. Ce fut le 19 août qu'eut lieu la fête d'inauguration de cette voie qui avait été menée assez rapidement pour être prolongée jusqu'à la Grand'Combe. Cette ligne présentait cet intérêt particulier qu'elle était hérissée d'ouvrages d'art de toute nature, que sa pente en certains endroits atteignait une proportion considérable et que la voie se déroulait dans un pays accidenté et fort pittoresque.

Ainsi était terminée cette magnifique entreprise commencée dans les premiers jours de 1838. En deux ans et demi avait été exécuté le chemin de fer le plus long que la France possédait encore ; il mesure 88 kilomètres. Les dépenses totales s'étaient élevées à 16 millions.

Les populations étonnées accueillirent avec de longs cris d'enthousiasme le premier train qui s'engagea sur la voie et qui emportait les invités. C'était une fête générale pour les habitants qui sentaient quel admirable outil était- mis à la disposition de l'industrie et du bassin houiller d'Alais.

- Construction nouvelle église St Paul

Parmi les constructions en cours d'exécution, il en était une, de toutes à coup sur la plus importante, qui à peine commencée se trouvait arrêtée : l'église Saint-Paul.

Les entrepreneurs Chambaud et Cie qui, le 8 février 1838 avaient consenti l'adjudication de l'édifice avec un rabais de 32 centimes par cent francs, menèrent pendant la première année les travaux avec une grande lenteur, et tout à coup, le 4 octobre 1839 les avaient suspendus, se déclarant incapables de continuer et sollicitant du Conseil et de sa bienveillante justice un acte de résiliation.

Le 4 février 1840, une transaction intervint entre la ville et les entrepreneurs d'après laquelle le Conseil consentait à procéder à une nouvelle adjudication du devis augmenté de 5 %, et les entrepreneurs se soumettaient à supporter toute plus forte augmentation qui pourrait être exigée jusqu'à concurrence des 2/3, la ville se chargeant du dernier tiers.

Le 13 avril 1840 eut lieu sans résultat cette adjudication, qui, déduction faite de 50000 francs de travaux exécutés, portait sur un chiffre de 210000 francs y compris l'augmentation de 5 % dont nous venons de parler.

Nouvelle délibération du Conseil le 15 mai 1840 qui porte l'augmentation au 10 % et modifie le cahier des charges au profit des entrepreneurs. Nouvelle adjudication infructueuse le 16 septembre. C'est dans cet état qu'à sa session de novembre 1840, le Conseil aborda la question, ne se dissimulant nullement la gravité des obstacles qui arrêtaient l'œuvre. On agita même la question de savoir si on n'abandonnerait pas le plan adopté de l'église pour le remplacer par un projet moins monumental, moins difficile et moins coûteux.

Il n'en fut heureusement rien et la commission spéciale nommée pour étudier la partie technique de l'affaire n'eut qu'à soumettre un nouveau bordereau de prix qui portait les dépenses de construction prévues de 349.000 francs à 464.000. Et c'est sur cette base que se fit en 1841 l'adjudication nouvelle qui fut consentie à MM. Auphan et Arnavielle avec un rabais de 8 %.

- Tracé CDF Nîmes- Montpellier

Une des autres affaires que le conseil eut à examiner fut le tracé à adopter de la ligne du chemin de fer de Nîmes à Montpellier, tracé que certains voulaient faire passer par les collines. Il appuya énergiquement le tracé en plaine aboutissant entre l'usine à gaz récemment construite et l'Esplanade. Prévoyant l'établissement de la gare dans ces parages et, comme conséquence, la création d'un nouveau quartier, il écarta momentanément une pétition faite par un propriétaire de l'un des jardins placés immédiatement au sud de l'Esplanade.

- Règles d'urbanisme, Esplanade, Feuchères, Gare

Je rapporte ici ce détail, car il me permet de faire connaître qu'il existait un arrêt du Conseil, en date du 11 octobre 1782, interdisant aux propriétaires des terrains situés autour de l'Esplanade, d'élever des constructions qui « *priveraient les habitants de la seule promenade publique où pendant les grandes chaleurs de l'été, ils puissent aller trouver la fraîcheur que procurent dans la soirée les vents de mer.* »

C'est contre cette interdiction, à tout le moins originale, que s'élevait le pétitionnaire. Mais le Conseil, approuvant la décision du maire, qui se basant sur l'arrêt précité empêchait toute construction, déclara maintenir cette interdiction, sauf à attendre les nouvelles dispositions qui pourraient être adoptées à l'époque de l'établissement du débarcadère du chemin de fer de Montpellier à Nîmes.

En effet, M. Didion, ingénieur des ponts et chaussées, était à ce moment occupé à rechercher le meilleur emplacement à donner à la gare future et à fixer les alignements généraux des nouveaux quartiers que ce centre d'activité commerciale allait créer autour de lui. Nous allons voir sous peu cette importante question recevoir une solution et, disons-le, dans des proportions grandioses. Un autre quartier de la ville prenait un accroissement rapide grâce précisément à la présence d'une gare. C'était le faubourg d'Uzès qui en peu de temps se couvrait de constructions nouvelles. Il y eut à déterminer les alignements des nouvelles rues à ouvrir sur les terrains situés au sud du débarcadère et joignant la route d'Avignon. Il fallut aussi décider la couverture du cadereau qui joignait le chemin d'Uzès à celui d'Avignon. Le torrent recouvert devint une large voie de communication, la rue Sully.

On le voit, la sollicitude du Conseil n'avait plus qu'à mener à bonne fin tous les travaux entrepris depuis les années précédentes.

La ville prenait peu à peu une allure nouvelle grâce à ces mesures d'assainissement et d'embellissement qui constituaient un progrès indéniable et vivement ressenti par la population. Aussi ne faut-il pas s'étonner que sous l'influence de ces heureuses transformations, la paix et la tranquillité régnassent dans notre cité et que le commerce y fût des plus prospères.

Il convient d'ajouter que l'ouverture de la nouvelle voie ferrée ne contribuait pas pour peu à cet élan nouveau que ressentait notre industrie. Les transactions devenaient plus faciles, plus rapides. La ville voyait ses débouchés se rapprocher dans des proportions considérables, grâce à cette ligne, presque la seule à ce moment en France, la seule en tous cas qui eût une tête de ligne aussi industrielle que l'était la Grand'Combe et un débouché aussi fructueux que ce chemin qui marche, le Rhône.

Tome 1 - 1841 - pages 139 à 154

- Exécution capitale

Etienne Litière, détenu à la Maison-Centrale, avait assassiné un de ses gardiens, le sieur Liotard ; traduit devant le jury, il ne put sauver sa tête et fut condamné à la peine de mort.

C'est le jeudi, 7 janvier 1841, qu'eut lieu l'exécution. Le bourreau était toujours le nommé Carré, et c'est sur la place des Arènes que s'élevaient lus bois de justice peints en rouge. Il faut l'avouer, ces sortes de spectacles ont le privilège d'attirer une foule curieuse et impatiente. Ce jour-là , comme pour Marthe Contestin, une masse compacte d'assistants, parmi lesquels les femmes, les jeunes filles, les enfants étaient les plus nombreux, se pressaient aux abords du lieu de l'exécution.

Le condamné montra un certain courage et marcha d'un pas ferme à l'échafaud. Son arrivée sur la place fut saluée par un long cri de satisfaction poussé par la foule que contenait à grand peine une triple haie de soldats.

Jusqu'au dernier moment le malheureux reçut l'aide de la charité chrétienne, grâce aux sœurs de Saint-Vincent-de-Paul et à l'aumônier de la prison, l'abbé Paut, que nous avons déjà rencontré dans une semblable circonstance, prodiguant au patient les secours suprêmes de la religion. L'exécution eut lieu à onze heures du matin .

Les affaires d'assises étaient, au surplus, fortement chargées depuis quelque temps. Au mois d'août 1840, le jury avait eu à se prononcer sur un crime d'empoisonnement, commis par la fille Vernhet sur une jeune femme, madame Vigaroux, et il s'en fallut de peu que la peine capitale ne fût prononcée.

A la session de février 1841, deux affaires importantes furent jugées ; la première concernait le crime dit de Montfrin, dans lequel étaient impliqués trois accusés : le père, la mère et leur enfant âgé de onze ans. Ce dernier était l'auteur d'un meurtre commis sur la personne d'un nommé Bernard, boulanger, mais il paraissait y avoir été poussé par sa mère Catherine Coulomb, femme Rey, à raison d'inimitiés personnelles. C'est pourquoi la femme Rey fut condamnée aux travaux forcés avec exposition.

La seconde concernait un nommé Cotagna, sujet espagnol, sous la double accusation d'assassinat et de vol. Cotagna fut condamné à vingt ans de travaux forcés et à l'exposition.

On remarquera, sans nul doute, cette peine de l'exposition qui vient s'ajouter aux peines prévues par le Code pénal et qui a disparu aujourd'hui. Cette peine était horrible pour le condamné et plus encore pour le public. Elle était souvent l'objet de scandales et souvent aussi provoquait une pitié profonde pour des misérables que la société rejetait de son sein. La première des condamnés dont je viens de parler subit sa peine le mardi 13 juillet sur la place des Arènes. Suivant les dispositions de la loi, le condamné restait exposé toute la journée aux yeux du public, attaché à un poteau, portant un écriteau sur lequel étaient inscrits et son nom, et son crime, et sa condamnation .

La femme Rey, pendant tout le temps que dura son exposition, tantôt restait muette et comme anéantie, tantôt poussait des cris déchirants, appelant ses enfants, et déplorant sa situation. « *Mes enfants, mes beaux enfants, mes pauvres enfants !* » ne cessait-elle de crier dans son accès de désespoir, devant les nombreux curieux qui se pressaient, péniblement impressionnés par ce triste spectacle au pied de l'échafaud.

Toute autre fut l'attitude de Cotagna dont nous venons de dire le crime. Livré aux regards de la populace, qui malgré une pluie battante était accourue selon son habitude pour jouir de cette exhibition, il ne cessa de témoigner par son attitude cynique, ses grossières plaisanteries et ses rires de son peu de repentir. On voit combien peu la majesté de la justice gagnait à ces spectacles atroces et inutiles et dont on ne peut regretter la disparition.

Les crimes, malgré ces répressions sévères se multipliaient avec une rapidité effrayante et qui était bien de nature à terroriser la population. Les vols, surtout pendant la fin de l'année 1840 et le commencement de 1841, étaient incessants.

Une véritable bande de malfaiteurs pillait presque avec impunité des maisons de campagne , des habitations, sans que la justice, malgré ses incessantes investigations, ait pu mettre la main sur les audacieux malfaiteurs.

Cependant peu à peu, on finit par trouver le siège de leur bande qui se trouvait à Bouillargues. Ils furent arrêtés et jugés les 3, 4 et 5 août, au milieu d'une affluence extraordinaire venue pour suivre les débats.

Les accusés étaient au nombre de sept. Deux furent acquittés ; les autres furent condamnés à des peines variant entre deux années d'emprisonnement et dix années de réclusion.

On n'est pas peu surpris de voir les rôles des assises aussi chargés et aussi mouvementés. Ce spectacle est heureusement plus rare dans nos pays et ne s'était pas présenté depuis longues années.

- Le Baron de Feuchères - Crues du Rhône - Travaux église St Paul

Le moment est venu de parler d'un homme qui, bien qu'étranger à la ville, considérait celle-ci cependant comme une seconde patrie. Le maréchal de camp, baron de Feuchères, commandait depuis quelques années les départements du Gard et de l'Ardèche.

Par acte passé le 27 février 1841, devant Me Bordarier, notaire à Nîmes, il faisait donation entre vifs d'une somme considérable dont il était créancier envers la succession de Mme Sophie Dawes, baronne de Feuchères, et qui formait l'intégralité d'un don réciproque de survie stipulé dans leur contrat de mariage.

Voici comment étaient réparties ces sommes d'après la volonté du donateur :

A l'armée pour fonder 16 prix annuels pour les enfants de troupe	:	100 000 fr.
A l'Hôtel-Dieu de Paris		74 000 fr
A l'Hospice des Ménages de Paris		20 000 fr
Aux Hospices de Nîmes		50 000 fr
Aux Hospices de Génolhac		15 000 fr
Aux Hospices de Privas		5 000 fr
A l'Evêché de Nîmes		50 000 fr
Au Consistoire de Nîmes		25 000 fr
A l'église Sainte-Perpétue de Nîmes (sa paroisse).		5 000 fr
Aux inondés du Gard		50 000 fr
Aux inondés de l'Ardèche		20 000 fr
Soit au total		414 000 fr

Il avait même déclaré que s'il gagnait le procès engagé contre la susdite succession, il destinait quatre millions à la ville de Nîmes pour l'établissement d'une Ecole des Arts et Métiers, dont il avait lui-même déterminé l'emplacement. Elle devait être située derrière l'embarcadère à créer, dans l'axe de l'avenue projetée. Mais une transaction judiciaire ayant eu lieu, le projet ne put pas se réaliser. On s'étonnera peu que devant de telles libéralités, le Conseil ait décidé l'année suivante, dans sa séance du 11 novembre 1842, que le nom du général baron de Feuchères serait donné à l'avenue du chemin de fer, et qu'un buste en marbre représentant les traits du bienfaiteur serait placé à l'hôpital des malades.

C'est faire œuvre de reconnaissance que de perpétuer une semblable générosité s'exerçant dans des conditions aussi intelligentes et aussi larges. Le baron de Feuchères faisait distribuer aux inondés une somme importante. Nous avons vu en effet les désastres de 1840 dans la vallée du Rhône et particulièrement dans le Gard. Ces mêmes désastres s'étaient renouvelés quoique sur une moins grande échelle et dans des conditions moins dures au commencement de l'année 1841.

Le vendredi, 19 janvier, la nouvelle chaussée en construction de Beaucaire cédait sous l'impétuosité du fleuve. Malgré les efforts inouïs des travailleurs, le débordement ne put être maîtrisé et le flot se répandit dans la plaine.

Le Gardon de son côté submergeait Comps pendant qu'une crue subite du Vistre et du Vidourle compromettait tout le pays bas entre Saint-Laurent-d'Aigouze et la mer. La souscription inattendue du baron de Feuchères venait à point pour grossir les souscriptions cuver de tous côtés, mais à peine suffisantes pour faire face aux pertes immenses qui s'étaient produites.

Nîmes restait toujours heureusement épargnée et, tout en partageant la consternation générale, demeurait indemne. Les travaux en cours se poursuivaient rapidement. Nous avons vu la reprise de ceux de Saint-Paul assurée par la nouvelle adjudication. Ceux du

Palais avançaient rapidement et déjà le pinceau de Numa Boucoiran ornait le plafond des salles d'audience pendant que Colin modelait les sculptures de la façade.

- Acquisition Mas Rouge à la Fontaine et éclairage au gaz

Il en était ainsi à la Fontaine, dont nous avons peu parlé jusqu'à présent. Grâce à l'acquisition de diverses propriétés englobées, notamment celle du Mas Rouge, on pouvait compléter les plantations et tracer les allées jusqu'au sommet de la Tourmagne.

Les tuyaux de gaz étaient posés au Cours-Neuf et venaient jusque dans le jardin de la Fontaine au grand étonnement des habitants qui accouraient voir ce spectacle : la Fontaine éclairée la nuit. On allait, détail plaisant, jusqu'à craindre que les arbres ne souffrissent du nouvel éclairage à cause des odeurs méphitiques que répandait le gaz.

- Projet école des Arts et Métiers

Le Ministre promet aux conseillers de soutenir dans les conseils du gouvernement les deux villes Toulouse et Nîmes comme devant être dotées d'une école des Arts et Métiers et consentit à défendre chaudement les intérêts nîmois. Mais il crut devoir faire ressortir qu'en ce qui touchait Nîmes, il ne pouvait absolument prévoir le succès. Des villes rivales faisaient des offres considérables de subventions, entre autres Aix, qui avait M. Thiers pour protecteur.

La création d'une école semblable, disait le ministre, constitue une dépense d'environ 1.500.000 francs et exige des constructions considérables. Or, la ville d'Aix offre un bâtiment important pouvant recevoir sans retard un commencement d'organisation, et le département des Bouches-du-Rhône s'impose des sacrifices pécuniaires très notables.

M. Cunin-Gridaine, faisait pressentir qu'une telle considération serait d'un grand poids devant les Chambres et engageait vivement le département du Gard et la ville de Nîmes en particulier, à faire de nouveaux efforts pour accroître le contingent de leur contribution à la dépense générale.

Le maire, M. Girard, répondait par la thèse dont j'ai déjà dit quelques mots dans un précédent chapitre. Il disait en substance, que cette création rencontrait dans l'opinion publique un courant éminemment favorable qui ne serait pas pour le Conseil municipal un des moindres stimulants propre à le déterminer à de nouveaux sacrifices, mais qu'il était surtout désirable que l'école ne soit pas une faveur mise aux enchères et adjugée à la localité qui la payerait au plus haut prix.

Elle devait être, au contraire, placée au point où son succès et son utilité présentaient le plus de certitude, et que Nîmes présentait à cet égard tous les avantages.

M. Girard oubliait que M. Lure, négociant et membre du Conseil général du Rhône, faisait observer dans son rapport que « *la nouvelle école, bien que conservant le titre d'Ecole des Arts et Métiers, devait être spécialement affectée à fournir des mécaniciens pour construire et diriger les bateaux à vapeur et non à fournir des sujets à toutes les industries, comme les écoles de Chalons et d'Angers qui ne satisfont point suffisamment à ce besoin particulier* ».

Tel était le terrain sur lequel s'était placée la ville de Marseille, terrain habile, s'il en fut et que les sacrifices consentis devaient rendre plus habile encore. Le plaidoyer du maire

n'obtint pas tout le succès désirable. Le ministre y lisait l'intention à peu près arrêtée de ne pas essayer de l'emporter par des offres plus solides sur celles des départements voisins. Sa réponse s'en ressent. M. Cunin-Gridaine protesta, en effet, de son extrême désir de contribuer par la présentation et par la défense du projet au développement de nos richesses industrielles, mais insista plus fort encore pour obtenir de la ville et du département un secours plus efficace pour l'aider à faire triompher la cause qu'il s'offrait à plaider le plus chaleureusement possible. Les termes étaient clairs et l'invitation plus claire encore. Le succès dépendait de ce qu'allait faire le Conseil municipal ; on ne pouvait plus nettement lui dire : « Faites un nouveau sacrifice et l'école sera installée à Nîmes ». Quelque sérieux que fussent les appuis du département des Bouches-du-Rhône dans les conseils du gouvernement, le Gard, qui comptait MM. Guizot et Teste dans le ministère, pouvait espérer briser la résistance qu'on lui opposait et mener à bien l'affaire projetée. Il n'en fut malheureusement pas ainsi et Aix réussit à obtenir cette installation que nous aurions eu peu de peine à nous faire donner avec un peu de bonne volonté.

- *Projet adduction d'eau, Perrier*

Le Conseil municipal, réuni extraordinairement le 18 décembre, prenait une décision nouvelle en ce qui touche la question des eaux. Nous avons vu le Conseil abandonner le projet Valz pour le projet Perrier. Le canal imaginé par les deux proposants prenait sa source à peu près au même endroit. Seul, le tracé différait quelque peu, ainsi que le point d'arrivée sur le territoire de Nîmes. Le projet Perrier évitait, en particulier, la galerie en tunnel qui n'était pas un des moindres obstacles du canal imaginé par M. Valz.

Le maire avait fait connaître à la session de novembre que les plans de M. Perrier avaient reçu l'approbation du Conseil général des Ponts et Chaussées et qu'il ne restait plus qu'à examiner les voies et moyens de l'exécution afin d'avoir une autorisation définitive. Une commission fut chargée de l'étude de cette question et déposa son rapport dans la séance extraordinaire qui nous occupe. (a)

(a) Ce projet comme de nombreux autres sera abandonné. Le seul qui aboutira sera celui de Dumont avec son aboutissement, la mise en eau des réservoirs de la porte d'Alais le 6 septembre 1871. Tous les nîmois ont pu assister au déversement du trop plein de ce réservoir dans le canal de la Fontaine.

- *Aménagement Esplanade Feuchères*

La délibération du 20 novembre 1841, fixait la direction de l'avenue future du chemin de fer, et les travaux à exécuter sur l'Esplanade.

1 La promenade actuelle de l'Esplanade sera abaissée et son niveau général sera raccordé avec celui du boulevard du Palais de Justice et de l'avenue du chemin de fer, dont il sera fait mention ci-après ;

2° Les terrains plantés actuellement en bosquets à l'est et à l'ouest de l'Esplanade seront réunis à la promenade qui aura en conséquence pour limites, au nord la route royale, et au sud, à l'est et à l'ouest, la place demi-circulaire et les voies de communication dont il sera fait mention ci-après ;

3° Vis-à-vis la ligne sud de l'Esplanade, il sera créé une place demi-circulaire, ayant cinquante mètres de profondeur sur l'axe de la promenade et allant par ses deux

extrémités toucher, à l'ouest la maison communale des Dames de Saint-Maur, et à l'est la maison de M. Bastide, en laissant entre ces deux points et la limite de l'Esplanade un espace consacré à la voie publique de douze mètres de largeur.

4° De ces deux points partiront deux rues de douze mètres de largeur ayant pour limites à l'ouest les maisons de Saint-Maur, Lecointe, Colomb et l'Esplanade ; à l'est la Munitionnaire (1), l'église Sainte-Perpétue, l'hôtel du Luxembourg et l'Esplanade.

(1) La manutention militaire

Ces deux rues sont destinées au passage des voitures entre la route royale et l'avenue du chemin de fer.

5° Sur l'axe de l'Esplanade et du débarcadère du chemin de fer, il sera créé une avenue large de soixante mètres et longue de trois cent partant de la place demi-circulaire et allant jusqu'au chemin de fer.

Cette avenue sera divisée en une voie pavée au milieu de seize mètres, deux allées de chaque côté de douze mètres et le long des maisons dont la construction pourrait être autorisée, un trottoir et une voie de service pavée, de seize mètres chacun de largeur. Les trottoirs règneront également dans le pourtour de la place circulaire.

6. Les allées de l'avenue et la promenade de l'Esplanade seront plantées d'arbres, mais les plantations de l'Esplanade seront conduites de manière à laisser au milieu de l'Esplanade une place libre formant un rectangle d'environ cent mètres de côté ; ce sera sur les deux côtés de cette place que seront établies les deux fontaines monumentales proposées par la commission ; les parties irrégulières de la promenade, que la plantation des allées laisserait en dehors, seront garnies d'arbres verts formant massifs .

7° La promenade de l'Esplanade sera entourée dans tout son pourtour d'une balustrade en pierre de quatre-vingt centimètres de haut, posée sur un socle de quinze à vingt centimètres qui formera marche dans les parties de l'enceinte qui resteront ouvertes pour donner accès à la promenade ; l'ouverture du sud placée en face de l'avenue du chemin de fer, sera munie d'une chaîne ou d'une grille mobile en fer.

Il est facile, à la lecture de cette délibération d'apprécier les modifications qui ont été portées à la première décision du Conseil, et qui, heureusement, ont placé au centre de notre place d'arrivée le groupe splendide dû au ciseau de Pradier qui fait l'admiration des étrangers.

L'abaissement du sol de l'Esplanade rencontra une vive opposition dans le sein de l'assemblée municipale. On prétendait que cette opération devait la priver d'une partie de l'air rafraîchissant du soir que les promeneurs y viennent respirer en été. Les opposants affirmaient aussi que ce serait diminuer la surface de l'Esplanade que de la sillonner de nouvelles plantations. Enfin, on invoquait pour empêcher cette transformation, et les habitudes prises par les habitants depuis si longtemps, et le motif d'économie.

Ces diverses objections ne purent heureusement trouver dans le Conseil une majorité suffisante pour les faire triompher. L'Esplanade s'agrandissait eu effet d'une partie du jardin de madame de Gineste et par sa fusion avec les bosquets latéraux, à cette époque annexes désertes et délaissées.

L'abaissement projeté ramenait le sol de la promenade à ce qu'il était en 1782, c'est-à-dire bien avant l'époque où l'Esplanade fut élevée, et la place réservée par le nouveau projet devait être bien plus considérable puisque, à cette époque, elle était resserrée à l'ouest et au nord par des remparts, des fossés et de vieilles masures.

A la suite de la délibération qui précède, le Conseil se réservait de régler ultérieurement les alignements des autres terrains compris entre la ligne de chemin de fer et les limites de la ville.

Les conditions de construction auxquelles seraient soumis les propriétaires, qui par dérogation à l'arrêté de 1782 pourraient être autorisés à bâtir au sud de l'Esplanade.

Enfin le Conseil priait le maire de s'adresser au ministre des travaux publics, pour obtenir de sa bienveillante justice que le chemin de fer dans sa traversée de Nîmes fût construit en viaduc et non en remblais.

Telles sont les deux grosses décisions du Conseil municipal qui clôturent cette année de 1841. L'une d'elles ne put malheureusement aboutir ; quant à l'autre elle préparait l'agrandissement de la ville et sa transformation à peu près complète.

NOTE DE L'AUTEUR

En 1524 Jacques Albenas, consul, faisait construire une plate-forme au devant de la porte de la Couronne. Elle était faite pour les besoins de l'artillerie qui y était installée tantôt pour la réception des personnages à qui étaient dues les salves d'honneur, tantôt pour la défense de la ville.

C'est par cette porte que François Ier en 1533, Henri II en 1544 et Louis XIII en 1629 firent leur entrée solennelle dans la ville de Nîmes.

C'est sur cet emplacement que se tenait au XVI^e siècle le marché des chèvres et des brebis.

« L'an 1643, et à la fin du mois de février, a été fait dans le bastion de la Couronne au lieu et place des fumiers qui empoisonnaient les habitants, une allée d'ormeaux, plantés à la ligne et environnés de murailles avec trois sorties ». Tel est le récit de la création de la promenade de l'Esplanade dans le journal anonyme que cite Ménard (1). Le bastion de la couronne avait été construit, en 1629, sur l'ordre de Rohan, général en chef des religionnaires alors soulevés contre l'autorité royale.

Au commencement de 1666, les consuls firent unir la partie irrégulière et inégale de l'Esplanade, dit l'historien nîmois, et l'ornèrent de rangées d'arbres. Les pauvres de la ville furent employés à ce travail à raisons de dix sols par jour pour les hommes et quatre pour les femmes.

En 1724 la ville acheta le jardin des Augustins qui était contigu à l'Esplanade. Le couvent des Augustins était tout près de la maison des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem dont nous avons parlé dans une précédente note. Il était situé à peu près à l'endroit où se trouve aujourd'hui la maison conventuelle des dames de Saint-Maur.

Les Capucins dont l'établissement se dressa en 1629 sur l'ancien cimetière de l'église Saint Thomas, avaient un parloir qui faisait saillie sur l'Esplanade. M. de Merez, premier consul, acheta ce parloir en 1781 pour le compte de la ville.

A cette époque la promenade de l'Esplanade était comme aujourd'hui au niveau du sol. Postérieurement à cette date elle fut surélevée et formait en 1841 un terre-plein qui dominait les jardins potagers situés dans la plaine. Pour arriver à ceux-ci, il n'y avait qu'un petit escalier très étroit et généralement malpropre.

Au milieu de la promenade se trouvait une fontaine monumentale ayant la forme d'une coquille.

(1) *Ménard, Histoire de la ville de Nîmes, tome 5, preuves journal II p. 2, col. 1.*

Tome 1 - 1842 - pages 154 à 161

- Chemin de Fer de Marseille au Rhône

L'année 1842 s'ouvre par une réunion du Conseil municipal assemblé extraordinairement le lundi 3 janvier. Il s'agissait d'émettre son avis dans la question du chemin de fer de Marseille au Rhône.

Deux projets étaient en présence, l'un dû à MM. Talabot et Didion, déjà sanctionné par les commissions d'enquête de Marseille et de la direction, passant par Arles, Tarascon et Avignon, paraissait satisfaire tous les intérêts.

Le second, dû à M. de Montricher se dirigeait par Salon, Orgon et Rognonas, s'éloignant ainsi de la vallée inférieure du Rhône et des chemins de fer du Gard et de l'Hérault. Ce projet ne répondait qu'à l'intérêt exclusif d'Avignon. Le Conseil municipal de notre ville fit entendre dans cette circonstance ses plus vives réclamations ; il estimait avec raison que la question touchait de trop près aux intérêts les plus considérables du département du Gard et de son chef-lieu pour hésiter à présenter des considérations du plus grand poids. « *Le mérite du plan de MM. Talabot et Didion, disait-il dans sa délibération, est de laisser à chaque ville sa situation sur la carte, de respecter les positions acquises. L'introduction des nouvelles communications ne serait plus un bienfait pour le pays, mais une véritable révolution industrielle et commerciale, et au lieu de s'harmoniser avec les centres commerciaux, elle bouleversait au hasard les relations existantes et reconstituerait la carte du pays. Beaucaire est le point de jonction entre le nord et l'ouest, la nature le fait ainsi et Beaucaire ne peut être dépouillée de ce privilège naturel qui tient à son sol, au profit d'une ville qui, dans un intérêt exclusif d'agrandissement se créerait une topographie factice et simple point sur la ligne de Lyon à Marseille voudrait se faire centre entre le nord et l'ouest* ». On ne pouvait ni mieux dire, ni plus sagement penser. Une telle délibération aussi fortement motivée, aussi judicieusement discutée devait peser d'un grand poids dans la balance ; elle sauva en effet la situation ou du moins y contribua pour une bonne part.

On doit quelques remerciements aux conseillers qui prirent en main d'une façon aussi énergique, non-seulement l'intérêt de Nîmes même, gravement atteint cependant si le tracé Montricher avait été adopté, mais encore et surtout celui du bassin houiller et métallurgique d'Alais qui se voyait presque privé d'un débouché rapide sur le grand port de Marseille ou ne pouvait rallier cette ville qu'au prix d'énormes sacrifices.

Le Conseil résolut de faire imprimer sa délibération et de la recommander aux députés du Gard. Il exprimait en même temps un vœu pour que le Conseil général du Gard Mt convoqué extraordinairement afin d'appuyer ses réclamations. Enfin il nommait M. de

Chastellier, qu'une récente ordonnance venait d'appeler à la pairie, en qualité de délégué spécial de la ville de Nîmes auprès du gouvernement et des Chambres pour suivre à Paris les détails de cette affaire importante.

- École des Arts et Métiers

Dans cette même séance, le maire informait les conseillers de la suite donnée à la question de l'école des Arts et Métiers. A la suite de la visite de M. Cunin-Gridaine, ministre de l'agriculture et du commerce, et de l'échange d'observations qui eut lieu entre le ministre et les conseillers, ainsi que le dit le chapitre précédent, le Conseil général du département et le Conseil municipal avaient porté de 180.000 fr. à 580.000 le contingent offert par la ville et le département en cette circonstance.

Mais la préférence n'en avait pas moins été accordée à Aix. Cette dernière ville offrait à l'Etat non-seulement un local immense, mais les conseils généraux du Var et des Bouches-du-Rhône votaient une allocation de toutes les sommes nécessaires à l'appropriation et aux frais d'installation ; de telle sorte que cette école ne coûtait rien à l'Etat. Nîmes était évincé.

- Les Frères des Ecoles Chrétiennes gardiens de prison

Le 20 janvier, à dix heures du matin, une cérémonie intéressante réunissait à la Maison-Centrale de notre ville toutes les autorités religieuses, civiles et militaires.

On installait solennellement les Frères des Ecoles Chrétiennes, en remplacement des gardiens commis à la surveillance des détenus.

Voici les réflexions que suggérait cette décision à un journal qui n'est certes pas suspect de partialité, et que j'enregistre avec plaisir (1):

« Nous ne pouvons qu'applaudir et nous associer de tout notre cœur à une œuvre aussi éminemment philanthropique, et nous ne doutons pas que, sous la direction du Frère Facile, auquel la ville de Nîmes sera toujours reconnaissante des soins qu'il a donnés à sa jeune population, et qui veut bien aujourd'hui ajouter à ses laborieuses fonctions une tâche bien honorable sans doute, mais aussi bien pénible, nous ne doutons pas, disons-nous, que l'on n'obtienne bientôt des résultats les plus satisfaisants, et nous espérons tout d'une œuvre de morale et d'humanité à la tête de laquelle nous le voyons placé. »

(1) Courrier du Gard,

- Avenue Feuchères

Pour compléter les résolutions prises en 1841 au sujet de quartier du chemin de fer, le Conseil adoptait dans sa session de février la délibération suivante :

« Considérant qu'il résulte de l'arrêt du 12 octobre 1782, que la ville possède le droit d'imposer des conditions particulières de construction aux propriétaires qui, par dérogation au dit arrêt, seront autorisés à bâtir au sud de l'Esplanade ;

Considérant qu'il est d'utilité publique que la ville exerce un droit de surveillance sur les constructions qui seront élevées sur l'avenue du chemin de fer, en cherchant toutefois à concilier les convenances architecturales et les encouragements que la ville doit en même temps donner au prompt développement du dit quartier :

1° Les propriétaires ou entrepreneurs qui élèveront des constructions sur l'avenue du chemin de fer de Montpellier, seront tenus de donner à leurs maisons au moins un premier étage, en conservant une distance de quatre mètres au moins entre le pavé du rez de chaussée et le pavé du premier étage.

2° Les propriétaires qui élèveront leurs maisons en arrière de l'alignement, seront tenus d'établir sur le dit alignement une grille de clôture en fer.

- Chemin de fer

Les villes et les régions se disputaient ces rubans de fer qui apportaient avec eux la richesse. Nous avons vu déjà la délibération du Conseil municipal de Nîmes repoussant énergiquement le tracé du chemin de fer de Marseille au Rhône adopté par M. de Montricher.

Après lui, le conseil général, Arles, Alais, Montpellier, émirent des votes semblables. La lutte fut portée devant la Chambre et s'engagea âpre et serrée.

C'est dans la séance du 29 avril que commença la discussion. Le tracé par la vallée du Rhône, obtint un triomphe éclatant et décisif. Les intérêts opposés avaient pourtant un défenseur de haute valeur et de grand talent : M. Berryer.

Aussi, lorsque M. Talabot arriva à Nîmes, reçut-il de la part de la population une ovation bien méritée. Avec cette rapidité d'exécution qui caractérisait l'éminent ingénieur, il forma immédiatement une société pour l'exécution et l'exploitation du chemin de fer de Marseille à Avignon par Marseille et Arles, d'après le tracé présenté par MM. Talabot et Didion.

En quelques jours, ces souscriptions atteignirent à Marseille un chiffre très élevé. A Nîmes, quatre-vingts souscripteurs donnèrent une somme de 1.345.000 francs.

Pendant que cette affaire considérable se créait de toutes pièces, le jury d'expropriation du chemin de fer de Nîmes à Montpellier terminait ses opérations. L'administration avait traité à l'amiable avec cent quatre-vingt-huit propriétaires ; vingt seulement étaient réfractaires à toute entente. Ces derniers demandaient 236.727 francs 72 centimes, le montant des offres de l'administration s'élevait à 74.564 francs. Le jury alloua en définitive la somme totale de 100.028 francs et 10 centimes.

Le chemin de fer de Nîmes à Montpellier allait donc à bref délai être exécuté et livré au public.

Le 31 octobre de cette année se fit une fête qui pouvait s'appeler la fête du chemin de fer du Gard.

M. Teste, ministre des travaux publics, député du Gard, enfant du département et qui pendant longtemps avait appartenu au barreau de notre ville, vint poser la première pierre du viaduc et du débarcadère.

La population se porta en foule sur l'emplacement où avait lieu cette intéressante cérémonie. La joie se lisait sur tous les visages. Le ministre des travaux publics, accompagné de toutes les autorités du département et de toutes les notabilités de la ville, se rendit sur l'emplacement de la gare.

M. Didion, ingénieur en chef du chemin de fer, présenta à M. Teste la truelle et le marteau, en prenant l'engagement de le convier au 1er mai 1844, jour de la fête du Roi, à poser le dernier rail du chemin de fer.

Après une allocution énergique où le ministre se félicita de la mission que la confiance du Roi lui avait donnée, M. Teste prononça les paroles suivantes : Au nom du roi Louis-Philippe 1er, je fonde le viaduc du chemin de fer de Montpellier à Nîmes.

Le réseau de chemins de fer qui couvre notre département allait se commencer et se poursuivre sans délai.

Notre département qui avait été un des premiers à posséder une voie ferrée devait, plus tard, être un des plus favorisés sous ce rapport.

Tome 1 - 1843 - pages 174 à 177

- Eglise St Paul - Collège (Jésuites), Grand Temple, la Calade, Lavoirs....

Quelques-uns de ces travaux avaient une importance considérable. L'église Saint-Paul en particulier, dont la construction régulièrement menée depuis la dernière adjudication s'élevait déjà à la fin de cette année 1843 jusqu'à la toiture, et dont le clocher et la flèche devaient se construire en 1844.

L'agrandissement du Collège dont le devis total s'élevait à 100 000 francs, chiffre dans lequel la ville entrait pour 60 000 francs.

Le Grand Temple pour lequel l'achèvement de la façade d'une part et des travaux de réfection extérieure exigeait 58 317 francs.

La maison principale des Frères qui devenue insuffisante réclamait des agrandissements indispensables et dont le coût atteignait 33 000 francs.

La reconstruction presque totale de la maison de la Calade ayant pour but d'assurer une position convenable aux écoles de fabrication, de chant, de dessin, aux écoles primaires, soit 25 090 francs de dépenses.

Les travaux d'agrandissement de la maison des orphelines, appelée la Providence, évalués à 70 090 francs, dont moitié à la charge de la ville et moitié supportée par des legs pieux, notamment celui de Melle d'Alison.

En un mot, les travaux entrepris ou à entreprendre constituaient pour la ville un engagement total de 653,000 francs. Le budget de 1844, voté dans la session de mai, consacrait à l'exécution de ces travaux une somme de 234 716 francs sur un budget en recettes de 689 758 francs.

Le restant servait à assurer les dépenses ordinaires et laissait encore un excédant de recettes de 1 666 francs.

On conçoit qu'en présence de ces énormes engagements, de ces chantiers ouverts ayant tous un but d'utilité immédiate ou d'embellissement, le Conseil se soit en entier consacré à la tâche ingrate d'équilibrer convenablement son budget et d'alimenter toutes les opérations entreprises sans faire souffrir aucun service municipal.

Deux questions furent agitées dans cette session de mai qui ont reçu depuis la solution demandée, dont une toute récente.

Il s'agissait de faire disparaître les lavoirs de la Bouquerie et de la place d'Assas pour reconstruire l'un dans le quartier de l'Enclos-Rey, l'autre dans le quartier du Jeu de Mail.

Enfin, il fut décidé d'utiliser le vieux cimetière, abandonné depuis huit ans, que la ville possédait dans le quartier du Jeu de Mail. On résolut de démolir le vieil abattoir situé sur la

place du Marché aux Bœufs, et de transporter les services auxquels il était destiné partie dans le grand abattoir public, partie dans le terrain de Jeu de Mail, ce qui devait augmenter la surface du marché aux bœufs (1).

(1) *L'abattoir vieux s'appelait autrefois les Vieux-Egorgeoirs et occupait l'emplacement sur lequel s'élève actuellement le temple de l'Oratoire.*

- Pluies torrentielles

Le mois d'octobre 1843 fut marqué par des pluies torrentielles qui provoquèrent une crue de tous les cours d'eau de la région. Le Rhône monta démesurément. Heureusement les digues que l'on avait reconstruites à la suite des désastres de 1840 et 1841 résistèrent mieux à l'action des flots, et les malheurs que l'on pouvait craindre furent évités en partie.

A Nîmes, la Fontaine grossit au point qu'on ne pouvait comparer cette crue extraordinaire qu'à celle de 1827. Le Cadereau s'enfla également dans des proportions extraordinaires et se répandit dans la plaine qu'il submergea. Il ne résulta pas de grands dommages de cette inondation presque subite ; les travaux du chemin de fer en construction de Nîmes à Montpellier eurent seuls à souffrir et furent interrompus pendant quelques jours.

Tome 1 - 1844 - pages 180 à 190

- Essais ligne CDF Nîmes Montpellier, adjudication exploitation

Nous avons vu lorsque M. Teste vint présider la fête des chemins de fer du Gard le 31 octobre 1842, et poser la première pierre du viaduc, que M. Didion, ingénieur en chef du chemin de fer de Montpellier à Nîmes, avait promis que cette voie serait terminée pour le 1er mai 1844, jour de la fête du Roi.

L'engagement pris par M. Didion était une réalité ; le mardi 30 avril, la ligne fut parcourue pour la première fois par une locomotive seulement. Le départ eut lieu à huit heures du matin. Le retour de Montpellier à Nîmes s'effectua en une heure vingt-huit minutes.

La locomotive était montée par MM. Didion, Vinard, Talabot et Gonnaud, qui rentrèrent à Nîmes à deux heures vingt-huit minutes du soir.

Ce premier essai avait attiré une grande affluence de spectateurs.

Le 3 mai, eut lieu un second essai présidé par les autorités du Gard et de l'Hérault. Le parcours s'effectua trois fois dans la journée entre Nîmes et Montpellier, toujours avec un succès qui ne laissait rien à désirer et au milieu des acclamations et des applaudissements de tous les habitants des communes traversées par la nouvelle ligne.

Malheureusement, la ligne quoique terminée ne pouvait être mise en service. Le Parlement ne s'était pas encore prononcé sur le système d'exploitation qu'il conviendrait d'adopter. La ligne avait été construite aux frais de l'Etat. Il ne s'agissait plus que de rechercher le meilleur mode de mise en activité. Ce retard était préjudiciable aux nombreux intérêts que la voie ferrée était appelée à desservir. Aussi la Chambre de Commerce de Nîmes demanda-t-elle à plusieurs reprises qu'un service provisoire fût organisé en attendant la décision du Parlement. Les plaintes ne furent pas écoutées, mais la loi fut votée dans un délai assez rapproché.

Le 16 juillet les Chambres décidaient que cette nouvelle et importante voie de communication serait donnée en adjudication publique.

Une société, à la tête de laquelle se trouvaient MM. Emile Delacorbère, Félix de Surville, banquier, et Agénor Molines, banquier, se forma au capital de deux millions de francs divisés en quatre mille actions de 500 francs.

Cette société avait en vue de participer à l'adjudication qui, suivant un arrêté préfectoral, fut fixée au 18 septembre de cette même année, sous condition que les concurrents devaient pour soumissionner déposer un cautionnement de 500 000 francs.

Cinq concurrents se présentèrent. La Société dont je viens de dire quelques mots fut déclarée adjudicataire. Parmi les quatre évincés, était une autre Compagnie nîmoise, MM. Mourier fils cadet, Emile Bonnaud et Maxime Baragnon.

Cette adjudication se fit à la préfecture avec une certaine solennité.

M. Teste, sous le ministère duquel cette voie ferrée avait été construite, assistait à cette réunion, ainsi que M. Roulleau-Dugage, préfet de l'Hérault. D y avait foule dans la salle de l'Hôtel de la Préfecture et sur la terrasse qui y conduit.

On attendait avec une vive impatience le moment où serait proclamé le nom de la Compagnie adjudicataire. Les nîmois ne tenaient pas à ce que des étrangers puissent s'emparer de la ligne et on savait que Montpellier et Lyon présentaient des concurrents très sérieux.

La rivalité était surexcitée au plus haut point surtout entre Nîmes et Montpellier, d'autant plus que dans la salle cette dernière ville était représentée par trois ou quatre cents personnes.

MM. Delacorbère, F. de Surville et A. Molines, l'emportèrent en s'engageant à fournir à l'Etat une rente annuelle de 381 000 francs.

Bien qu'une ordonnance royale eût, le 1er novembre, approuvé l'adjudication qui précède, cependant l'ouverture de la ligne n'eut lieu, comme nous le verrons, qu'au commencement de l'année suivante.

L'heureuse solution de cette grosse question provoqua entre les corps Constitués de Montpellier et de Nîmes un échange de politesses et de gracieusetés.

C'est ainsi que le 17 novembre le Conseil municipal, de Montpellier invita le Conseil municipal de Nîmes à un grand banquet qui réunissait ainsi, suivant la pensée des organisateurs, « *les représentants les plus intimes des deux villes auxquelles aboutit le magnifique chemin de fer dû au vote intelligent des pouvoirs de l'Etat, et au talent éprouvé des habiles ingénieurs des Ponts-et-Chaussées.* »

Cette fête de famille, à laquelle le Conseil municipal de Nîmes assista presque au complet, eut lieu au Peyrou. La municipalité nîmoise, transportée par la nouvelle voie à Montpellier, trouva en arrivant dans cette dernière ville la population montpelliéraine massée aux abords du débarcadère.

Elle mit pied à terre au milieu des hourras populaires.

Dès leur arrivée à Nîmes, les membres du Conseil s'occupèrent de rendre aux membres du Conseil municipal de Montpellier la fête qui venait Ce leur être offerte.

Il fut décidé que, le 10 décembre, un banquet réunissant les deux Conseils aurait lieu au foyer du Théâtre. A cette occasion, une fête fut organisée, à laquelle prit part toute la population nîmoise, aux Arènes.

Au jour fixé, un convoi portant les administrateurs de la Compagnie du chemin de fer et le Conseil municipal de Montpellier, partait du chef-lieu de l'Hérault à dix heures un quart. Salué sur son passage par les vivats enthousiastes des habitants de la campagne, il arriva à Nîmes à onze heures et demie, au milieu d'un immense concours de spectateurs, venus de tous les points du département pour assister à cette solennité.

Après une longue visite à la salle de la Bibliothèque où étaient exposés les divers produits des manufactures nîmoises, et à tous les monuments de la ville, les deux Conseils se rendirent aux Arènes, pour assister à une ferrade.

Il est difficile de se faire une idée de la majesté du spectacle qui était réservé aux hôtes de notre cité. Une vaste loge pavoisée de pavillons tricolores et de bannières flottantes, aux chiffres M N, portant confondues les armoiries des deux villes, avait été préparée pour les recevoir.

Dans l'enceinte immense de l'ancien monument romain, pas une place n'était restée inoccupée ; chaque gradin était recouvert par une foule compacte qui accueillit avec des applaudissements prolongés les représentants de la ville de Montpellier. Vingt-cinq mille spectateurs se pressaient dans nos Arènes.

Après le banquet, le cortège se rendit dans la loge qui leur avait été préparée au théâtre, pour assister à la représentation de la Reine de Chypre.

Les invités de Nîmes furent logés par les soins de la municipalité au Luxembourg, et le lendemain lundi, ils assistèrent à une grande revue sur l'Esplanade et déjeunèrent dans une des salles de l'Hôtel de Ville.

Favorisée par un temps splendide, cette fête fut véritablement grandiose autant par les préparatifs que par l'ordre et la tranquillité qui ne cessèrent de régner dans cette foule compacte et animée.

- Congrès scientifique de Nîmes

Le 1er septembre 1844, une solennité d'un autre genre avait réuni à Nîmes les savants de France comme venaient de se réunir les édiles de Montpellier et de Nîmes.

Le Congrès scientifique ouvrait sa douzième session au Palais de Justice. Le président général fut M. le comte de Gasparin, pair de France, ancien ministre et membre de l'Institut.

Les quatre vice-présidents étaient M. de Caumont, M. le comte Félix de Mérode, M. le chevalier Bertini, doyen de la faculté de Turin, et M. Guillory aîné, d'Angers.

Le Congrès se divisa en cinq sections.

M. Plagniol, inspecteur de l'Académie, à Nîmes ; M. Dumas, propriétaire, géologue, de Sommières ; M. de la Farelle, député ; M. Nicot, recteur de l'Académie de Nîmes ; M. Reboul, poète, occupèrent des postes de vice-présidents dans les différentes sections.

Les travaux du Congrès durèrent jusqu'au 9 septembre et occupèrent sept séances. Il vota dans sa dernière réunion sept vœux spéciaux :

1° L'institution d'une caisse de retraite pour les ouvriers ;

- 2° Une loi sur l'irrigation ;
- 3° L'exécution des lois concernant l'obligation du livret pour les ouvriers agriculteurs ;
- 4° La création d'un ministère spécial pour l'agriculture ;
- 5° Le dégrèvement du commerce de vins ;
- 6° La suppression du titre d'officier de santé ;
- 7° L'abolition immédiate de l'esclavage des nègres dans les colonies françaises.

L'Assemblée se sépara en décidant qu'une médaille en bronze serait frappée pour perpétuer le souvenir du Congrès de Nîmes.

Le Conseil municipal avait contribué pour une large part à la tenue de ce congrès scientifique en mettant à la disposition de l'Académie du Gard, une somme de 3,000 francs.

- Premier budget voté pour la Fontaine de l'Esplanade et mise en concours. Questel choisi

C'est dans la session de mai 1844 que fut votée cette allocation. Dans la même session, le Conseil établit le budget de la ville et s'occupa de la fontaine monumentale à élever au centre de l'Esplanade dans l'axe de la nouvelle avenue.

La fontaine qui se trouvait à cet endroit, en ce moment, ne débitait que huit pouces d'eau, mais il fut décidé qu'il fallait prévoir que la fontaine à exécuter pourrait recevoir une quantité d'eau plus considérable.

Dans des évaluations préalables, le Conseil avait indiqué la somme de 40 000 francs comme la limite approximative du prix de la fontaine ; ce chiffre fut définitivement fixé à 50 000 francs.

Le projet était mis au concours. L'auteur du projet adopté devait recevoir une somme de 2 000 francs, indépendamment du droit qu'il aurait de diriger lui-même l'exécution des travaux.

Les matériaux employés devaient être principalement les pierres de Roquemallière et de Lens. Le marbre et le bronze étaient admis comme accessoires. Chaque projet devait être adressé à la mairie au plus tard le 1er octobre 1844.

Vingt-sept projets furent envoyés au concours. Ils furent exposés publiquement à la Maison-Carrée depuis le dimanche 13 octobre jusqu'au 13 novembre. Le 22 du même mois, le Conseil municipal nomma un jury composé de douze membres, savoir : six pris dans son sein, six pris au dehors.

Ces six derniers comprenaient deux ingénieurs en chef des Ponts-et-Chaussées, trois architectes et le directeur du Musée.

Sur les vingt-sept projets présentés, vingt-deux furent éliminés par le jury et cinq seulement jugés dignes de son attention.

Le numéro 2, portant pour épigraphe : « *A chacun selon ses œuvres* » ; le numéro 5, avec cette épigraphe : « *Prospérité, commerce, industrie* » ; le numéro 7 : « *Aide-toi, le ciel t'aidera* » ; le numéro 19, avec cette épigraphe : « *ut prosim* » ; et enfin le numéro 21 qui portait comme épigraphe : « *Utilité et embellissement.* »

Deux de ces projets, les numéros 19 et 21, furent jugés susceptibles d'exécution. Ils étaient l'un et l'autre conçus avec beaucoup de talent, de goût et de convenance.

L'un, le numéro 19, fut adopté. Il est inutile d'en faire la description.

Le numéro 21 se composait d'un monument carré, très artistement décoré, ayant deux façades principales, une tournée vers le boulevard, l'autre vers l'avenue. Sur ces deux faces étaient deux statues placées chacune dans une niche et sur les deux faces latérales des médaillons ornements.

Ces deux projets parurent l'un et l'autre si recommandables et étudiés avec tant de soin, que le jury résolut de solliciter du Conseil municipal l'allocation d'une prime en faveur du projet qui ne serait pas exécuté.

A l'unanimité le numéro 19 fut adopté par le jury.

Le 24 décembre, le Conseil, réuni pour cet objet, décacheta les plis des deux ouvrages couronnés et décida que le projet de la fontaine monumentale numéro 19, *Ut prosim*, appartenant à M. Questel, architecte à Paris, serait mis à exécution sur la promenade de l'Esplanade.

Qu'un témoignage honorable d'estime avec prime de 1 000 francs serait accordé à M. Léon **Feuchère (a)**, architecte à Paris, auteur du numéro 21.

(a) Nous nous sommes permis de corriger l'orthographe de l'édition originale de Pieyre qui avait écrit "Feuchères". Ce dernier le baron de Feuchères qui donna son nom à l'avenue, n'avait rien à voir avec la famille d'architectes : Léon Feuchère (1804-1857), architecte départemental qui réalisa, entre-autre, les plans de l'église Ste Perpétue ainsi que celui de la nouvelle Préfecture située avenue Feuchères et Lucien-François Feuchère (1842-1904), fils de Léon, lui-même architecte départemental qui coréalisa avec Randon de Grolier le lycée de garçon (Daudet) et l'école Normale de filles, toujours à Nîmes.

- Aménagement des boulevards

Pendant que le Conseil traitait cette question et créait ainsi une promenade qui devait être magnifique, il s'occupait aussi d'améliorer nos boulevards. Il mettait à l'étude le dallage en asphalte des allées servant aux piétons.

C'était une grosse dépense à ajouter à toutes celles qui se faisaient pour transformer complètement notre vieille cité.

Le développement des boulevards atteint environ deux mille mètres et les deux allées ont une largeur moyenne de cinq à sept mètres. La surface générale à daller était donc d'à peu près douze mille mètres et la dépense s'élevait à près de 100 000 francs. Aussi ne faut-il pas s'étonner que prenant en considération ce projet, le Conseil en ait renvoyé l'exécution à une époque plus éloignée, après l'achèvement des grands travaux, guidé en cela par des motifs de prudence et d'économie que l'on ne peut qu'approuver.

Mais la question était posée, et elle devait à bref délai être résolue.

- Exposition générale de 1844 à Paris

Une exposition générale des produits de l'industrie s'ouvrit à Paris, le 1er mai 1844, dans les galeries du palais des Champs-Élysées. Le 29 juillet, le Roi entouré de toute sa maison, des grands dignitaires, distribuait aux exposants, désignés par le jury, les décorations et les médailles destinées à constater et à récompenser le succès de leurs travaux.

La ville de Nîmes participa largement et glorieusement à cette exposition. Sur cinquante médailles d'or, accordées à l'industrie des tissus, les fabricants de Nîmes en obtinrent deux que remportèrent MM. Flaissier frères et Devèze fils et Cie.

Sur soixante-douze rappels de médailles d'or, Nîmes en eut une que remporta M. Curnier. Sur cent quarante-six médailles d'argent, six furent remportées par des fabricants nîmois : MM. Chardon, Constant, Prade-Foule, Fabre et Bigot, Daudet-Queirety, Lecun et Cie. Onze rappels de médailles d'argent furent le lot des fabricants nîmois, sur soixante-dix-sept distribuées.

Cette victoire industrielle se compléta par dix médailles de bronze et cinq rappels de médailles de bronze.

C'était là, un magnifique résultat. Le Gard, du reste, tint honorablement sa place à côté du chef-lieu.

Un journal de l'époque jugeant les produits exposés écrivait ce qui suit :

« Le Gard a envoyé à l'exposition, deux ou trois hommes remarquables, parmi lesquels nous citerons de préférence MM. Flaissier frères, M. Lecun et MM. Rédarès frères.

Ces ingénieux fabricants, MM. Flaissier surtout, ont importé dans le Midi l'industrie des moquettes qui appartenait au Nord. Ils leur ont donné une couleur, un éclat, un mouvement jusqu'alors inconnu, et par des procédés assez économiques pour que leurs prix soient facilement abordables.

Il est facile de voir que même pour les dessins, les nîmois sortent de sentiers battus, et se font un genre original, dont les produits ont vivement frappé l'attention par la nouveauté et l'élégance.

Aubusson leur a fait des commandes, c'est tout dire. »

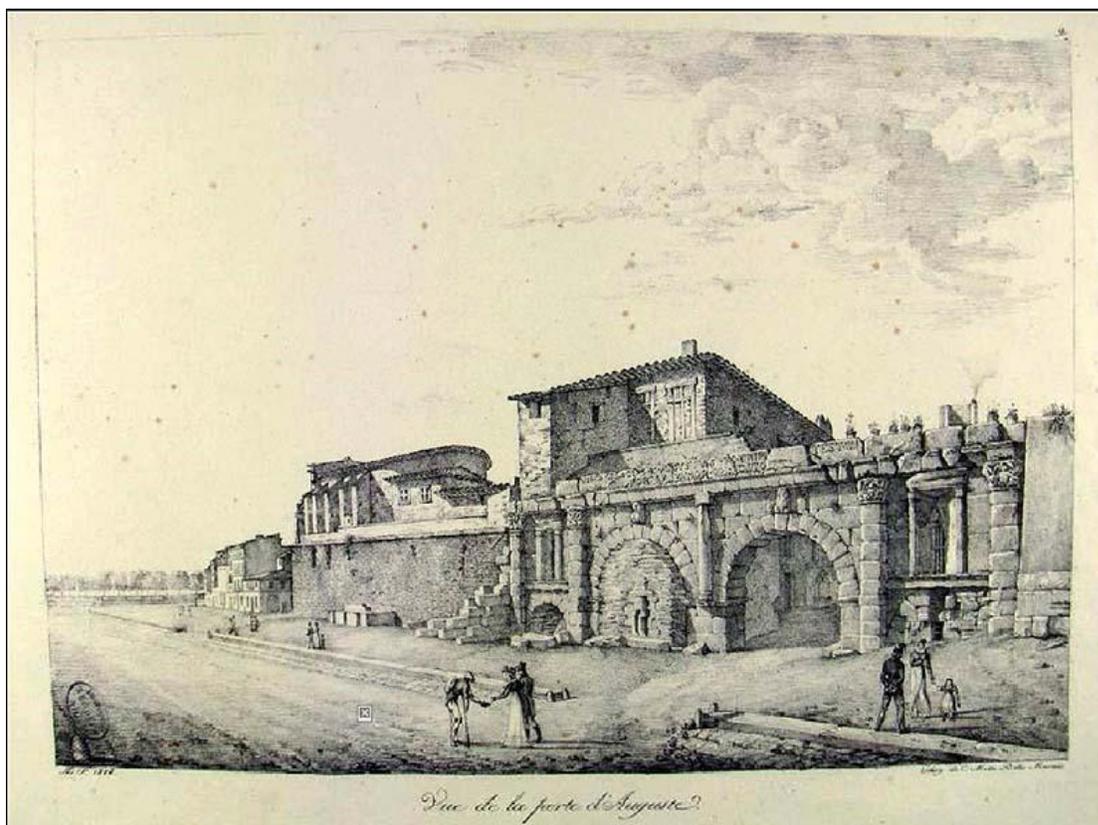
De tels éloges, justement mérités, enorgueillissent à bon droit ceux qui en sont directement l'objet et la ville qui possède de tels industriels.

- Lithographie de Monuments romains, par Aphonse de Seynes (a)

Alphonse de Seynes, né à Nîmes en 1786, et mort dans cette ville le 7 octobre 1844, a, le premier, publié un recueil lithographié des monuments romains que renferme sa ville natale. Ce recueil, qui se compose de 16 planches in-folio, lithographié par Motte, est intitulé : Monuments romains de Nîmes.

Alphonse de Seynes était un très habile dessinateur ; on a de lui quelques petites toiles qui ne manquent pas de mérite. En 1808, il fut chargé avec M. Liotard, par l'administration municipale, en exécution de la loi du 16 septembre 1807, de dresser un plan général d'alignement de la ville de Nîmes. MM. de Seynes et Liotard ne se bornèrent pas à suivre le plan des projets antérieurement proposés, ils indiquèrent certaines modifications d'alignement dont il serait possible de tenir compte pour les travaux futurs. C'est d'après ce travail que, le 20 juin 1841, le Conseil municipal a fixé, pour les diverses rues et places de la ville, des rectifications dont plusieurs ont été déjà opérées et dont on doit désirer l'entière exécution.

(a) Pour illustrer cet article, nous présentons la planche représentant la Porte Auguste en 1818



Vue de la porte d'Auguste.
La Porte d'Auguste - Lithographie d'Alphonse de Seynes 1818

Tome 1 - 1845 - pages 192 à 204

- CDF, ouverture commerciale le 11 avril 1845

Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, l'ouverture du chemin de fer de Nîmes à Montpellier, retardée par des formalités administratives, eut lieu le 9 janvier 1845 en vertu d'un arrêté préfectoral du 31 décembre 1844 .

Deux convois partirent simultanément, l'un de Nîmes, l'autre de Montpellier, à huit heures du matin . Le point de croisement fixé était Lunel, situé à mi-distance. Un grand nombre de curieux se rendit sur la nouvelle avenue Feuchères pour assister à ce premier départ qui était presque une solennité.

Ainsi Nîmes se trouvait reliée par deux voies ferrées avec la Grand'- Combe, Beaucaire et Cette. Ce magnifique résultat accompli dans un temps relativement court, grâce à des ingénieurs de talent, allait à bref délai se compléter d'un débouché sur Marseille et sur Bordeaux.

Pendant que M. Paulin Talbot, surmontant tous les obstacles, construisait la ligne de Marseille, une compagnie se formait pour créer la voie de Cette à Bordeaux. Il est naturel que ces compagnies en formation aient trouvé dans Nîmes, une des villes de France qui avait à sa disposition cet outillage moderne dans des conditions excellentes, des souscripteurs nombreux.

Aussi n'y a-t-il pas lieu de s'étonner que la nouvelle compagnie de Cette à Bordeaux ait trouvé dans notre ville et en deux jours la somme de trois millions et demi.

On peut supposer que le trafic sur la voie ferrée récemment mise à la disposition du public ne fut pas sur le champ parfaitement organisé. Toutes les stations intermédiaires ne furent réellement desservies que quelques semaines après. Le premier express parut sur cette ligne le 11 avril, traîné par la locomotive *la Méridionale*.]

- Aménagements voirie quartier Esplanade, Feuchères et urbanisme

L'ouverture de la nouvelle ligne exigeait que les travaux entrepris sur l'Esplanade et l'Avenue fussent menés promptement ; car la gare établie à l'extrémité de l'avenue Feuchères demandait à être en communication avec la ville.

La municipalité mit en adjudication, le 1er février, le pavage des voies de circulation sur les deux promenades, la construction de banquettes le long des trottoirs, celle d'aqueducs souterrains destinés à maintenir la fraîcheur sous les plantations et l'établissement des balustres formant la nouvelle délimitation de l'Esplanade.

L'entrepreneur avait ordre rigoureux de terminer tous ces travaux le 30 juin de la même année. S'il n'arriva pas exactement à la date indiquée, il s'en fallut de peu, et vers le milieu de 1845, l'Esplanade terrassée, nivelée et abaissée, devint le point de rendez-vous de la population qui depuis deux ans était privée du plaisir de venir respirer le bon air aux jours torrides sur sa vieille promenade favorite.

En même temps se dressaient de nouvelles maisons sur les alignements indiqués et l'on peut dire que c'est réellement de cette époque que date la création du nouveau quartier qui allait avoir un accroissement si remarquable en peu d'années.

- Place du Marché démolition arceaux

Les autres parties de la ville, bien que jalosant un peu la disposition évidente de la population à se porter vers la plaine, n'étaient pas pour cela délaissées. Le même entrepreneur qui avait charge de terminer les deux promenades nouvelles, avait aussi mission de débarrasser la place du Marché des arceaux qui la déparaient et de transformer radicalement ce point de la cité.

- Démolition île de la Couronne

D'autre part, la place de la Couronne allait être avant peu considérablement agrandie et assainie. La démolition de l'île de la Couronne, qui obstruait le débouché des routes de Lyon et de Marseille et dont la disparition était depuis longtemps réclamée, était chose décidée administrativement.

Les quatre propriétaires des immeubles condamnés, MM. de Chastellier, Paul Ponçon, d'Anglas, Pierre Guibal, étaient régulièrement expropriés par jugement des 11 et 12 août 1845.

- Projet Dhombre, réutilisation tronçon aqueduc romain depuis le Pont du Gard pour adduction d'eau

En même temps, et sur l'invitation du Conseil, se poursuivait une étude qui pouvait avoir pour Nîmes les plus heureuses conséquences. M. Dhombre, ingénieur des Ponts et Chaussées, avait été mis à la tête d'ateliers dans le but d'explorer et de reconnaître tout l'aqueduc romain. Il s'agissait de savoir le parti qu'on pourrait retirer de cette étude en vue

d'amener les eaux du Gardon indépendamment des sources latérales ou de niveau que l'aqueduc pourrait recueillir sur son parcours.

Ces travaux de recherches devaient, on le voit, s'arrêter au Pont du Gard, où l'on comptait placer des machines élévatoires.

Du 1^{er} septembre au mois de décembre 1844, M. Dhombre avait exploré toute la section de l'aqueduc entre Nîmes et Saint-Gervasy. A la session de février le Maire faisait connaître au Conseil que les ateliers dirigés par M. Dhombre avaient vérifié la section qui s'étend entre Sernhac et Saint-Bonnet. Il faisait espérer que l'ensemble de l'opération serait terminé cette année même et permettrait alors d'étudier d'une façon active et profitable la question d'adduction des eaux à Nîmes, résolvant ainsi un problème dont l'acuité devenait de jour en jour plus irritante.

- Manifestation violente aux arènes - Grève des ouvriers boulangers

Ne faut-il pas s'étonner de cette mobilité de notre population tout entière consacrée le vendredi 11 avril au culte de tout ce qui est noble et élevé, et se livrant le dimanche 13 avril à une manifestation désordonnée dont nous avons eu tout récemment un exemple ?

Il s'agissait d'un spectacle donné aux Arènes qui n'avait pas eu l'heur de plaire aux spectateurs. Ceux-ci, dans un accès de colère, commencèrent à faire pleuvoir une grêle de pierres sur la force armée impuissante à les arrêter, et, maîtres pour un moment du champ de bataille, entassèrent en un clin d'œil chaises, planches et estrades et y mirent le feu. Quand les renforts arrivèrent, tout était brûlé. L'épilogue de cette scène de désordre se déroula devant la police correctionnelle où quelques exaltés se virent attribuer quelques mois de prison.

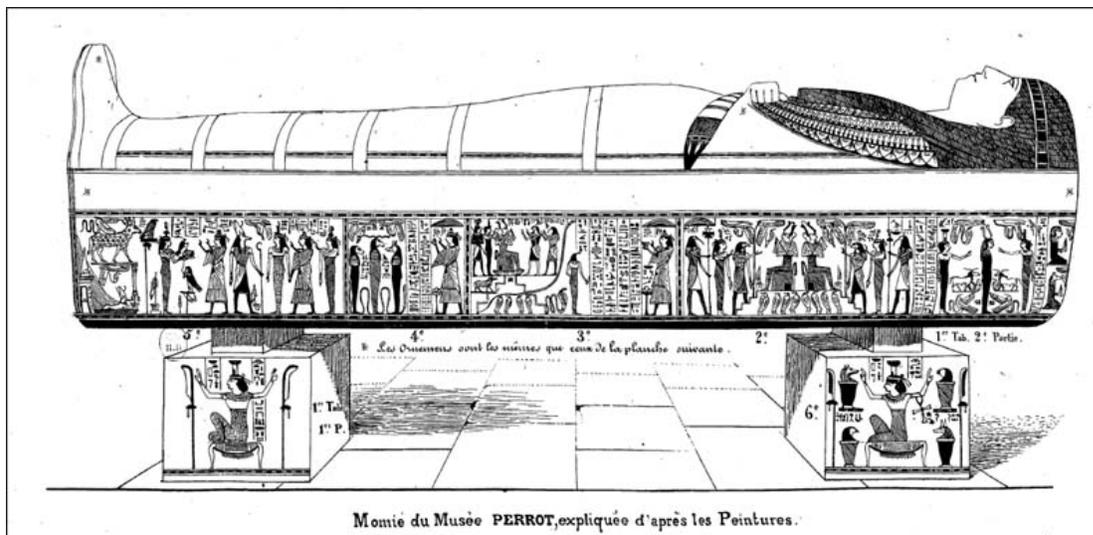
Vers le même moment, le 18 avril, les ouvriers boulangers de Nîmes qui, depuis le mois de mars, demandaient à leurs patrons un salaire plus élevé et dont les demandes avaient été repoussées, s'assemblèrent chez le sieur Bournier, père des compagnons. Ils déclarèrent qu'ils ne retourneraient pas chez leurs maîtres, cherchèrent à faire de la propagande, et, un instant, sans la vigilance de la police, sans la facilité que le chemin de fer, récemment ouvert, donnait à nos relations avec Montpellier, on aurait pu craindre une disette de pain à Nîmes, pour la journée du 19 avril.

Heureusement le régiment en garnison put fournir des ouvriers de bonne volonté ; quelques ouvriers, mieux disposés que leurs camarades, reprirent leurs travaux ordinaires, et cette aventure n'eut pas, par suite, de conséquences sérieuses. Quelques peines sévères furent appliquées par le tribunal correctionnel aux meneurs de cette échauffourée.

- Visite du Duc de Montpensier

Au milieu de ces agitations diverses qui faisaient le fond de toutes les conversations, occupant les esprits à plusieurs points de vue, la présence de M. le duc de Montpensier, venant d'Avignon, ne passa pas inaperçue. Le prince avait bien déclaré qu'il voulait garder l'incognito, mais le bruit de son arrivée s'était vite répandu en ville. Aussi lorsque le jeune prince se rendit, accompagné des autorités, aux Arènes et à la Maison-Carrée, une foule considérable se porta avec empressement sur les boulevards. Le duc de Montpensier ne

séjourna pas longtemps dans notre ville et quitta l'hôtel du Luxembourg, où il était descendu, pour se rendre à Marseille.



- Musée Perrot - Maquettes liège de Pellet - Musée Crespon

Un fait, qui intéresse l'histoire, se passa dans le même instant grâce à un de nos concitoyens. M. Perrot avait acheté des momies égyptiennes, récemment débarquées à Marseille, et son premier soin fut de les placer dans le musée qu'il avait créé avec un patient labeur.

On trouva dans les caisses et sur les momies même des objets fort curieux : une petite figure en bois, ayant vingt-quatre centimètres de hauteur, ornée de gravures et de caractères hiéroglyphiques d'une finesse remarquable ; trois gros scarabées, dont un doré, tous trois couverts d'hiéroglyphes ; plusieurs idoles de diverses compositions ; enfin un collier, composé d'un rang de perles rondes et longues d'un beau bleu, entre lesquelles se trouvent placés des scarabées et de petites figures d'idoles, en lapis, d'un travail exquis.

M. Perrot ouvrit ses portes toutes grandes au public pour venir admirer les richesses qu'il avait en sa possession . (a)

A diverses dates, d'autres, parmi nos concitoyens, avaient aussi créé des collections fort curieuses et qui, plus tard, sont revenues à la ville. Pellet, l'archéologue si distingué, dont les travaux l'ont placé à la suite des Séguier et des Ménard, avait commencé ses reproductions en liège des monuments antiques de Nîmes ou de la région. Il possédait chez lui une remarquable collection d'antiquités de toutes sortes patiemment recueillies et ce n'était pas une des moindres curiosités de la ville que ce musée particulier, aujourd'hui réparti dans nos divers musées publics.

Crespon avait, avec un réel savoir, réuni dans un local à lui appartenant, des échantillons de toute la faune méridionale; préparée par lui dans les meilleures conditions de conservation possible. Il y avait accumulé toute une collection de minéraux, de coquillages, qui augmentait les richesses dont la ville a hérité. Il ne se bornait pas à ce labeur ingrat ; il venait de publier un ouvrage assez remarqué : « *La Faune Méridionale* » .

(a) *Jean François Aimé Perrot (1790-1867). Curieux personnage que ce collectionneur de momies égyptiennes, ancien conducteur des fouilles de la Maison Carrée, Perrot fut nommé gardien du Musée, dès sa fondation, en 1820. Malheureusement, il eut le tort grave d'exercer en même temps le métier d'antiquaire pour son compte personnel, ce qui fut cause de sa révocation. Comme beaucoup de ses congénères, il ne se faisait aucun scrupule de truquer les objets antiques qui passaient par ses mains, et ses restaurations sont souvent d'un goût détestable. La collection d'antiquités de Perrot fut acquise par la ville en 1891.*

- Surveillance des détenus de la Maison Centrale confiée à des Frères de la doctrine chrétienne.

Nous avons eu l'occasion de voir la surveillance des détenus de la Maison Centrale confiée à des Frères de la doctrine chrétienne. Nous avons rapporté l'hommage rendu par les personnes du temps à l'excellence de cette mesure toute profitable au développement moral des malheureux que la société est obligée de punir. L'administration ne pouvait trouver dans ces religieux qu'un concours dévoué et probe puisé dans l'esprit de sacrifice et d'abnégation. Malheureusement leur caractère même interdisait à ces modestes surveillants l'emploi de la force parfois nécessaire pour dompter certaines natures que l'enseignement moral laisse rebelles et indifférentes.

A la suite de cette innovation, il s'était produit de la part des détenus plusieurs agressions contre les excellents gardiens qu'avait choisis l'Etat. Plusieurs Frères avaient été frappés. L'esprit de révolte s'était glissé parmi les prisonniers. Un tel état de choses devait aboutir à un malheur inévitable.

Le samedi 11 octobre un crime horrible ensanglantait la Maison Centrale. Un des Frères chargés de la surveillance et de la garde des prisonniers avait eu l'occasion de sévir contre deux détenus, les nommés Compagnon et Requin, à cause d'une faute grave commise par eux. Il leur intima l'ordre de se rendre en cellule jusqu'à ce que le directeur de la Maison fût en mesure de statuer sur la faute dont ils s'étaient rendus coupables. Les deux détenus résistèrent, mais finirent par obéir à l'ordre du directeur lui-même.

Requin se laissa incarcérer sans résistance, pendant que Compagnon injuriait les Frères qui l'escortaient et particulièrement le frère Pascal qui était spécialement chargé de la surveillance de la cour., Avant d'entrer au cachot, Compagnon demanda à retourner à l'atelier pour y prendre son mouchoir. Le frère Pascal l'accompagna, et en sortant l'infortuné reçut du misérable un coup de tire-point dans la poitrine.

Le Frère épouvanté s'enfuit ; mais son féroce agresseur le poursuivit jusqu'au milieu du réfectoire où il le perça de six coups dans la poitrine et dans le dos. Un quart d'heure après, le pauvre Frère expirait sans avoir pu prononcer un seul mot.

Compagnon, arrêté immédiatement, fut l'objet d'une instruction immédiate. Le 27 novembre, il comparait devant la cour d'assises qui était littéralement assiégée par les curieux.

Les débats ne furent ni bien longs, ni bien émouvants ; l'accusé, malgré sa jeunesse, il avait dix-neuf ans, n'inspirait aucune sympathie. La Cour prononça la peine de mort. Son exécution n'eut lieu que l'année suivante.

La session de la cour d'assises était du reste chargée en affaires d'assassinats. Elle avait prononcé la peine des travaux forcés à perpétuité avec exposition publique, contre un nommé Deydier, de Saint-Laurent-de-Carnols, coupable d'assassinat sur la personne d'un de ses concitoyens

Elle prononçait la même peine contre un nommé Gaudin, détenu à la Maison Centrale : le 23 juin de cette même année, Gaudin avait mis à exécution un projet qu'il nourrissait depuis longtemps à l'endroit d'un de ses codétenus, auquel on avait récemment confié le grade de prévôt. Le meurtrier s'arma d'un fer, appelé clou de carde, qu'il eût la féroce précaution de denteler pour que la blessure qu'il se proposait de faire fût plus grave, sinon mortelle.

Muni de cette arme terrible, il s'approcha de son codétenu et lui enfonça par derrière, dans l'épine dorsale avec une vigueur extraordinaire, le fer dont il s'était muni. La victime, gravement blessée, expira huit jours après.

- Fontaine Pradier

Par délibération du 21 décembre 1844, le Conseil municipal avait adopté le projet d'une fontaine monumentale à élever sur l'Esplanade. C'est M. Questel, l'architecte de Saint-Paul, qui avait obtenu le premier prix. Accepté par le conseil des bâtiments civils, ce même projet revenait devant le Conseil municipal parce que, d'après un vœu généralement exprimé, soit par l'administration, soit par des artistes, il allait examiner si les cinq grandes figures sculptées, qui décorent le monument, seraient exécutées en pierres de Lens ou en marbre blanc. Cette dernière matière exigerait une dépense de 120 000 francs au lieu de 80.000 qu'aurait coûté la pierre.

Le Conseil adopta la délibération suivante :

« Considérant que la fontaine monumentale que la ville de Nîmes se propose d'élever sur la place de l'Esplanade a été considérée, par le Conseil et par toutes les autorités consultées, comme une œuvre d'art de haute importance;

Qu'elle doit, en conséquence, réunir les conditions les plus complètes de durée et de perfection ; considérant que la dépense, quoique très considérable, est justifiée par l'importance de la ville de Nîmes et par la grande proportion de la promenade et des monuments antiques et modernes qui l'entourent ;

Le Conseil municipal délibère : les cinq grandes figures sculptées de la fontaine monumentale seront exécutées en marbre blanc. »

La ville, en exécution de cette délibération, passa des traités avec une maison de Paris, la seule en France qui avait entrepris l'exploitation des marbres de Carrare ; cette maison était en ce moment occupée à la livraison des marbres destinés au tombeau de l'Empereur.

Les blocs de notre fontaine leur sont semblables pour la qualité. Le bloc destiné à la grande figure de la ville de Nîmes, qui couronne la fontaine, exigea des dimensions au moins égales aux blocs livrés par l'Etat pour le monument des Invalides. Il avait 4 mètres 30 de haut et pesait de 15 à 20.000 kilos.

Il fut décidé que la sculpture serait confiée à l'un des plus célèbres statuaires connus et que l'atelier de sculpture serait installé à Nîmes. Mais l'atelier ne put être installé qu'en 1846, et l'architecte ne put commencer les travaux de maçonnerie qu'en 1847, pour donner à toute l'œuvre une marche uniforme et un terme commun.

- Budget et chantier de l'église St Paul

L'église Saint-Paul dont les travaux de gros œuvre se terminaient dans le courant de cette année, demandait que le Conseil s'occupât d'elle. Les devis prévus pour la construction générale ne s'étendirent pas aux travaux complémentaires, cependant indispensables pour rendre l'église entièrement et dignement préparée à recevoir la célébration du culte.

M. Questel, architecte, avait estimé ces travaux à la somme de 271 000 francs en y comprenant la grille extérieure de l'église, les boiseries et tout le mobilier proprement dit, les autels, les orgues, les vitraux, les peintures et les cloches.

La commission du conseil réduisit à 218 000 francs, chiffre rond, le crédit demandé, en supprimant la grille extérieure évaluée à 25 000 francs, en enlevant 10 000 francs sur la dépense des cloches et 5.000 sur celle des orgues .

Le Conseil adopta donc, pour l'entière exécution de l'édifice, un trottoir extérieur, non compris l'exécution de la grille, un lambris de chêne de 2 mètres 50 de hauteur sur les murs intérieurs ; une chaire en bois sculptée, des autels en marbre blanc, une cuve baptismale en marbre, et, outre les orgues et les cloches, affecta 50.000 francs aux peintures du chœur.

Le Conseil, en réduisant de 25.000 à 15.000 francs le prix des cloches, pensait que les fidèles de la paroisse viendraient combler la différence au moyen d'une souscription volontaire.

D'autre part, la façade latérale de l'église exposée au Midi devait être, au sens de la majorité du Conseil, dégagée des vieilles maisons qui la couvraient en partie. Il fut alors décidé qu'une rue semblable à la rue Neuve, qui encadre la face Nord, serait ouverte sur les terrains déblayés . Les entrepreneurs de l'église s'engagèrent à élever, dans le délai de dix-huit mois et sur l'alignement ci-dessus indiqué, une façade régulièrement ornée .

Il est profondément regrettable que les travaux considérables qu'exigeait cet édifice aient été marqués par plusieurs accidents. Un d'entre eux frappa surtout, car il atteignait l'entrepreneur lui-même, le sieur Arnavielle aîné. Le samedi 11 mai de l'année précédente, monté sur le toit, dans la partie basse du côté Nord, il tomba malheureusement dans l'intérieur du chantier. On le releva dans un état affreux. Son corps, dans sa chute, s'était brisé sur un tas de pierres et s'était déchiré dans le trajet par les échafaudages qu'il avait rencontrés. Le pauvre malheureux expira vingt-cinq minutes après dans d'atroces douleurs. Plus de deux mille personnes assistèrent à ses funérailles, malgré une pluie battante.

- Alignement de la rue Régale

Le Conseil ne bornait pas à cette seule décision ses travaux ordinaires. Se préoccupant de la rue Régale qui, depuis la construction du chemin de fer de Montpellier et de la promenade de l'Avenue Feuchères, était devenue l'une des plus importantes entrées de la ville, il résolut de donner à cette voie, à son ouverture sur le boulevard, une largeur de 7 mètres 65, jusqu'à son intersection avec la rue des Chapeliers.

Par un concours de circonstances heureux, les maisons formant la ligne droite de la rue soumise au reculement étaient à la veille d'être reconstruites par les propriétaires. Le Conseil aurait voulu donner à cette voie dix mètres de large, mais il ne pouvait faire reculer

ou le Palais de Justice, ou la maison qui venait d'être terminée et qui formait l'entrée de la rue sur le boulevard.

- *Projet rue Guizot - Création Bd du Viaduc - Agrandissement place du Marché*

On retrouve dans les délibérations de l'époque le projet de la rue Guizot, sinon absolument tel qu'il fut exécuté plus tard, tout au moins indiqué suffisamment. Le Conseil, en effet, considérait que le quartier dit de la Ferrage, délimité par les rues du Grand-Couvent, de l'Horloge, des Lombards et le boulevard du Cours, était tel qu'il fut au moyen-âge, lorsque les consuls de Nîmes faisaient murer ses issues et n'y pénétraient que lorsque la peste en était partie ou avait emporté tous les habitants.

Il estimait donc que c'était œuvre de civilisation, d'humanité, que de donner à ce quartier, privé d'air et de soleil et infecté par la présence d'un cours d'eau insalubre, une satisfaction quelconque.

Le Conseil, voulant porter de ce côté son active sollicitude, prit en considération le projet d'ouverture d'une rue allant du Nord au Midi, de huit mètres de large, se dirigeant du boulevard du Cours à la tour de l'Horloge. Il décida de plus de porter à sept mètres de largeur toutes les rues du quartier de la Ferrage venant couper dans le sens de l'Ouest à l'Est la principale rue projetée.

L'enlèvement des arceaux de la place du Marché qui s'opérait en ce moment même permettait de donner à ce quartier un cachet plus monumental et plus régulier. La ville possédait précisément à cet endroit une parcelle de terrain. Elle l'aliéna en faveur du propriétaire mitoyen sous la condition qu'une façade régulière en pierre de taille serait construite sur toute l'étendue de la maison qui sépare la rue de l'Hôtel-de-Ville de celle des Broquiers.

C'est de cette époque que date la création du boulevard du Viaduc (a) sur une longueur d'environ 1.800 mètres et une largeur de 25 mètres.

(a) Ce boulevard divisé en 2 parties, le 25 février 1897, sera dénommé Boulevard Talabot et Boulevard Sergent-Triaire

- *Visite chantier église St Paul*

La nouvelle église Saint-Paul dont l'achèvement paraissait proche était incessamment visitée par les voyageurs de marque qui traversaient Nîmes. Le mercredi 1er octobre, Mgr le Cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, arriva à Nîmes, dans la matinée et descendit à l'hôtel de l'Evêché. Dans la journée, il visita dans tous ses détails la nouvelle église en compagnie de M. Questel, architecte, auquel Sa Grandeur ne ménagea pas ses félicitations, répétant à plusieurs reprises que ce monument était le seul que Nîmes puisse citer parmi ses édifices religieux, Mgr de Bonald partait le soir même pour Lyon.

- *Visite des chantiers de la ville par le ministre des travaux publics*

Le 3 octobre, arrivait à Nîmes M. Dumon, ministre des travaux publics. Il fut reçu à Lunel par le Préfet, le Maire et l'Ingénieur en chef des chemins de fer. Arrivé à Nîmes, il descendit à la Préfecture. Après avoir visité les monuments anciens et particulièrement la Tourmagne, où l'on venait de faire une réparation importante, il consacra une partie de son

séjour à visiter eu détail les travaux en cours d'exécution de Saint-Paul et du Palais de Justice. Il témoigna hautement sa satisfaction de ce qui avait été fait sur ces deux points. La visite du ministre ne se borna pas à cette rapide revue. Il reçut les ingénieurs et les gérants des chemins de fer d'Alais à Beaucaire et de Nîmes à Montpellier. Dans cette réunion, à laquelle assistaient M. Teste, ancien ministre des travaux publics, M. de la Farelle, député, le Préfet et M. Girard, maire, on agita la question importante de la réunion, dans l'embarcadère de l'Esplanade, de tout le service des voyageurs.

- Création à Nîmes de la Caisse d'Escompte

On s'occupa en outre de l'organisation dans notre ville d'une caisse d'escompte. Cette caisse était représentée par une commission de quinze membres représentant une association de trois cent quarante souscripteurs. Le Conseil municipal avait pris à cet égard la délibération suivante :

« Considérant que l'industrie manufacturière de la ville de Nîmes présente en ce moment un développement remarquable ; que ses marchés en vins et eau-de-vie y deviennent tous les jours plus importants et que les chemins de fer introduisent dans la ville de Nîmes un mouvement commercial considérable ;

Le Conseil municipal ne doutant pas que ces heureuses circonstances ne rendent éminemment nécessaire et utile la création à Nîmes d'une banque d'escompte ;

Appuie par un avis favorable auprès des pouvoirs publics compétents, l'autorisation sollicitée pour la création, à Nîmes, d'une banque locale d'escompte. »

M. Dumon promit, après avoir pris connaissance de cette excellente délibération, de donner à ce grand projet l'appui de son concours le plus sincère et le plus désintéressé. Pour marquer, au surplus, l'intérêt qu'il portait à la fabrique de Nîmes dont les succès aux expositions nationales lui étaient connus, il alla visiter deux maisons ; l'une de tapis dirigée par M. Flaissier, l'autre de châles appartenant à M. Curnier.

Tome 1 - 1846 - pages 210 à 222

- Exécution de l'assassin de la Maison Centrale

On se souvient du drame qui vers la fin de 1845 ensanglanta la Maison centrale de Nîmes, et à la suite duquel un frère de la doctrine chrétienne trouva la mort. Compagnon, auteur de cette coupable agression, fut condamné à la peine de mort le 24 novembre 1845.

Le mardi, 17 février, à sept heures précises du matin, la guillotine se dressait sur la place des Arènes, et le bourreau, Carré, allait prendre à la Maison d'arrêt Compagnon dont l'exécution était fixée à ce jour.

A cinq heures du matin, l'abbé Paut, aumônier des prisons avait annoncé au condamné que son pourvoi en grâce était rejeté. Compagnon qui n'avait pourtant que dix-neuf ans, accueillit cette nouvelle avec le plus grand calme et la plus grande tranquillité.

Il écouta avec un sang-froid étonnant les paroles du prêtre et les encouragements des deux sœurs de charité accourues, suivant l'usage, pour accomplir avec un saint courage leur pénible devoir. Il embrassa un christ que lui présenta l'une d'entre ces saintes filles, et

entendant sonner avec force la cloche d'entrée de la prison, il dit : « *Voilà un coup de maître .»*

Il fut remis ensuite entre les mains de l'exécuteur des hautes œuvres de Nîmes, accompagné de son collègue de Montpellier et de deux aides. Puis descendant avec la plus grande fermeté les escaliers de la prison, il arriva à l'échafaud dont la vue ne le fit pas faiblir. Il mourut après avoir fait à la foule un léger signe de tête en guise de salut et d'adieu.

Ainsi se termina ce drame judiciaire qui avait profondément impressionné la population de notre ville.

Quelques jours après, un bandit nommé Pintard, détenu à la Maison d'Arrêt, s'échappa avec un autre détenu nommé Tassy. Pintard, qui avait dirigé sa course vers la place de la Mairie, fut arrêté par un sieur Guyot, ancien employé de l'octroi. Malheureusement ce courageux citoyen fut victime de son dévouement, et Pintard, armé d'un couteau-poignard, en porta un coup dans le bas-ventre de Guyot qui expira quelques jours après. Ce meurtre commis en plein jour et dans de telles circonstances excita une vive émotion chez tous les habitants et vint effacer la commisération qu'on avait pu ressentir en voyant tomber la tête du jeune prisonnier de dix-neuf ans et déjà couvert du sang d'un de ses semblables.

- Exposition des Beaux-Arts à la Maison Carrée, maquette de la Fontaine Pradier

Le 1er décembre 1846 s'ouvrait, à la Maison-Carrée, une exposition des Beaux-Arts. Une foule considérable vint visiter Bette exposition ; un attrait particulier l'y attirait. Il y avait, en effet, exposées, l'ébauche en relief du projet de la Fontaine qui allait être élevée sur l'Esplanade, et de plus la gracieuse et délicate statue, un des chefs-d'œuvre de Pradier : *la Poésie légère*.

« *De toutes les œuvres de Pradier, a dit Jules Canonge, c'est peut-être la plus originale des conceptions ; comme rendu, c'est très certainement une des plus parfaites.*

La hardiesse du jet, la vivacité, la souplesse du mouvement, la légèreté tout aérienne de ce marbre qui vit et palpite, étonnent et charment. »

Cette rapide description du maître est d'une exactitude remarquable. La Poésie légère est encore un des plus gracieux et un des plus délicats ornements de notre Musée.

Plusieurs artistes de la région répondirent à l'appel qui leur avait été adressé et exposèrent quelques œuvres remarquables. Parmi ceux de Nîmes-, on remarquait M. Charles Jalabert et M. Adolphe Jourdan, dont nous avons eu occasion de parler. M. Gustave Bosc, de Nîmes, avait envoyé une copie du Vilellius, exécutée en pierre de Lens ; ce jeune artiste était un élève de M. Paul Colin.

On ne peut parler art sans signaler que l'on venait de placer à la même époque sur un des piliers de l'église Saint-Louis-des-Français, à Rome, un médaillon en marbre blanc à la mémoire de Sigalon Au bas de ce médaillon fut gravée l'inscription suivante . « *Eximio pictori gallo Xaviero Sigalon. »*

Nous venons de voir que l'ébauche en relief de la fontaine de l'Esplanade figurait à cette exposition. On allait, en effet, se mettre sous peu à exécuter le plan de M. Questel.

Déjà les blocs de marbre étaient arrivés à Nîmes et les premiers travaux des praticiens avaient été exécutés, en attendant que le célèbre statuaire chargé de la sculpture eût fouillé avec son ciseau les statues décorant l'ouvrage. Le 15 décembre MM. Cazal et Ginestous, entrepreneurs, prirent l'adjudication de la construction de la maçonnerie de la Fontaine au prix de 40 000 francs avec un rabais de 2 et demi pour cent.

- Gros œuvre église St Paul achevé - Travaux Petit Temple

La nouvelle municipalité venait d'être reconstituée avec M. Girard à sa tête comme précédemment. Les adjoints étaient MM. Pleindoux aîné, Grelleau Louis et Rolland. Jean.

La session d'août du Conseil municipal avait été remplie par plusieurs affaires d'un haut intérêt. La nouvelle église Saint-Paul venait d'être achevée quant au gros œuvre. Il restait à la terminer entièrement, c'est-à-dire à la décorer et à la munir des objets mobiliers nécessaires. De ce chef la dépense prévue était de 220 000 fr. Parmi les articles de ce devis figuraient en premier lieu les peintures

murales. Ce fut, M. Flandrin, auteur des belles peintures murales de l'église Saint-Germain-des-Prés, à Paris, qui accepta l'exécution de celles de la nouvelle église. Les peintures de décors et d'encadrement furent confiées à M. Dénuelle, les vitraux à M. Maréchal, de Metz, et les orgues à M. Cavaillé, de Paris.

En même temps que se réglait ces détails relatifs à l'église Saint-Paul, le Conseil se préoccupait d'améliorer les édifices consacrés au culte protestant. Nous avons vu que, grâce à un emploi intelligent d'une somme de 69.000 francs, le Grand-Temple avait reçu des dispositions intérieures très heureuses et un aspect général très convenable

Pareil travail de restauration fut voté pour le Petit-Temple. Le dallage en fut refait en pierres de Barutel ; des stalles en bois de noyer remplacèrent les bancs et les chaises destinés aux assistants. La chaire fut améliorée ; la façade donnant sur la rue des Flottes qui venait d'être élargie, fut reconstruite dans le style du pensionnat normal édifié tout à côté. Enfin quatre grandes ouvertures furent pratiquées dans le haut et le bas de l'édifice pour donner le jour et l'air qui manquait à l'intérieur. 50 000 francs étaient consacrés à ces diverses réparations.

- Financement des hospices

La question des hospices revenait à cette session avec une aggravation de charge pour la ville. Le budget de l'administration hospitalière était devenu insuffisant pour faire face aux dépenses. En 1835 le nombre des malades civils reçus à l'Hôtel-Dieu donnait en journées de traitement, le chiffre de 23 000. En 1840, ce chiffre se trouvait porté à 40 000, et en 1845 à 53 000. Les ressources des hospices n'ayant pas augmenté et les dépenses ayant presque doublé, cette administration se trouvait en 1846 avoir un déficit de près de 30 000 francs. Encore lui avait-il fallu, par des mesures sévères, limiter les admissions et accroître dans la mesure du possible les ressources budgétaires. Pour permettre aux hospices de faire face à ce déficit, il fut décidé qu'un secours extraordinaire de 20.000 francs en 1846 et de 5.000 en 1847 leur serait accordé et enfin que la subvention annuelle de la ville serait portée de 80 à 90 000 francs.

- Revêtement de la voirie

A la session de novembre, le Conseil s'occupa de la question du dallage en asphalte des boulevards. Ceux-ci avaient été déjà grandement améliorés par le pavage de la voie du milieu, consacrée à la circulation des voitures. Mais les voies de côté, très fréquentées, présentaient à l'époque des grandes sècheresses et des grandes pluies, une poussière et une boue insupportables.

Les voies latérales étaient, en effet, de temps en temps nivelées avec de la terre, et en 1846 on avait essayé pour ce nivellement de se servir des débris extraits du chantier de l'église Saint-Paul. Mais le résultat avait été nul et les mêmes inconvénients s'étaient représentés .

Profitant de la promulgation de la loi du 7 juin 1845 permettant de prescrire d'utilité publique l'établissement de trottoirs sur les boulevards et dans toutes les rues de la ville qui présentaient une largeur minimum de 7.50, le Conseil adopta ce qui suit :

« La largeur des trottoirs variera de 1.25 jusqu'à 5 mètres, suivant la largeur de la rue. Ils seront dallés en asphalte ou en petits cubes de pierre dure cimentés.

Les propriétaires riverains seront tenus de concourir à la dépense dans la proportion de moitié toutes les fois que la largeur du trottoir ne dépassera pas 2 m. 50 et dans la proportion du tiers pour toute la largeur au-dessus. »

Cette délibération fut incontinent soumise à l'autorité royale pour obtenir la déclaration d'utilité publique.

- Projet d'ouverture d'une rue de la place de la Maison Carrée à la rue du Grand-Couvent.

Le percement d'une rue entre la rue du Grand-Couvent et la place de la Maison-Carrée revint une fois de plus devant le Conseil. Ce projet, sur lequel a été calqué celui relatif à l'ouverture de la rue de la Banque, supprimait, comme on vient de le faire, la ruelle des Flottes. Malheureusement, le Conseil, tout en exprimant son appui favorable à l'exécution d'une issue aussi utile à tous les points de vue, fut obligé de l'ajourner, en raison des prétentions exagérées des propriétaires. (a)

NDLR

(a) Ce quartier sera profondément remanié. De 1852 à 1856, construction de l'immeuble de la banque de France en bordure de la rue Caguensol. Cette dernière sera dénommée plus tard, après son alignement rue Guizot. Longeant la Banque et perpendiculaire à la rue Guizot, une nouvelle rue sera ouverte en 1878 jusqu'à la place de la Maison carrée en 1878, elle sera dénommée rue de la Banque. En 1900 elle sera renommée rue Général Perrier, mais l'histoire de cette rue ne s'arrête pas là, à suivre en 1883.

- Une histoire aux origines douteuses

Les travaux de la rue du Collège étaient à peu près terminés. M. Simil venait de se rendre acquéreur au prix de 16 700 francs de la maison laissée intacte par le nouvel alignement.

En parlant de cette rue, il est un détail connu de peu de nos concitoyens qui présente pour notre histoire contemporaine quelque intérêt et qui a sa place ici.

Rue du Collège, 6, la veuve Michel possédait une petite maison et, dans cette maison, deux chambres garnies dont le modeste mobilier remonte au siècle de Louis XV. En 1792 la plus grande de ses chambres était louée 20 francs, l'autre 10 francs par mois.

Avant son départ pour le siège de Toulon, le lieutenant d'artillerie,

Napoléon Bonaparte, occupait la seconde ; à son retour à Nîmes, il occupa la première. Sa position nouvelle lui permettait alors ce léger accroissement de bien-être : il venait d'échanger son épaulette de lieutenant contre celle de capitaine.

Lors de son élévation à l'empire, Napoléon reçut, au château des Tuileries, à l'occasion de son sacre, M. Michel, qui joignait à la double qualité d'ex-proprétaire et d'ex-perruquier de l'empereur, celle de grenadier de la garde nationale. M. Michel mourut en 1820, ayant abandonné sa profession et ne laissant à sa femme que la maison de la rue du Collège. (a)

(a) La veuve Michel avait beaucoup d'imagination et peu de scrupules, ce petit mensonge lui permettant de donner de la valeur à ses deux chambres meublées. Les déplacements de Bonaparte étant rigoureusement relevés par ses historiens, nous n'avons pas trouvé trace de son passage à Nîmes au cours de cette période.

Autre info contradictoire à la version de la veuve Michel : Bonaparte fut élu lieutenant le 1er avril 1792 et capitaine le 11 septembre 1792. Après vérification des dates du siège de Toulon, l'exploit de Bonaparte déjà capitaine depuis plus d'un an, se situe au mois de décembre 1793.

Un autre quartier venait aussi de s'améliorer d'une façon notable ; celui de la cité Foulc. C'est de cette année que date la création du square de la Mandragore que la municipalité actuelle a si maladroitement supprimé pour y installer une bâtisse d'un goût douteux et qui abrite provisoirement nos richesses artistiques. (a)

(a) Ce commentaire n'est pas très clair, quand Pieyre écrit "la municipalité actuelle", il sort du cadre de l'année 1846 pour se positionner une quarantaine d'années plus tard. Plus précisément le 13 août 1883, le jour où le Conseil municipal décide de l'emplacement, de l'achat du square de la Mandragore au propriétaire Edmond Foulc (donnant son nom à la rue Cité Foulc).

"Sur cet emplacement, une construction est envisagée à l'économie, mais les événements modifient le projet qui devient définitif par la découverte d'une somptueuse mosaïque romaine dite d'Admète, de 9,50 m sur 6,50 m qui sera scellée au sein du bâtiment.

Deux peintures de Raphaël Courtois montrent les salles de cet édifice en 1898. Ce musée provisoire fut remplacé sur le square de la Mandragore par l'édifice actuel, grâce à un concours organisé en 1902, et construit de 1903 à 1907 suivant un programme préétabli pour cet usage : servir d'écrin aux œuvres d'art, par l'architecte nîmois Max Raphel (1863-1943), lauréat du concours : « le projet de M. Raphel se recommandait par la simplicité de son plan et par le groupement des services autour d'un hall central ; par le système d'éclairage spécialement étudié et projeté, au moyen d'écrans mobiles placés entre le plafond en verre et le châssis, et qui prendraient jour par la toiture : ce qui, avec le caractère de simplicité et de grandeur - mais sans trop de recherche monumentale imprimé aux façades, a dû plaire au Jury ».

C'est un bâtiment moderne qui se cache sous un habillage décoratif : sculptures ornamentales, ferronneries, stucs et mosaïques ; mais le métal et le verre des charpentes et des verrières, les planchers de béton et d'acier, sont autant d'innovations techniques à l'aube du XXe siècle". Description de Pascal Trarieux, Attaché de conservation

- Situation générale et statistique de l'industrie à Nîmes en 1846

Il ne me paraît pas inutile au moment de clore cette année 1846 de jeter un coup d'œil sur la situation générale de notre industrie. Nous sommes arrivés vers la fin d'un règne prospère et ces renseignements statistiques peuvent utilement servir pour l'avenir de point de comparaison.

Nîmes comptait en ce moment : 45 fabriques de châles en tous genres, 21 fabriques de ganterie de soie, 25 fabriques de bonneterie de soie, 5 fabriques d'étoffes unies et façonnées, 5 fabriques de galons, 2 fabriques de lacets, 6 fabriques de bourrettes, 11 fabriques de foulards, 4 fabriques de tapis, 3 fabriques de frisons, 5 manufactures de soie

à coudre, 3 fabriques d'impression sur étoffes et teintures, 4 fabriques de bretelles, 2 établissements pour le lavage des laines, 6 filatures de soie.

Elle comptait 8 500 métiers battants et 2 500 métiers démontés. 500 ouvriers étaient occupés au dévidage des soies, 600 au tirage des soies et 15 500 aux autres mains d'œuvre exigées par la fabrication.

En 1845, ces 16.600 ouvriers avaient fabriqué 450 pièces*de taffetas, 150 pièces d'étoffes coton et soie, 350.000 châles et 725 000 mouchoirs, cravates, et fichus soie et coton, soit en tout 1 075 000 pièces.

La fabrication de ces articles avait employé 20 300 kilogrammes de soie, 34 000 kilos de bourre de soie, 500 000 kilos de coton et 500 000 kilos de laine.

A côté de ces renseignements statistiques qui concernent notre industrie, il est utile de faire remarquer que dans le courant de cette année 1846, des hommes spéciaux du département formèrent le projet de se réunir en société pour concourir au progrès de l'art vétérinaire, de l'agriculture et de toutes les sciences naturelles qui s'y rattachent.

Le ministre de l'Agriculture et du Commerce approuva les statuts de cette nouvelle association qui sous le titre de « *Société du Gard* » devait compter quarante-cinq membres titulaires et un nombre illimité de sociétaires.

Composée d'agriculteurs et de négociants expérimentés et capables, la société avait pour programme de défendre les intérêts du département lorsque la question de la révision du tarif des douanes devait venir dans le Parlement.

NOTE DE L'AUTEUR

- Travaux Place de la Couronne et Place du Marché

Pendant cette année 1846, les travaux commencés à la place de la Couronne, ceux exécutés à la place du Marché, furent complètement terminés.

Cette dernière, la place du Marché, a son nom dans l'Histoire de Nîmes. Elle datait évidemment d'un temps très éloigné. Peut-être fut-elle liée comme jardin à la basilique qui s'élevait suivant toutes probabilités, sous les Romains, à la place de notre Palais de Justice.

Ce qu'il y a de certain, nous dit Ménard, c'est que sur cette place s'élevait, vis à vis du Marché, la Monnaie près la porte Saint-Antoine et le logis de l'Etoile. Le bâtiment qui avait donné à la porte de la ville le nom de porte Saint-Antoine s'appela plus tard Hôtel de la Coquille. Quant au logis de l'Etoile, c'est celui qui donna son nom à la rue du même nom, rue précédemment appelée rue de la Juiverie, à raison de la faculté qui avait été donnée aux Juifs d'y demeurer.

Le nom de la rue de la Monnaie a perpétué le souvenir de l'hôtel de la Monnaie, disparu depuis ou affecté à d'autres usages. Nîmes, sous les Romains, avait faculté de battre monnaie, et sous les premiers règnes de la Monarchie française, notre hôtel frappa des livres tournois et parisis; sous Louis XIV Nîmes fut désignée pour fabriquer les liards de France à un titre qui portait préjudice aux habitants. Les concessionnaires de la frappe voulurent et réussirent à établir le cours forcé de cette nouvelle monnaie ; mais à la suite de longues plaintes de la population, de procès évoqués devant les diverses juridictions du

royaume, procès dont la plupart des pièces se trouvent dans nos archives à la Bibliothèque de la ville et à la Mairie, le Roi rendit en Conseil, le 17 mars 1657, un arrêt abolissant le cours forcé. De ce jour et pour toujours la Monnaie de Nîmes cessa de frapper aucune monnaie.

Au milieu de la place du Marché se trouvait une halle couverte qui en occupait presque toute la superficie ainsi qu'une partie de l'îlot de maisons compris entre la place, les rues de l'Hôtel-de-Ville, de l'Aspic et des Broquiers.

Ce marché était bâti en pierres avec des arceaux assez bas. De chaque côté étaient des rues étroites et obscures comme nous le montre la rue Fresque, et dans ces rues étaient établis des corps de métiers qui leur donnaient leurs noms.

La rue de l'Hôtel-de-Ville s'appelait la rue de la Romaine parce qu'à côté du marché couvert démoli en 1846, à peu près en face l'impasse qui mène à la maison Cler, se trouvait le poids public. Sous l'arceau de la rue Fresque, que l'on voit encore, se tenait autrefois le marché aux blés.

La place de la Couronne servait au dix-septième siècle de cimetière aux protestants. Le 24 février 1688, ce cimetière revint aux catholiques, et le curé Novi vint ce jour-là le bénir en grande pompe. Jusqu'à la Révolution, les inhumations se firent sur cet emplacement, ce qui explique la quantité d'ossements qui fut retrouvée lors de la formation du square actuel, sous l'administration de M. Duplan, maire.

Après la Révolution, quant les diligences devinrent le seul moyen de transport à la portée du public, c'était sur cette place que se trouvaient les principales entreprises.

Tome 1 - 1847 - pages 223 à 236

- Courses de taureaux mortelle à Caissargues

Il est assez curieux de commencer ce chapitre par le récit d'une course de taureaux. On ne s'en étonnera pas, si j'apprends à mes lecteurs que, le dimanche 6 juin 1847, le nommé Martin Hippolyte, de Nîmes, fut tué à Caissargues par un taureau qui s'était lancé sur lui.

Déjà à cette époque et pendant tout le règne de Louis-Philippe les courses de taureaux furent interdites ; on exprimait l'espoir que le goût et la raison finiraient par triompher d'habitudes invétérées et déplorables.

Martin, qui ne survécut qu'une heure aux atteintes de l'animal, fut enterré le lendemain à l'église Saint-Charles. Ses amis ne voulurent pas qu'il fût transporté dans le corbillard jusqu'au cimetière, et méconnaissant l'autorité du clergé, de l'administration des pompes funèbres et de la police, le portèrent sur leurs épaules jusqu'à sa dernière demeure. Une foule considérable accompagnait le cortège funèbre. L'autorité qui un moment avait essayé d'empêcher cette manifestation ne put y réussir et dut se retirer devant la population menaçante.

- Manifestations partisans et troubles

Nîmes eut ses premières échauffourées en 1847, à l'occasion des fêtes dites des Tois-Journées. Elles ne devaient pas malheureusement finir de sitôt, ainsi que nous le verrons par la suite.

Le 27 juillet, près de la place de la Bouquerie, des groupes se rencontrèrent hostiles les uns aux autres, échangeant des menaces ou des injures, Les uns fêtaient l'anniversaire des journées de juillet, les autres faisaient mine d'empêcher ces manifestations. Peu à peu la querelle s'envenima, et le lendemain 28, les groupes passèrent des menaces aux coups.

Des volées de pierres partirent tant d'un côté que de l'autre.

La force armée accourut sur ce point avec l'intention de séparer les combattants et de remettre la paix dans ce désordre. Elle ne put y parvenir sérieusement et les groupes tumultueux refoulés d'un côté réapparaissent de l'autre. A la longue chacun se lassa de cette situation et tout rentra dans une tranquillité apparente, au moins pour la journée du 29 juillet.

Le 30 juillet à huit heures du soir, de forts rassemblements se formèrent sur la place de la Bouquerie. Des hommes et des femmes descendaient du faubourg Saint-Charles, par la place Bachalas, les rues Fléchier, Ranguel et Enclos-Rey et se répandaient sur le boulevard du grand et du petit Cours, pendant que des rassemblements tumultueux venus des faubourgs de Saint-Paul et de la Placette s'avançaient contre eux par la place de la Bouquerie. Les uns et les autres recommencèrent la bataille à coups de pierres, devant lesquels la police demeura impuissante.

Les autorités, le préfet , le procureur-général , le procureur du roi, le premier adjoint faisant fonctions de maire (*M. Girard siégeait à la cour des pairs*) se rendirent sur les lieux avec un fort détachement de la ligne . Ils furent accueillis par des huées et des pierres , par des cris incohérents au milieu desquels on entendait parfois ceux de : « *vive le Roi* » et de : « *vive la République.* » Après beaucoup de pourparlers et d'admonitions paternelles, les boulevards furent évacués à minuit. Plusieurs personnes furent plus ou moins grièvement atteintes dans cette première rencontre.

Il semblait, le 31, que la ville fût redevenue tranquille, mais à huit heures, des groupes nombreux se formèrent depuis la Maison-Carrée jusqu'à la Caserne. On évalua à 2 000 le nombre des individus formés en quelque sorte en ligue de bataille sur la place de la Bouquerie et vers laquelle les habitants des hauts quartiers s'avancèrent en poussant des cris et en lançant des projectiles qui leur furent rendus sans ménagement. Deux cents fantassins, accourus sous les ordres du préfet chargèrent , après les sommations légales, et les autorités firent reculer les deux camps, prêts d'en venir aux mains.

Toutefois, l'ordre ne fut à peu près rétabli que vers deux heures du matin, après de nouvelles et fréquentes démonstrations , difficiles à réprimer. La gendarmerie à cheval n'avait cessé de stationner sur les lieux pendant ces deux journées.

Comme on craignait beaucoup pour la journée du dimanche 1er août, le préfet fit demander 100 hussards à Lunel et fit préparer un bataillon d'infanterie à tout évènement.

Des bruits sinistres s'étaient répandus en ville, des rassemblements s'étaient encore formés sur les mêmes points. C'est alors qu'on fit publier les deux actes officiels suivants :
« *Considérant que des rassemblements tumultueux ont eu lieu à Nîmes , dans la soirée des 30 et 31 juillet ; que l'ordre public et la sûreté de la circulation sont compromis, et qu'il*

importe de faire cesser immédiatement cet état de choses, qui ne pourrait se prolonger davantage sans de graves inconvénients pour la cité,

Article premier. - Il est interdit de stationner sur la ligne des boulevards et dans les rues de Nîmes.

Article 2. — Les rassemblements seront immédiatement dispersés par la force.

Le préfet du Gard, DARCY. »

De son côté, M. Pleindoux, adjoint, faisant fonction de maire, faisait afficher la proclamation suivante :

« Des désordres indignes d'une ville qui a tant donné de preuves de civilisation avancée, ont troublé ces jours-ci le repos public.

Méfiez-vous de tous les bruits que répandent des gens amis de troubles et de bouleversements.

Ecoutez plutôt une voix véritablement amie, la voix de l'autorité :

elle vous prie, elle vous conjure, au nom de ce que vous avez de plus cher, de ne pas sortir la nuit pour former des attroupements. La longanimité dont elle a usé jusqu'à présent a prouvé combien est grande sa répugnance à recourir à l'emploi de la force ; mais la rigueur est devenue nécessaire , obligatoire !

Que de simples curieux ne se mêlent donc plus aux perturbateurs : ils seraient exposés à des dangers, qui ne seront que de bonne justice, quand ils n'atteindront que ceux qui, par leurs emportements, ne sont ni de notre temps ni de notre cité. »

Outre ces deux proclamations, des mesures sévères furent prises ; des lignes de soldats, des sentinelles furent placées à l'ouverture des rues, un piquet de cavalerie stationna sur la place de la Bouquerie ; de fortes patrouilles sillonnèrent les lieux menacés. Toute la journée du 1er août demeura incertaine et ne fut à l'abri de tout désordre que par ce déploiement inusité de la force armée. Les habitants des quartiers de Saint-Paul ne purent, comme ils l'avaient fait la veille, se déployer en bataille depuis la Bouquerie jusqu'à la Maison-Carrée, invectivant et apostrophant ceux des Bourgades.

D'autre part, dans un des salons de la préfecture, plusieurs citoyens honorables, appartenant à tous les partis , se réunirent et, d'un commun accord se répandirent ensuite dans tous les quartiers pour recommander à tous le calme et la tranquillité. Ainsi se termina cette préface de troubles plus graves qui se produiront plus tard.

Malheureusement, l'ère des discordes allait s'ouvrir à nouveau pour notre ville, et les événements de juillet 1847 jetèrent dans les esprits des ferments de haine et de vengeance. Les hostilités étaient déclarées entre les deux camps et, toutes suspendues qu'elles fussent momentanément, elles devaient reprendre à bref délai.

- Ateliers de charité

Le maire de Nîmes réunit, le 2 janvier, le Conseil municipal pour lui faire part de la libéralité du gouvernement et , sur sa proposition, l'assemblée adopta d'établir un atelier de charité pour le prolongement du boulevard du Viaduc, parallèlement à la ligne du chemin de fer depuis le chemin de Saint-Gilles jusqu'au pont biais de la route de Montpellier, sur 17 mètres de largeur. Le devis de ces travaux s'élevait à 163 000 francs.

On devine qu'à côté de la charité administrative la charité privée réalisa, comme elle sait le faire en pareilles occasions, de véritables prodiges. Chacun tint à honneur de porter secours aux indigents. Le régiment en garnison abandonna soixante-huit rations journalières pendant tout le mois de janvier en faveur des nécessiteux. Des bals, des concerts furent organisés par les jeunes gens des meilleures familles sans distinction de culte et d'opinion.

D'autre part, le clergé, les établissements hospitaliers se multiplièrent à l'envi pour soulager les malheureux. Les sœurs de Saint-Vincent de Paul, dont le zèle inépuisable et l'ardente charité pour le peuple sont sans cesse en éveil, organisèrent une crèche avec le secours de dons provenant de la charité privée et de collectes faites sous les auspices du bureau de bienfaisance. En peu de temps la crèche ne compta pas moins de trente berceaux qui recevaient les enfants des ouvriers les plus nécessiteux.

L'action bienfaisante de l'Eglise qui déjà, au milieu des malheureux de la ville, s'exerçait avec une si remarquable intensité trouvait en même temps pour d'autres infortunes des secours en argent, grâce à ce zèle constant qui anime le clergé. Mgr Cart, tout ému du récit navrant des maux auxquels l'Irlande était en proie, avait prescrit des quêtes dans son diocèse et envoyait au comité central de l'œuvre irlandaise la somme de 8 085 francs.

A côté de ces sacrifices de toute nature accomplis par toutes les classes de la société en vue de soulager les souffrances et les misères, on peut placer une œuvre toute patriotique qui trouva à Nîmes un terrain merveilleusement préparé pour y réussir.

- Statue de Saint-Louis

Le ville d'Aiguemortes avait en 1846 conçu le projet d'élever une statue à saint Louis. La vieille cité avait eu l'excellente idée de glorifier ce prince qui s'embarqua deux fois pour les croisades sur ses rivages, qui par des travaux immenses de restauration, exécutés par ses soins, ouvrit au commerce un port fermé avant lui aux entreprises maritimes ; elle voulut perpétuer la mémoire de ce grand Roi qui a arraché à un historien peu suspect (1) cet éloge :

« Louis IX paraissait un prince destiné à réformer l'Europe : il a rendu la France triomphante et policée, et il a été en tout le modèle des hommes. Sa piété qui était celle d'un anachorète, ne lui ôta point les vertus royales ; sa libéralité ne déroba rien à une sage économie ; il sut accorder une politique profonde avec une justice exacte, et peut-être est-il le seul souverain qui mérite cet éloge ».

Un semblable projet rencontra chez le roi Louis-Philippe, lorsque M. Teste, pair de France ; le colonel Chabaud-Latour, aide de camp du prince royal et député, et M. Girard, pair de France et maire de Nîmes lui eurent exposé le projet de la ville d'Aiguemortes, un accueil chaleureux.

(1) Voltaire.

- Comptoir d'Escompte

Nous avons eu l'occasion de voir que les intérêts matériels de notre ville n'avaient pas été négligés durant cette période assez longue qui commence en 1830 et finit en 1847. Cette dernière année fut marquée par la création d'un établissement qui était devenu

indispensable au commerce nîmois. Dans une précédente délibération que j'ai consignée lors du passage de M. Dumon, ministre des travaux publics, le Conseil municipal se déclarait favorable à la création d'un comptoir d'escompte. Une société s'était même fondée en vue de l'organisation future de cet établissement financier. Répondant à ses désirs, le 29 mai 1846, le Roi signait une ordonnance autorisant la Banque de France à établir un comptoir d'escompte à Nîmes.

Cette décision fut accueillie par un sentiment général de satisfaction. Elle répondait, en effet, à d'unanimes vœux exprimés par tous ceux qui étaient à portée d'apprécier les besoins que la rareté du numéraire et la rareté du crédit, qui en est la suite, avaient fait éprouver dans ces derniers temps au commerce et à l'industrie.

Malheureusement cette ordonnance si sage, si opportune, ne fut pas immédiatement mise en vigueur. Il fallut attendre plus d'un an l'exécution de ce projet. Quelle fut la cause de ce retard ? Il n'est pas facile de la connaître. Je dois cependant noter ici que plusieurs l'attribuèrent aux empêchements que les gros financiers de la ville mirent à l'application de cette mesure qui, du coup, faisait disparaître le comptoir d'escompte organisé par eux. Ceux-ci s'en défendirent beaucoup et plusieurs motifs furent allégués et, parmi eux, la crise monétaire, pour expliquer cet atermoiement qui semblait pour beaucoup devoir être une fin de non recevoir.

Enfin le 17 novembre 1848, Louis-Philippe signait à Saint-Cloud une seconde ordonnance appelant à la direction du nouvel établissement de crédit et sur la proposition du gouverneur de la Banque de France, M. Delacorbère, président de la chambre de commerce de Nîmes. Cette mesure décisive calma toutes les impatiences et leva tous les doutes. L'établissement de crédit qui venait de se fonder dans notre ville allait féconder les nombreux éléments de richesse qu'elle renferme, aider au mouvement croissant des affaires et développer l'activité industrielle de la cité, comme nous aurons occasion de le voir.

Les premiers censeurs de la Banque furent MM. Brochier, receveur général ; Cazeing , président du tribunal de commerce, et Roux-Carbonnel, ancien négociant.

Les premiers administrateurs comprenaient quatre négociants : MM. Abric, Amalry N., Curnier fils, Sabran L. ; un ancien négociant : M. Bonnaud E. ; et quatre banquiers : MM. Molines A., Nourry J., de Surville F. , et Vincent L.

- Travaux à la Fontaine, Puech Jusieu (Mont Duplan), Esplanade...

Une des améliorations les plus importantes dont la ville est redevable à l'édilité dont il fut le chef, consiste dans les travaux qui transformèrent en une délicieuse promenade l'aride rocher qui dominait la source de notre fontaine. La réussite des plantations de pins d'Alep qu'il avait fait faire dans sa propriété du Serre-Cavalier, lui avaient depuis longtemps inspiré la pensée de compléter ainsi le magnifique jardin qui fait l'orgueil de notre cité. Une autre amélioration, plus importante encore, fut le projet des fontaines publiques élaboré par ses soins et exécuté par son successeur. MM. de Seynes, Liotard et Valz reçurent de M. Cavalier l'ordre d'exécuter un double nivellement de nos boulevards. On reconnut ainsi que le niveau des eaux du Nymphée était d'environ sept mètres plus élevé que le sol de l'Esplanade (1). M. Cavalier songea alors à profiter de cette précieuse ressource pour

amener les eaux de notre source par la pente naturelle à des bornes-fontaines intelligemment distribuées. Nul n'avait encore songé à cette chose si simple qui en attendant l'exécution d'un canal d'adduction des eaux, soit du Rhône, soit du Gardon, devait contribuer pour une bonne part à assurer la salubrité de la ville et être si utile pour les habitants. C'est M. de Chastellier qui réalisa la pensée de M. Cavalier. (a)

La politique qui renversa le ministère Decazes entraîna la retraite de M. Cavalier. Il se renferma étroitement dans la vie privée, se consacrant exclusivement à ses devoirs de père de famille. Cet homme de bien emporta en mourant, l'estime et la considération publique.

Les travaux du Conseil municipal pendant cette année 1847, ne furent consacrés qu'à un très petit nombre de questions. Les plus importantes d'entre elles furent les décisions prises par le Conseil en ce qui touchait la jonction de la rue de l'Agau et de la rue des Prêcheurs (2), le Marché aux Bestiaux, et le Marché du Chapitre.

Nous avons déjà vu que par la disparition de la maison Valz, le Conseil avait assuré la jonction précitée pour la partie de la rue de l'Agau s'étendant entre la rue des Prêcheurs et la place du Château. Il restait à opérer de même pour la portion de la rue de l'Agau s'étendant jusqu'au pont Saint-Baudile.

De ce côté, en effet, le canal de l'Agau à couvert formait un cul de sac barré par des maisons en bordure sur la rue des Prêcheurs. C'était un cloaque infect sur lequel était jeté un pont qui faisait communiquer les deux rues de Corconne et Saint-Baudile. Le Conseil résolut de renverser ces maisons et de couvrir le canal sur ce point afin de donner un peu d'air à ce quartier déshérité.

(a) La première fontaine avait été élevée place Saint Charles, en 1820, sous l'administration de M. Antoine Cavalier.

(1) A cette époque le sol de l'Esplanade n'avait pas été abaissé comme nous l'avons vu pratiquer en 1842.

(2) Devenue depuis rue des Lombards.

- Déplacement du Marché aux Bestiaux

La transformation du Marché aux Bestiaux était également une très heureuse idée. Ce marché devenait de jour en jour plus important et exigeait un agrandissement prochain.

Nous savons, comme nous avons eu occasion de le dire, qu'il se tenait sur la place appelée aujourd'hui place de l'Oratoire. La ville résolut d'acquérir une partie de l'ancien Jeu de Mail (*ce jeu était tombé en désuétude*) et de le joindre au cimetière abandonné que possédait la commune sur ce point. On obtenait ainsi un très bel emplacement de deux hectares environ, parfaitement régulier, pouvant servir à l'établissement d'un Marché aux Bestiaux convenable.

Il fut convenu que l'on profiterait de cette acquisition pour élargir la rue de l'Abattoir, et que l'on forait une voie d'accès large qui s'est appelée depuis rue du Mail,

Il est curieux de retrouver dans cette délibération le projet formé et adopté par le Conseil de prolonger le Cours-Neuf jusqu'au boulevard du Viaduc du chemin de fer de Montpellier. Ce boulevard avait été exécuté au commencement de cette même année 1847 par les ateliers de charité.

« Ce projet. disait le rapporteur de la commission, qui relierait par une promenade non interrompue l'Avenue Feuchères et la Fontaine, pourrait être exécuté en grande partie, à cause de sa nature, par des ateliers de charité ; son accomplissement immédiat serait considérable et coûteux, mais exécuté lentement et successivement dans les hivers rigoureux par le travail des classes ouvrières, il ne se présente plus comme une charge, mais bien plutôt comme un but utile offert à la charité ».

On le voit, la commission municipale de 1870 et l'administration municipale de 1885, n'ont fait que réaliser en tous points les prévisions des édiles de la ville en 1847.

Un autre point qui méritait à un égal titre l'attention du Conseil, était le marché du Chapitre. Cet établissement consacré aux principaux approvisionnements de la ville, présentait, depuis l'accroissement de la population, plusieurs inconvénients. Sa surface était devenue de beaucoup trop restreinte et ses abords difficiles et insuffisants. Le Conseil prit en très sérieuse considération l'ouverture, entre la place du Chapitre, la Poissonnerie et la Grand'Rue, d'une rue de sept mètres de largeur, dont l'exécution devait entraîner l'abaissement du niveau de la place qui se trouvait sensiblement plus élevé que celui des rues voisines .

NOTE DE L'AUTEUR

Le Jeu du Mail dont nous avons parlé dans ce chapitre occupait l'emplacement d'un ancien cirque romain auquel on arrivait par la rue de la Carretterie ou rue des Chars.

En 1829, dit Auguste Pellet (1), il existait encore vers le centre du Jeu de Mail une partie de l'enceinte du cirque que l'on appelait la Tourmagnette. Ces ruines pouvaient appartenir à la muraille intérieure, aux deux extrémités de laquelle étaient placées les bornes que devaient contourner les chars dans leur course. Au moyen âge le Cadereau s'appelait Cadaraucus Carceribus (?), ou cadereau des écuries du cirque, et en 1185 le quartier était désigné sous le nom de ad carceres (3), les écuries du cirque.

(1) *Thermes de Nemausus*, p. 26.

(2) *Archives du chapitre de Nîmes*, 1233.

(3) *Layettes du trésor des Chartres*, t. 1, p. 143.

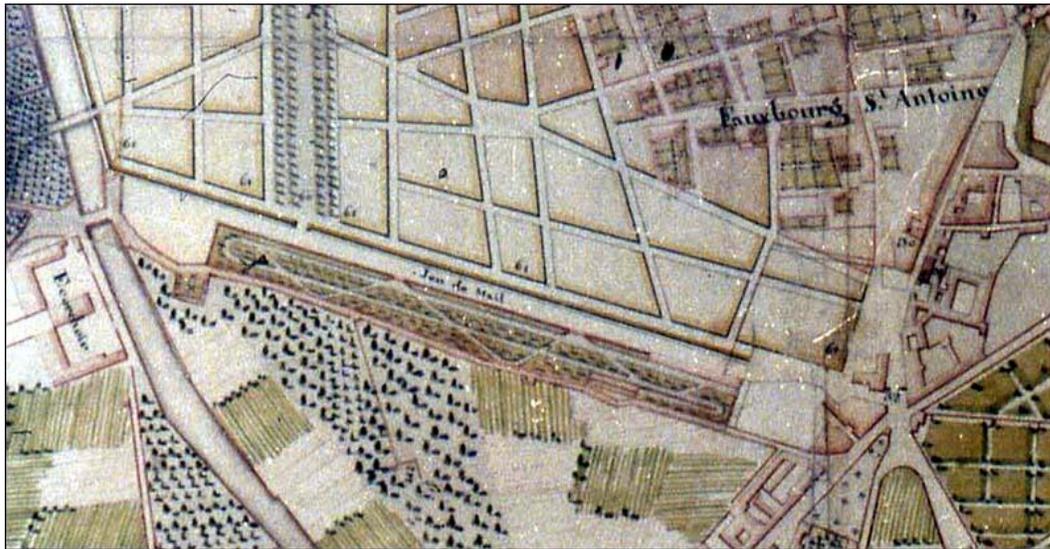
En 1636, Jean Guirauden, lieutenant du prévôt des maréchaux de Nîmes, adressa aux consuls une pétition pour être autorisé « à faire un jeu de palle malhe en une terre qu'il a acquise (1) joignant les vieilles masures de l'ancienne muralhe, cartier appelé Saint-Vincens parce que, disait-il, a il n'y a ville sy chestive et petite qu'elle soit en la province du Languedoc, qu'elle n'ait quelque lieu accordé et destiné pour le jeu de palle malhe ;.....en la ville de Nismes il n'y a aulcung lieu destiné pour le dit exercisse, en telle sorte, que les plus grans et fréquans chemins abordans la dite ville comme celui d'Avignon, de Montpellier, de Beaucaire, Arles et autres infinis chemins sont occupés par les dits joueurs au dit palle malhe, ou pour mieux dire à la chiuquane dont le public et particuliers reçoivent un nottable injeure et préjudice(2) ».

L'autorisation demandée fut donnée à Jean Guirauden en 1637.

Ce quartier s'appelait Saint-Vincent, à raison d'une église aujourd'hui disparue qui se trouvait placée près des anciens égorgoirs. Les maisons qui sont à l'angle ouest de la rue du Cyprès et de la place de l'Oratoire, sont bâties sur l'emplacement de la dite église. L'Oratoire occupe la place des vieux égorgoirs. Le cimetière catholique dont nous avons constaté la disparition et qui se trouvait mitoyen avec le Jeu de Mail, avait été inauguré et béni le 7 juillet 1780 par Jacques de Marmier, vicaire-général, délégué.

(1) Il l'avait achetée à un sieur Escudier.

(2) Archives de la ville de Nîmes K. 10.164.



Le jeu du Mail en 1775 , plan Mareschal

Tome 1 - 1848 - pages 254 à 323

- Création d'un Comptoir d'Escompte

Le Gouvernement provisoire favorisait la création de Comptoirs d'Escompte dans tous les départements. A Nîmes cette idée déjà lancée en 1845 et 1846 fut reprise à nouveau, non plus avec l'initiative privée, mais sur les conseils mêmes et avec l'approbation énergique des pouvoirs public.

Ceux-ci adressèrent aux capitalistes, commerçants et industriels de Nîmes la circulaire suivante :

« Toute commotion politique a pour résultat inévitable de causer un trouble momentané dans les transactions commerciales. L'immense évènement qui vient de s'accomplir ne pouvait échapper à la loi commune.

Le Gouvernement provisoire, avec cette résolution qu'il apporte dans l'accomplissement de la tâche qui lui a été confiée, s'est empressé de venir au secours du commerce et de l'industrie, en décrétant l'établissement à Paris et dans les villes industrielles de la France des comptoirs nationaux d'escompte, fondés sur la triple base de l'association de l'Etat, des communes et des particuliers.

Fournir au petit commerce et aux petites industries les moyens d'échanger leurs valeurs contre de l'argent qui leur permette de faire honneur à leurs engagements et de fournir à la

population ouvrière du travail, sans lequel elle ne peut se procurer le pain de chaque jour : tel est le but de cette patriotique institution.

L'urgence d'un pareil établissement à Nîmes est incontestable.

L'argent ne circule plus : entraînés par une terreur panique que rien ne justifie, les capitaux se resserrent et cessent d'alimenter l'industrie nîmoise. Encore quelques jours, et les fabricants ainsi que les autres industriels, pourront se voir forcés malgré leur bonne volonté, de fermer leurs ateliers, faute de moyens de réaliser les ressources de leur portefeuille.

C'est une situation qu'il dépend de nous tous de faire cesser.

Un comptoir d'escompte va être établi à Nîmes dans les mêmes conditions que celui vient d'être créé à Paris, au capital de trois millions : un million sera fourni par les particuliers, un million par la ville en obligations, un million par l'Etat en bons du Trésor.

La ville et l'Etat courent des chances de pertes et ne se réservent aucune part dans les bénéfices qui appartiendront exclusivement aux actionnaires.

Le capital à fournir par ceux-ci sera divisé en mille actions de mille francs chacune.

Aucun autre appel de fonds ne pourra être fait.

A l'œuvre donc, commerçants, industriels, capitalistes, propriétaires, fonctionnaires publics ! A l'œuvre tous, il s'agit du salut commun ! »

Immédiatement s'ouvrit en ville une souscription qui fut rapidement couverte et atteignit d'un bond la somme qu'il était nécessaire de réunir. M. Gaidan, négociant, était nommé directeur du nouvel établissement financier pour la ville de Nîmes.

La passion politique dans la rue

Ledru-Rollin, faisant fonction de ministre de l'intérieur, ne pouvait arriver à faire cesser les désordres et les mutineries qui troublaient la France sur un grand nombre de points. La présence des commissaires extraordinaires n'était pas suffisante pour arrêter l'effervescence populaire qui allait croissant de tous-côtés à mesure que les questions irritantes se posaient devant le corps électoral, occupé à chercher les députés qui iraient le représenter à l'Assemblée nationale. A Nîmes, les disputes étaient incessantes, en particulier dans les ateliers créés par la municipalité pour occuper la classe ouvrière. Les discussions s'élevaient continuellement entre ces hommes, animés les uns et les autres de passions politiques violemment surexcitées.

Les 10 et 11 avril, cet état de choses prit un caractère de plus en plus alarmant, et le quartier de la Placette fut plus particulièrement le théâtre de scènes déplorables. Sur le chemin de Montpellier, et surtout dans la rue de l'Hôtel-Dieu, sur la promenade du Cours-Neuf, des bandes de citoyens échangèrent des coups de pierre. L'un et l'autre camp comptaient déjà des blessés, grièvement atteints. La force armée, accourue, eut toutes les peines du monde pour séparer les combattants. Ceux-ci reçurent plusieurs coups de baïonnette, et c'est à ce prix seulement que l'ordre put être rétabli, mais, hélas pour peu de jours.

- Exécution capitale

C'est en août 1848 qu'eut lieu, pour la première fois depuis l'avènement de la République, une exécution capitale. Rose Jacquemont, veuve Theyre, avait été condamnée à mort par la Cour d'assises de l'Ardèche, comme coupable de sept empoisonnements tant sur les personnes qui l'avaient successivement prise à leur service, que sur celles de son beau-père et de son mari.

Mais le jugement de la Cour d'assises de l'Ardèche ayant été cassé pour un vice de forme, l'affaire revint devant la Cour de Nîmes où après des débats qui ne durèrent pas moins de trois jours, le jury apportait un verdict de culpabilité sans circonstances atténuantes. C'était la mort. A la lecture du verdict, l'accusée s'était évanouie et ce n'est que le lendemain qu'elle eut connaissance du terrible arrêt.

La coupable, qui était allée jusqu'à empoisonner son propre fils âgé de treize ans pour pouvoir se livrer, sans contrainte, aux débordements les plus scandaleux d'une passion effrénée qu'elle avait conçue pour un autre tout jeune enfant de douze ans, ne méritait aucune pitié et son recours en grâce fut rejeté.

Le samedi 19 août, Rose Jacquemont apprenait qu'elle allait paraître devant Dieu ; entourée de deux sœurs de charité et soutenue par la parole de l'abbé Paut, aumônier des prisons, elle assista avec beaucoup de recueillement aux prières suprêmes dans la chapelle de la prison. Mais lorsqu'elle entendit le coup de cloche du bourreau, ses forces physiques l'abandonnèrent complètement, et elle ne revint plus à elle.

Sur la place des Arènes où était dressé l'échafaud, une foule compacte que les précautions militaires suffisaient à peine à contenir, attendait depuis la première heure du jour la fin de ce drame.

L'exécuteur Carré, avec ses aides, porta sur l'échafaud le corps inanimé de Rose Jacquemont et n'exécuta pour ainsi dire qu'un cadavre.

Il est à remarquer que les exécutions précédentes avaient toujours eu lieu à onze heures du matin et que celle-ci eut lieu à cinq heures.

- Création d'une Académie Universitaire à Nîmes

Le Conseil municipal de Nîmes, à son arrivée aux affaires, avait eu à se préoccuper de plusieurs questions urgentes. La première d'entre elles regardait l'Académie de Nîmes. Un arrêté du 7 septembre 1848 avait, par une nouvelle circonscription des Académies universitaires supprimé celle de Nîmes. Cette dernière remontait à la constitution même de l'université, sous l'Empire, en 1807.

Le Conseil prit à cette occasion énergiquement en mains la défense des intérêts de la ville. *« On affecte trop généralement, dit la délibération prise à cette occasion, de considérer la ville de Nîmes comme une cité mercantile, exclusivement livrée aux opérations de l'industrie. Nîmes est, il est vrai, le centre industriel du Midi de la France, mais est-ce une raison pour le déshériter des institutions purement littéraires ?*

On centralise à Aix et à Montpellier l'enseignement supérieur des facultés sous le vain prétexte que ces établissements s'appellent les uns les autres, et par une inconséquence des plus regrettables, quand il s'est agi de créer la troisième école des Arts-et-Métiers, les conditions toutes spéciales de la ville de Nîmes, sous le rapport du développement des

arts industriels et mécaniques, ont encore été méconnues au profit de la ville d'Aix. C'est un devoir pour la ville de Nîmes de réclamer contre ce partage inégal de l'enseignement supérieur.

On peut d'ailleurs reprocher à la nouvelle circonscription des académies d'éloigner considérablement certains départements de leur nouveau chef-lieu académique. »

Le Conseil réclamait donc instamment par suite des considérations qui précèdent le maintien de l'Académie universitaire de Nîmes, et proposait en conséquence de modifier pour certains départements méridionaux, les dispositions de l'arrêté du 7 septembre 1848, en donnant à l'Académie de Nîmes cinq départements : le Gard, l'Ardèche, la Lozère, Vaucluse et la Drôme. (a)

(a) Par le décret du 17 mars 1808, Napoléon divise l'Empire en circonscriptions académiques. Montpellier fut choisi comme chef-lieu de l'une d'elle. Son ressort s'étend sur cinq départements : l'Aude, le Gard, l'Hérault, la Lozère, les Pyrénées-Orientales.

Le 25 mai 1850, un décret gouvernemental, décide qu'il y aurait une Académie par département. Nîmes aura un recteur de 2ème classe, M. Moriau Michel et pas de Faculté. Il habitait au 6 rue de la colonne.

Les Académies régionales sont rétablies par la loi du 14 juin 1854 et le décret du 22 août de la même année. Le ressort de l'Académie de Montpellier comprend à nouveau ses cinq départements, limites inchangées depuis. Le Rectorat, siège de l'Académie, est dirigée par un recteur. Le premier recteur de l'Académie de Montpellier, Charles Louis Dumas, est nommé le 24 août 1809. Il est alors assisté de deux inspecteurs d'académie, puis à partir de 1854 de cinq inspecteurs, un par département du ressort académique.

- Élargissement du secteur de l'octroi

Le Conseil s'occupait en même temps d'augmenter les ressources que procure l'Octroi en étendant le rayon de perception, dans le double but d'atteindre la fraude en facilitant la surveillance et de frapper toutes les exploitations qui cherchaient un privilège hors de l'enceinte des rayons. Un plan fut dressé à cet effet.

La nouvelle circonscription annexait entre le Puech de la Grue jusqu'au chemin de la Rouquette, une métairie avec jardin potager, qui servait d'entrepôt à la tuerie clandestine des bestiaux, le four à chaux de Japavaire, et une buvette très fréquentée tenue par un fraudeur, dit la délibération du Conseil municipal, qui a subi plusieurs condamnations .

Au sud de la ville, il entrait dans la nouvelle circonscription quinze jardins potagers avec bâtiments d'exploitation, deux ou trois de ces jardins abritaient des tueries clandestines et servaient d'asile à la fraude. Il entrait également les entrepôts établis dans l'ancienne fabrique de faïence de Roux, et le four à chaux de Valentin .

Dès ce moment, la ligne d'enceinte renfermait indistinctement tous les fours à chaux et cette disposition présentait l'avantage de mettre fin aux discussions incessantes élevées entre les chauxfourniers de l'intérieur et de l'extérieur.

Le Conseil approuvait également la construction de deux petits pavillons sur la façade du nouveau marché aux bestiaux, rue du Mail, et celle de deux hangars aux extrémités du marché pour abriter les bestiaux en cas de mauvais temps. En joignant à ces travaux l'établissement de murs de clôture, le Conseil rappelait dans sa délibération que la ville n'avait pas à faire les frais le première installation du marché, mais qu'elle en concéderait la ferme gratuite à un entrepreneur qui se chargerait d'exécuter les constructions nécessaires. (a)

(a) Les octrois ont perduré jusqu'en 1944, en voici le détail.

Sur le plan de la ville de 1920, on remarque un Octroi face à la gare des Marchandises, route d'Uzès - un Octroi route d'Avignon avant le cimetière et un après au croisement de l'actuelle avenue Bir-Akeim - un rue de Grézan après la rue de la Samaritaine - Trois octrois sur la rue Ste Perpétue, qui fait limite, un route de Beaucaire, un rue Séguier prolongée (Paul Painlevé depuis 1934) et un rue de Bouillargues - Un à l'angle du boulevard Natoire et de la route d'Arles - Un à l'angle des rues Pierre Gamel et André Simon - Un sur la même rue, proche de la rue Gaston Teissier - Un à côté de la gare de la Camargue, emplacement actuel du lycée Hernest Hemingway - Un à l'angle de la route de Sommière (Arnavielle) et de la route de Montpellier (Av Maréchal Juin) - Un à l'angle du Cadereau (avenue Georges Pompidou) et de la rue de Sauve - Un à l'angle de la route de Sauve et de la route d'Alès - Un au carrefour des rues Rouget de l'Isle, Tour Magne et Tire Cul, actuelle place Paul Valéry - Un à l'angle de la rue de la Lampèze et de la rue porte Cancière - Un à la Croix de fer - A noter aussi, deux bureaux aux abattoirs (grand abattoir du Cadereau et l'abattoir des porcs) et un au marché aux bestiaux (rue du Mail) - le bureau-poids-public de la place des Carmes - Un à la Bastide - D'autres octrois étant hors des limites de ce plan, peuvent échapper à ce descriptif.

C'est seulement en Juillet 1944 que sera prise la décision de supprimer définitivement les octrois. La loi du 30 janvier 1941 portant sur les réformes des Octrois précise les modalités tarifaires de remplacement.

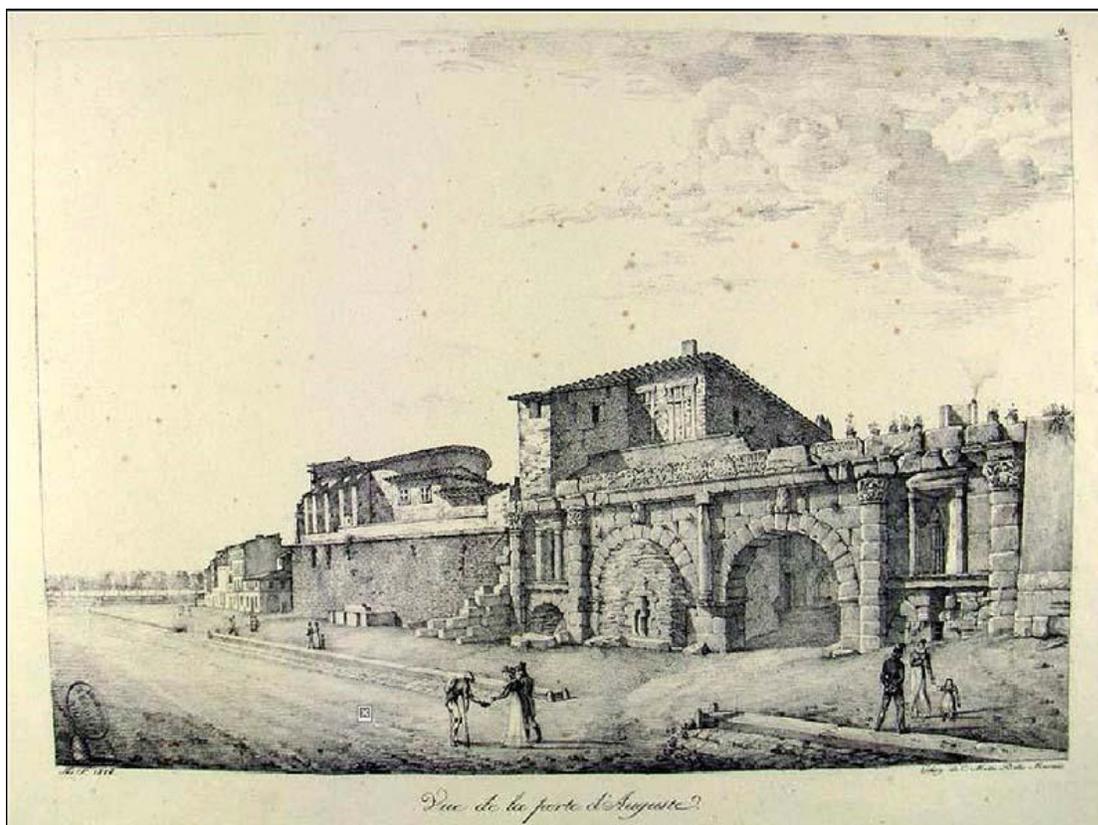
- Travaux amphithéâtre et dégagement Porte-Auguste

Par une délibération prise à la même époque, le Conseil, sur le vu d'une lettre du préfet du Gard, en date du 2 décembre 1848, acceptait avec reconnaissance l'offre que lui faisait le Gouvernement d'allouer un crédit de 3 000 francs à la restauration de l'amphithéâtre romain et une somme de 16 000 francs aux travaux de déblaiement et de restauration de la Porte-Auguste.

En retour, la ville prenait à sa charge les dépenses accessoires du projet, et notamment celles qui résulteraient de la nécessité d'ouvrir une nouvelle issue à la caserne de gendarmerie, installée à cette époque entre le Grand-Temple et la Porte-Auguste. C'est l'antiquaire Pellet qui lut chargé de conduire ces travaux sur lesquels nous aurons à revenir. **(a)**

(a) Un rapport du Préfet daté de 1849, nous fait quelques commentaires sur les travaux initiés par Auguste Pellet et indique la suite à donner pour que la gendarmerie puisse conserver un grenier à fourrage de taille suffisante : « Toujours animé du même désir de contribuer à l'embellissement de la ville, par l'isolement de ses antiques édifices romains, mon prédécesseur a obtenu de l'État des fonds pour déblayer la Porte-d'Auguste et rétablir le sol antique. Ces travaux, désirés depuis longtemps par les savants, se trouvent aujourd'hui fort avancés, et le résultat répond à l'attente publique. Mais les dépendances de la caserne de gendarmerie ont eu à souffrir des changements apportés à l'ancien état des lieux. Le grenier à fourrage, déjà insuffisant, a été réduit à des proportions encore plus restreintes, à tel point, qu'il est impossible de prolonger cette situation sans dommage notable pour le service de la gendarmerie.

J'ai dû, en conséquence, inscrire, dans mes propositions de budget, une allocation pour l'exhaussement du grenier à fourrage, de manière à ce qu'il gagne, en hauteur, ce qu'il a perdu en surface. »



Dessin de la Porte Auguste par Alphonse de Seynes, 1818

Tome 1 - 1849 - pages 340 à 354

- Église Saint Paul

Le chantier le plus considérable, était l'église Saint-Paul ; le monument était à peu près terminé et bientôt ouvert au culte. C'eût été chose faite à la fin de 1848, si Nîmes n'avait pas traversé la période malheureuse dont souffrit la France entière. Il est intéressant de jeter un coup d'œil sur le chiffre total de la dépense qu'entraîna la construction de cet édifice. Cet examen sera d'autant plus instructif que les pouvoirs publics aujourd'hui sur des devis bien autrement restreints ne craignent pas d'accuser des augmentations scandaleuses qui atteignent par fois le 40 ou le 50 %.

La dépense prévue par les délibérations successives du Conseil municipal avait été fixée à 467 093 fr. 32c. Les travaux exécutés s'élevèrent à la somme de... 503 731 fr. 23c. Soit une différence de 36 637 fr. 91c.

Comme dans les chiffres précédents ne sont compris que les travaux de gros œuvre ou de détail, il conviendrait d'y ajouter l'achat du mobilier, les peintures exécutées par M. Flandrin et tous les accessoires d'ornementation ; mais ces diverses dépenses furent engagées à forfait et n'eurent pas à subir par conséquent de majoration, en sorte que sur un ensemble général de travaux de toute nature, atteignant un chiffre de près de 700 000 francs, l'excédant total n'atteignit que la somme de 36 637 francs. Nous avons vu récemment un musée provisoire, estimé 28 000 francs au devis, atteindre 52 000 francs de dépenses, et

une école normale portée pour une somme primitive de 200 à 220 000 francs atteindre celle de 326 000.

On peut dire, avec raison, que Nîmes s'enrichissait tout à la fois de plusieurs œuvres d'art remarquables. L'église Saint-Paul ; pour laquelle la ville avait fait des sacrifices si habilement calculés devait nous rester, non pas seulement comme un splendide morceau d'architecture romane, mais encore comme un véritable musée où des hommes d'un talent indiscutable se sont complus à accumuler leurs chefs-d'œuvre. Le premier de tous est Flandrin, l'élève d'Ingres. Le traité passé entre la ville et cet artiste exigeait qu'il consacraît à la décoration intérieure de l'édifice trente-cinq figures ou personnages et le prix était réglé sur le pied de 35 000 francs.

Mais « *la conscience généreuse de l'artiste se laissa entraîner par l'élan de l'imagination et, dédaignant tout calcul de temps et d'argent, s'éleva à la hauteur de la mission que son génie lui imposait* » (1).

(1) Notice sur l'Eglise Saint-Paul, par Jules Salles (a).

(a) Ce texte très complet, 70 pages, comprend un historique et une description très détaillée du monument. Vous pouvez la retrouver dans version intégrale dans les pages nîmoises du site nemausensis.com.

En attendant, voici ci-dessous, le dessin et le texte de Jules Salles publié le 2 décembre dans l'Illustration Journal Universel.



C'est le 14 novembre 1849 qu'a eu lieu, à Nîmes, la consécration de la nouvelle église Saint-Paul. Si ces genres de solennités sont rares et émouvants, ils acquièrent un degré d'intérêt bien plus puissant encore quand il s'agit de consacrer au culte une église romane dans le style du douzième siècle; quand on a renouvelé pour elle l'antique et pompeux cérémonial du pontifical romain; qu'un grand nombre de prélats sont venus honorer la cérémonie de leur présence, qu'une foule émue de chrétiens vient s'agenouiller pour rendre hommage au Dieu vivant entre le temple corinthien érigé au paganisme et l'amphithéâtre dont l'arène rougie

du sang des gladiateurs voit encore trop souvent se renouveler dans son cirque des jeux barbares que les mœurs espagnoles peuvent seules tolérer.

La nouvelle église Saint-Paul est construite d'après les règles du stylet roman ou byzantin qui, dans les onzième et douzième siècles, servit de transition entre l'architecture grecque et l'architecture gothique et dota de si précieux monuments Arles, Saint-Gilles, Toulouse et quelques autres villes du midi de la France.

Sa forme est une croix latine, qui présente une longueur de 65 mètres sur 34 mètres de largeur. Le vaisseau, divisé en trois nefs, offre une surface totale de 1,600 mètres environ. La nef du milieu a 8m70 de largeur : elle est séparée des bas côtés par de forts piliers qui supportent des arcs à plein-cintre surmontés par des fenêtres à vitraux coloriés. Les trois nefs sont terminées par autant d'absides circulaires en forme de demi-coupoles .

Le plein-cintre règne dans tout le monument, à l'exception des deux nefs latérales, où l'on remarque une légère tendance vers l'ogive. Cette déviation aux règles pures de l'art était ici commandée par la hauteur constante de la naissance des voûtes et par la différence des espacements dans les travées. Au reste, un pareil exemple se rencontre dans la belle église de Saint-Gilles qui, dans ses petites nefs, offre le même exemple de voûtes ogivales.

Sept portes donnent accès dans l'église : trois sur la façade principale, deux sur les transepts ou bas côtés de la croix, et deux sur le derrière du monument pour le service des sacristies. Celles de la façade portent dans les tympans des figures sculptées par M. Paul Colin et qui offrent, dans leur ensemble, le caractère religieusement naïf des époques byzantines. Tous les détails sont habilement fouillés et ne demandent qu'à être consacrés par le temps et la belle couleur dorée que la suite des siècles donne à la pierre du pays.

Outre les portes, principal ornement de la façade et dignes de tous éloges, nous signalerons à l'attention des visiteurs trois grandes rosaces, dont les rayons sont autant d'élégantes colonnettes qui servent à maintenir des vitraux de couleur. Le tout est surmonté d'une croix tout à fait dans le caractère de l'époque et telle qu'on en trouve dans les églises romanes citées par MM. de Caumont et Batissier.

Dans le projet primitif, le clocher devait être en charpente; une délibération du conseil municipal, qu'on ne saurait trop louer, vota une augmentation de fonds pour qu'il fût exécuté en pierre. Il est fâcheux que la somme n'ait pas été suffisante pour donner à cette partie de l'église quelques mètres de plus en hauteur. Il eût peut-être mieux valu terminer ce clocher par une galerie circulaire, éviter ainsi les formes pointues toujours désagréables à l'œil, et qui s'accordent difficilement avec la coupe largement arrondie du plein-cintre. Mais si l'on voulait construire une flèche, on aurait dû l'exhausser encore de 7 à 8 mètres, y ménager des jours plus nombreux , et sculpter des crochets en saillie, pour couper les lignes trop régulières des arêtes; l'aspect général de l'édifice aurait été encore plus satisfaisant , comme aussi le monument lui-même aurait beaucoup gagné à être élevé sur un perron plus important.

Toutefois, malgré ces défauts, qu'on ne doit pas craindre de signaler dans une œuvre sérieusement conçue et consciencieusement exécutée, la nouvelle église Saint-Paul présente un aspect grandiose et imposant, chacune de ses parties est en parfaite harmonie avec sa destination; la coupe et les profils sont très-heureux.

La décoration intérieure du monument répond en tous points à la pensée de l'architecte, et tous les détails d'ornementation et d'ameublement, soignés avec une grande perfection, concourent à donner à l'ensemble cette unité, qui devrait être la première règle de ces sortes d'édifices, quand on veut qu'ils soient la reproduction fidèle d'une époque.

Le chœur est littéralement couvert de peintures à l'encaustique, et c'est ici le lieu de rendre hommage à une administration qui n'a pas craint de voter un budget considérable, pour appeler auprès d'elle les premiers artistes de la capitale. Cet hommage est d'autant mieux mérité qu'à l'époque où la délibération fut prise, le conseil municipal était présidé par un maire protestant, qui a obtenu pour la population catholique de Nîmes un édifice qu'avaient inutilement espéré ses prédécesseurs.

M. Denuelle a été chargé de la partie d'ornementation qu'il a habilement conçue ; les vitraux ont été confiés aux ateliers de MM. Maréchal et Guyon de Metz, et les sujets de peinture murale ont été exécutés par M. Hippolyte Flandrin, qui a signé dans l'église Saint-Paul une des plus belles pages que la palette ait encore écrite. Heureux l'architecte dont l'œuvre est illustrée par un semblable travail!

Disons en terminant que la nouvelle église Saint-Paul classe honorablement M. Questel parmi les architectes de notre époque, et n'est pas un des moindres titres à la distinction dont vient de l'honorer le gouvernement de la République en l'appelant à diriger les travaux du palais de Versailles.

Ne désespérons non plus de l'avenir des arts dans notre belle France, puisque dans un temps où les plus sérieuses préoccupations assombrissaient l'avenir, loin de suspendre des travaux considérables, la ville de Nîmes s'est imposé, au contraire, de nouveaux sacrifices pour terminer dignement une œuvre capitale que les prévisions d'une prudence craintive auraient conseillé d'abandonner ou d'ajourner indéfiniment. En élevant l'église Saint-Paul, Nîmes aura mérité une place importante dans l'histoire de l'art chrétien au dix-neuvième siècle. Jules Salles.

Flandrin a donné en effet soixante-quatre figures. Il n'en est point parmi nos concitoyens qui ne les ait contemplées et qui ait pu admirer ces peintures qui décorent la coupole de la grande abside et celle des deux plus petites qui sont à droite et à gauche. La figure du Christ, le morceau capital, qui frappe les regards en entrant et paraît le centre même de toute la conception artistique de l'auteur, arrête autant par la simplicité de la composition que par l'harmonie de l'exécution. L'impression que laissent les autres sujets, le couronnement de la Vierge, le ravissement de saint Paul et les groupes admirablement étudiés qui les accompagnent n'est pas moins profonde, et le regard s'arrête avec complaisance sur cette théorie de jeunes vierges qui « par la variété des attitudes, la noble tournure, l'exquise silhouette des contours, le savant ajustement des voiles, font penser à cette procession de vestales que Phidias sculpta sur la frise du Parthénon (1).

Flandrin exécuta ce travail avec l'aide de son frère Paul, paysagiste distingué, mais qui avait débuté dans la carrière de l'art par être peintre d'histoire ; Balze, qui venait de passer six années à Rome à copier les Slanza de Raphaël, Louis Lamothe, un élève de Flandrin collaborèrent à cette œuvre magistrale, une des plus riches et des plus grandioses de notre ville.

Nos compatriotes ont eu une bonne part dans les travaux d'art exécutés à Saint-Paul. A côté des peintures de Flandrin et des peintures d'ornement dues à Denuelle, il y a la sculpture, et le ciseau de Colin a réussi à doter le monument de nombreuses et élégantes pièces qui font la meilleure figure dans l'ensemble. Les trois tympans de la façade dont l'un représente les apôtres et est imité d'une frise de saint Trophyme sont remarquables à bien des égards. Il faut en dire autant des sculptures des stalles et de la chaire. On ne saurait parler de ces morceaux sans signaler un autre compatriote, Horn-Bernard, qui a accompli de véritables prodiges de menuiserie tant par l'assemblage que par la coupe générale de son œuvre.

La menuiserie, l'orgue et les vitraux coûtaient 162 981 fr. et ce chiffre n'étonnera certes pas ceux qui ont pu apprécier la richesse d'exécution et les difficultés vaincues. Les vitraux, dus à Maréchal et Grignon, sont de toute beauté, et il est à regretter que l'auteur n'ait pas assez tenu compte de l'éclat du soleil du Midi . On sait que la rosace du milieu au dessus de la porte d'entrée représente Moïse entouré des patriarches et des prophètes, celle du transept sud, la Vierge avec la généalogie de la famille de Jessé, et celle du transept nord, le Christ entouré des principaux martyrs.

Le Conseil municipal de 1849 trouvait donc toute préparée une œuvre considérable conçue et exécutée, il faut le reconnaître, dans de larges et de splendides proportions, et

s'il n'en était pas le promoteur, on doit lui savoir quelque gré d'avoir su opérer son achèvement, malgré la situation difficile dans laquelle se trouvaient les finances municipales. A ce propos, d'ailleurs, la municipalité avait affaire à des réclamations incessantes qui se produisaient de la part des entrepreneurs divers que la ville au temps de sa prospérité avait pu facilement entretenir. Grâce à la sagesse et au zèle des administrateurs de l'époque, nul intérêt ne resta en souffrance et tout se liquida sans difficultés trop nombreuses.

Le Conseil s'occupait du reste de tout : nous l'avons vu reculer les limites de l'octroi pour augmenter les ressources communales, il assurait presque en même temps la sécurité de la banlieue en réorganisant le corps des gardes champêtres.

Par une délibération en date du 6 janvier 1849, il confiait le service à un chef des gardes chargé de la surveillance générale, chargé de transmettre les instructions de l'autorité à tout le personnel et de s'assurer de la rigoureuse observation des détails du service. Sous les ordres de ce dernier étaient trois brigadiers et douze gardes. Le garde général était monté ; cette organisation est encore celle qui existe de nos jours.

La fontaine de l'Esplanade préoccupait à un haut point les nouveaux édiles. Nous avons déjà vu qu'une délibération de 1845 avait porté à 160 000 francs la dépense prévue pour l'érection de cette fontaine monumentale, par suite de l'emploi du marbre pour la confection des cinq statues colossales confiées au ciseau de Pradier.

Questel, l'architecte du monument, avait, le 25 décembre 1847, signalé l'absolue nécessité de changer la pierre destinée à l'exécution des quatre grandes vasques. La pierre de Lens, sur laquelle il avait compté, pour cette partie du monument, ne présentait pas de garanties suffisantes à la gelée. La dimension des blocs à extraire de la carrière était un obstacle difficile à surmonter.

Obligé d'aller chercher ailleurs les matériaux convenables, Questel s'était arrêté à la pierre de Crussol (Ardèche). C'était une augmentation de 9 000 francs dans la dépense.

Le Conseil déclara dans sa délibération qui approuve ce changement qu'il y a utilité à ne pas compromettre la durée d'un monument que la coopération d'un artiste éminent rendra très précieuse pour la ville de Nîmes. Que les modifications proposées présentent le double avantage d'assurer la conservation du monument et d'établir une parfaite harmonie entre le marbre des statues et la pierre des parties accessoires.

- Aliénation de l'ancienne église Saint-Paul (Les Récollets), ancien cimetière...

Dans une délibération de 1848, tendant à régler la situation financière de la commune, le Conseil avait pris la décision d'aliéner l'ancienne église Saint-Paul (a), l'ancien cimetière du chemin d'Uzès et les garrigues communales.

Mais une partie de la population se montra hostile à la seconde partie de ces résolutions et témoigna assez vivement son opposition lors de l'enquête touchant cet objet. Le Conseil municipal dans sa séance du 11 juin prit la délibération suivante :

« A la suite de l'enquête provoquée au sujet du projet d'aliénation de l'ancien cimetière du chemin d'Uzès, le Conseil municipal maintient le projet d'aliénation malgré l'opposition d'une partie de la population. Cette opposition résulte, en effet, d'une fausse appréciation des projets de la ville, relativement à la création d'une promenade publique sur la colline

qui domine le chemin d'Uzès. L'aliénation de l'ancien cimetière peut fort bien se concilier avec le vœu émis par une grande partie de la population du quartier susdit, de voir adopter pour la colline des moulins à vent un système de plantation analogue à celui du mont d'Haussez. Le chemin d'Uzès communique déjà avec cette colline par un chemin de sept à huit mètres de large.

En élargissant ce chemin, au moyen d'un emprunt fait à la surface de l'ancien cimetière on peut le transformer en une belle avenue, bordée d'arbres, qui donnerait à l'accès de la promenade un aspect des plus satisfaisants.

D'ailleurs, la ville, en aliénant le cimetière, accomplit un engagement consacré par sa délibération du 7 novembre, engagement servant de base aux transactions à passer, soit avec des établissements publics, soit avec des particuliers pour la réalisation d'un emprunt considérable, et l'administration municipale ne saurait abandonner aucune des ressources sur lesquelles est fondé ce système de remboursement énoncé dans la délibération précitée sans ébranler la confiance publique.

D'un autre côté, un grand nombre de personnes déposant dans l'enquête appuient le projet d'aliénation, en vue de la création sur le terrain de l'ancien cimetière d'un établissement consacré à recueillir les jeunes gens au sortir des écoles. Le Conseil, etc., etc. »

Ainsi on le voit, d'une part fermeté pour respecter les engagements pris à cause de la gravité de la situation qui les avait dictés, de l'autre souci justifié des intérêts de la ville, de son embellissement et de son développement. Ce n'est du reste pas pour ces seuls motifs que j'ai rapporté cette délibération, mais aussi pour montrer que l'idée d'une promenade publique aux Moulins-à-Vent, idée réalisée plus tard, datait de cette époque, pour prouver aussi que des esprits judicieux s'occupaient sans cesse de la jeunesse de nos écoles, s'efforçant de la soustraire aux mauvaises fréquentations et aux dangereux exemples.

Le Conseil municipal portait d'ailleurs sur tous les points son intelligente sollicitude. C'est de son initiative que date la réorganisation des agents chargés de la garde des bâtiments communaux. Il imposait à ces derniers une grande et une petite tenue, les mettait à la disposition des visiteurs, les rendait responsables des objets confiés à leur garde, leur prescrivant de les tenir en état constant de propreté.

(a) Après la démolition de l'ancienne église Saint-Paul (les Récollets) en 1849, l'espace libéré sera dénommée place Saint-Paul. Elle gardera ce nom jusqu'en 1888, date où elle prendra le nom de Questel, l'architecte de la nouvelle église Saint-Paul.

- Mesures sociales

Le Conseil demandait au Gouvernement l'établissement à Nîmes d'un concours de bestiaux avec prime, à l'instar de ceux de Poissy, de Lyon et de Bordeaux.

Il prenait en considération la proposition d'adopter pour la viande de boucherie un tarif analogue à celui qui existait pour le prix du pain. Il s'occupait de la convenance qu'il y aurait à créer un casernement pour les agents de police, afin, disait-il dans sa délibération, que la discipline et la promptitude des secours fussent assurées et que l'amélioration matérielle de ces auxiliaires si utiles fût complète.

Préoccupé de ce que le gouvernement cherchait à soulager le sort des travailleurs en prenant des mesures pour venir en aide à ceux qui pourraient être blessés ou contracter

des maladies dans l'exécution des travaux de l'Etat, le Conseil, obéissant à son désir de faire quelque chose pour la classe ouvrière, invitait sa Commission des travaux publics à lui rédiger une proposition tendant à adopter de semblables mesures dans l'intérêt des ouvriers employés aux travaux communaux. C'est sous l'empire de la même pensée qu'il s'associait pleinement à une décision de l'administration des hospices qui avait pour but de fournir gratuitement des cercueils aux indigents décédés dans les hôpitaux.

- Fouilles entreprises autour du Temple de Diane

En ce qui touche les fouilles entreprises par le département autour du temple de Diane, le Conseil sollicité d'y contribuer votait une somme de 6 545 fr. à la condition que le sol sur lequel s'exécutaient les fouilles deviendrait la propriété de la ville qui obtenait ainsi outre l'avantage de voir isolé un de ses monuments antiques les plus remarquables, un agrandissement très heureux de la promenade de la Fontaine

De tels travaux n'étaient certes point bruyants, mais ils répondaient à des besoins multiples et l'on ne pouvait trop féliciter les édiles de l'époque d'y avoir consacré toute leur attention et toute leur énergie. Cependant, il faut le dire, cette municipalité, quelque bien quelle s'occupât de faire autour d'elle dans la limite de ses faibles ressources, était attaquée ou suspectée par ses adversaires politiques avec une animosité dont nous avons constaté déjà la force.

On ne pouvait lui reprocher le gaspillage des deniers communaux, elle avait au contraire sauvegardé les intérêts de la ville avec un soin méticuleux.

- Reprise des expositions avec la municipalité Eyssette.

Il n'en était pas moins vrai qu'avec les nouveaux édiles que Nîmes s'était donnés, la régularité réapparaissait dans tous les services et dans toutes les branches administratives. Les expositions reprenaient le cours de leurs travaux. Profitant de ce que le Gouvernement avait envoyé à la ville, pour être temporairement mis sous les yeux des habitants, des produits de la Chine, le maire organisa le musée chinois dans une des salles de l'Hôtel de Ville. L'ouverture eut lieu le mercredi 31 janvier et, accomplie sans le moindre appareil de solennité, n'en attira pas moins une foule énorme de visiteurs, sollicités par la curiosité d'une part, et le désir de s'instruire de l'autre.

Le 15 janvier de cette même année, la commission des Beaux-Arts, réunie à l'Hôtel de Ville, sous la présidence du maire, décidait que la quatrième exposition de peinture de Nîmes aurait lieu le 1er avril suivant. Les artistes de la région répondirent avec empressement à l'appel qui leur était fait et l'exposition eut lieu comme il était convenu, au Musée. Des noms nouveaux figurèrent dans cette exposition à côté de ceux qui en étaient les fidèles. Melchior Doze obtenait une médaille de bronze avec deux toiles, les Pèlerins et l'Innocence protégée. Mis en loterie ces deux tableaux échurent l'un à M. de Roussel, l'autre à M. de Besson.

Nous trouvons également d'autres noms fort connus à Nîmes, tels que Dussap, aquarelliste ; Bosc, le statuaire que nous verrons plus tard laisser à Nîmes des œuvres empreintes d'un certain talent et qui exposait ce jour-là une Sainte Cécile, devenue par le sort la propriété de M. Ballivet, imprimeur. Coulange, également de Nîmes, avec Jules

Salles, que nous aurons l'occasion de citer par la suite. Cette exposition était à peine close qu'un comité nommé ad hoc, réunissait à la Mairie, comme nous l'avons vu faire dans les années précédentes, les produits ouvrés et manufacturés que le Gard se proposait d'envoyer à l'exposition de l'industrie qui devait se tenir à Paris. La fabrique de Nîmes avait tenu à honneur de figurer dignement à ce rendez-vous national du commerce et de l'industrie. La distribution des récompenses eut lieu avec un certain apparat le 11 novembre, sous la présidence du président de la République.

Le Moniteur du 13 novembre 1849 publia les noms des lauréats. Parmi eux nous trouvons M. Carnier fils, fabricant de châles, qui obtint la croix de chevalier de la Légion d'honneur. MM. Constant et fils furent récompensés par une médaille d'or. Des médailles d'argent furent attribuées à MM. Michel, fabricant de châles, Rouvière-Cabane, Milhaud, Martin et Gril, tous trois fabricants d'étoffes pour tapisseries.

A côté de ces solennités destinées à récompenser le travail sous toutes ses formes, Nîmes voyait se célébrer avec une pompe extraordinaire, une autre solennité d'un caractère plus grandiose, une de ces fêtes que la religion célèbre à de rares intervalles et qui sont le sujet d'émotions puissantes et profondes.

Nous avons vu au cours des travaux du Conseil municipal que l'église Saint-Paul était près d'être achevée et livrée au culte. Nous avons même énuméré succinctement les richesses artistiques dont cet édifice remarquable, le premier de Nîmes moderne, avait été doté par des artistes de talent.

La consécration eut lieu le 14 novembre 1849 au milieu d'une affluence immense d'étrangers accourus pour mêler leurs prières et leurs actions de grâce à celles de la population catholique de Nîmes.

Le 13 novembre, à cinq heures du soir, arrivèrent à Nîmes : MMgrs l'archevêque d'Avignon et les évêques de Viviers et Montpellier, invités à la cérémonie. Une foule respectueuse se pressait sur leur passage jusqu'à l'évêché où ils descendirent.

Le lendemain, à cinq heures du matin, toute la Garde nationale, le 44^e régiment de ligne, la gendarmerie furent mis sur pied. A sept heures du matin, le bourdon de la cathédrale annonçait la sortie du cortège. Il était ainsi formé : Vingt gendarmes à cheval, une batterie d'artillerie de la Garde nationale, la musique et les tambours de la Garde nationale, un détachement d'infanterie, la croix du chapitre entourée des chantres et des officiers capitulaires, les élèves du Grand-Séminaire, le clergé diocésain et étranger au nombre de trois cents prêtres, les membres des divers chapitres de la Province, avec la variété de leur insignes canoniaux, les prélats entourés de leurs assistants, chapelains et officiers précédés de la croix archiépiscopale. A la suite venaient le Maire et les adjoints, le Conseil municipal, au sein duquel avaient pris place les anciens Maires de Nîmes, les membres du Conseil général, Etat major de la Garde nationale, l'Université et toutes les autorités ou les sociétés publiques.

Ce cortège s'avancait entre deux haies mobiles de sapeurs-pompiers et deux haies permanentes d'infanterie et de gardes nationaux. Il était fermé par un piquet du 44^e, une batterie d'artillerie, vingt gendarmes à cheval et l'escadron de la cavalerie de la Garde nationale.

Arrivé en face de l'église neuve, le cortège s'arrêta, formant un immense demi-cercle. A ce moment le coup d'œil fut saisissant ; huit bataillons de Garde nationale, deux bataillons de ligne, trois batteries d'artillerie, deux escadrons de cavalerie étaient massés, autour du monument. Une immense multitude, immobile de respect, couvrait les toits, les terrasses, les balcons, les échafaudages improvisés, les arbres du boulevard et s'étendait depuis l'amphithéâtre, couronné de curieux, jusqu'à la place qui s'appelait à cette époque place de l'Abreuvoir, et que nous nommons aujourd'hui le square Antonin. Pas un cri n'est proféré, tous les fronts étaient inclinés, tous les cœurs palpitants. A ce moment, au milieu des chants religieux, des fanfares guerrières, les prélats se placèrent sur les marches de l'église en face de la multitude, tous en mitre et crosse en main.

Questel, l'architecte du monument s'avança alors vers M. Eyssette, le maire, et lui présenta sur un plat d'argent les clefs de l'édifice. Le premier magistrat de la cité offrit à son tour les clefs à l'Evêque, en lui adressant l'allocution suivante :

« Monseigneur,

Je viens au nom du Corps municipal, vous apporter les clés du monument que la piété des habitants de cette ville a élevé à Dieu, sous l'invocation de saint Paul.

L'art a été appelé, Monseigneur, à combiner les savantes proportions de cet édifice, à lui donner ces formes graves et majestueuses, empruntées à des siècles de foi, à le décorer de brillantes peintures, de marbres précieux.

Il fallait qu'il en fût ainsi, Monseigneur ; l'art est une émanation de l'intelligence créatrice, le génie est un don de Dieu ; il faut glorifier Dieu avec ses dons.

Puisse cette offrande, faite au nom de tout un peuple, être pour la cité un gage de paix, de concorde, de conciliation !

De même que ces pierres réunies, par le ciment, à d'autres pierres, forment un tout harmonieux et complet qui s'élève vers le Ciel, de même unis par les liens de la charité, ce divin ciment des âmes, puissent les membres de cette paroisse, de cette cité former un seul corps qui s'élève, lui aussi, vers le Ciel comme un temple vivant, comme un hymne qui monte vers le Créateur.

Tel est le dernier vœu qu'exprime, en ce moment, l'administration municipale, en cédant à sa haute destination ce temple qui fut si longtemps l'objet de ses plus chères sollicitudes.

Prenez donc possession, Monseigneur, au nom de Celui qui vous envoie, du Temple préparé pour Sa Majesté sainte ! Le ciel et la terre sont attentifs; il va se passer ici quelque chose d'auguste et de solennel. Ces portes impatientes demandent à s'ouvrir devant le Roi de Gloire, devant celui qui dans cette circonstance, se fait appeler le Dieu fort et puissant, le Dieu terrible dans les combats !

A Lui donc, au Dieu qui confond à ses pieds, dans une égalité sublime, le prince et l'esclave ; au Dieu vers lequel les peuples tournent leurs regards au moment des grandes défaillances sociales ; au nom du peuple immense qui m'entoure et qui parle par ma voix, honneur, respect, louange, adoration !

A Lui, à son vénérable Ministre, ce symbole de la propriété et du pouvoir ».

L'Evêque répondit qu'il acceptait avec joie les clefs de l'Eglise Saint-Paul des mains d'un magistrat que la population avait placé à sa tête et parla en termes émus de cet autre

magistrat, celui-là même qui prit une si large part à la construction de l'édifice. En terminant Mgr Cart déclara que les premières prières qui s'élèveraient à Dieu dans le nouveau sanctuaire, s'élèveraient pour la paix, la concorde et la réconciliation .

La cérémonie religieuse de la consécration commença immédiatement après. Le clergé se rendit processionnellement à l'ancienne église pour y chercher les reliques qui furent apportées en grande pompe à la nouvelle église. La cérémonie de la consécration terminée, les portes s'ouvrirent et la première messe fut célébrée devant la Cour d'appel en robes rouges, ayant à sa tête M. Teulon, son premier président ; le Tribunal, le Préfet à la tête de tous les fonctionnaires de l'ordre administratif, le général, entouré d'un brillant état major étaient tous présents à cette imposante cérémonie.

Le soir, Mgr Thibaut, évêque de Montpellier, prononçait le sermon devant une foule immense qui était massée jusque dans les moindres recoins de ce vaisseau aux vastes proportions.

Cette journée devait profondément impressionner une population accessible à ces émotions profondes que procurent les pompes religieuses accomplies dans ces conditions de grandeur et de sévère ordonnancement. Il est à noter que parmi ces milliers de spectateurs, animés de pensées différentes, il n'y eut ni un cri, ni une apparence de désordre. Lorsqu'on songe que quelques mois auparavant, surexcités par des passions humaines, nos concitoyens se ruaient les uns sur les autres, que le sang coulait dans nos rues et qu'à cette même place où se déployait la majesté de la pompe catholique, des combats furieux s'étaient engagés, on ne peut que reconnaître que ces splendides solennités jettent dans l'âme une paix, une tranquillité sereine que, dans leur égarement, certains hommes veulent fuir pour s'abandonner à toutes les conséquences de leurs passions haineuses. On ne peut que gémir sur un tel aveuglement.

Le maire rendit hommage à cette paix profonde et à ce clame si extraordinaire qui avaient présidé à la solennité de ce jour.

« Recevez, habitants de Nîmes, disait-il dans une proclamation, les remerciements de vos magistrats pour l'attitude si belle que vous avez déployée hier dans une journée bénie du ciel. Nous remercions cette Garde nationale, juste orgueil de la cité et dont les rangs n'avaient jamais été aussi nombreux. Nous remercions ces troupes de toutes armes, dont la gravité et la bonne tenue inspiraient le calme et le respect.

Nous remercions cette population entière, dont les sentiments religieux et fraternels éclataient de toutes parts ; cette population dont la confiance nous est si chère et que nous sommes fier d'administrer.

Habitants de Nîmes, le souvenir de ce beau jour ne s'effacera jamais ; il vivra dans vos cœurs et dans ceux de vos enfants ; il vivra dans l'histoire de la cité et en sera l'une des plus glorieuses pages ; le bronze et l'argent vont le reproduire et le consacrer. »

On trouvera dans l'illustration du 2 décembre 1849, sous les initiales J. S. (*Jules Salles*), un dessin reproduisant la principale scène de la cérémonie que je viens de tracer à grands traits.

Quelques jours après cette imposante consécration de la nouvelle église, - le samedi 24 novembre - le maire procédait à l'adjudication de la vieille église Saint-Paul, dépendances,

sol et matériaux. M. Nicolas Brouzet était déclaré adjudicataire au prix de 83 600 francs. Le 10 décembre, on pénétrait dans les caveaux de la vieille église. Plus vastes qu'on ne le pensait, ces caveaux occupaient au dessous des dalles, un espace aussi large que l'église elle-même. Ils contenaient plusieurs rangées de cercueils superposés les uns sur les autres. Mais par l'effet du temps et l'humidité, les bières s'étaient affaissées sur elles-mêmes, confondant dans un triste amas les dépouilles mortelles qu'elles contenaient. Après une messe de mort chantée dans la nouvelle église, les ossements furent placés sur un char funèbre et accompagnés par le maire et les adjoints jusqu'au cimetière où ils furent déposés dans une fosse commune.



Statue de Saint-Louis à Aigues-Mortes

- Inauguration de la statue de saint-Louis

A quelques semaines de là avait eu lieu, non à Nîmes mais à Aiguesmortes, une autre inauguration solennelle, celle de la statue de saint Louis. Il a été déjà dit la part que la ville de Nîmes et ses habitants avaient prise à l'érection de ce monument, il est bon d'ajouter que la cérémonie de l'inauguration attira à Aiguesmortes non-seulement les autorités départementales, mais la municipalité nîmoise tout entière et une bonne partie de la population. Un artiste, du reste, déjà populaire dans notre cité, Pradier, était l'auteur de la statue du saint Roi, et certes il se surpassa dans cette œuvre qui sortait un peu du cadre ordinaire de ses travaux. « *Le sculpteur et le fondeur, M. Simonet, méritent tous nos éloges, disait un des principaux organes de la critique parisienne, admis à visiter la statue de saint Louis. Cette statue est d'un caractère plus calme que les couvres ordinaires de Pradier. C'est bien le Saint Louis, le roi très chrétien que vous connaissez avec sa cotte de*

maille et son front inspiré ; comme toutes les créations de Pradier, celle-ci révèle la main du maître ».

C'est le 4 mars 1849 que le bronze de M. Simonet fut mis en place sur le socle en pierre de Crussol qui formait le piédestal. Ce n'est que le 9 septembre qu'eut lieu l'inauguration solennelle.

Plusieurs trains spéciaux partis de Nîmes transportèrent à Lunel toute une foule d'invités et de curieux . La ville d'Aiguesmortes, vers laquelle on se dirigeait de là en bateau ou en voiture s'était pour la circonstance parée d'arcs de triomphe en verdure, de guirlandes de feuillage, d'oriflammes, de transparents chargés d'inscriptions en l'honneur de saint Louis. L'entrée de la halle au blé avait été transformée en un autel splendidement décoré sur lequel Mgr Cart, évêque de Nîmes, entouré d'un nombreux clergé, célébra le saint sacrifice. Le prélat bénit ensuite le monument et prononça une allocution dans laquelle il démontra tout ce que l'on pouvait attendre pour le bien de la religion et de la morale, si l'esprit du saint roi remplissait les âmes de son feu divin. Le préfet prit à son tour la parole et la céda ensuite à M . de Larcy, président du Conseil général qui, dans un discours d'une haute éloquence produisit autour de lui une profonde impression.

Sa péroraison fut particulièrement remarquable, car l'orateur eut l'heureuse idée de rappeler les dernières paroles du saint Roi, mourant.

« On ne saurait trop le redire, s'écriait M. de Larcy, ce qui distingue saint Louis, c'est cet amour du juste, cette exactitude morale, l'esprit chrétien, en un mot, que seul il a porté à ce degré dans le règlement des affaires publiques et qui en fait un homme à part parmi tous ceux qui sous des noms divers ont jamais présidé au gouvernement des nations.

Il s'est peint lui-même tout entier dans cette touchante instruction qu'il écrivit pour son fils au lit de mort ; c'est tout un code de morale et de politique dont la civilisation dans sa marche incessante n'a jamais dépassé la merveilleuse élévation.

Beau fils, la première chose que je t'enseigne et commando à garder, si est que de tout ton cœur tu aimes Dieu.

S'il t'envoie adversité, reçois-la bénignement et lui on rends grâces ; s'il te donne prospérité, si l'en remercie très- humblement, et garde que, pour ce, tu n'en sois pire par orgueil ne autrement, car on e doit pas guerroyer Dieu de ses dons.

Aies le cœur doux et piteux aux pauvres et les conforte et aide en ce que tu pourras.

Ne boute pas sus trop grands tailles ne subsides à ton peuple, si ce n'est par trop grande nécessité pour ton royaume défendre.

Aime ton honneur.

Aussi fais droiture et justice à chacun, tant au pauvre comme au riche.

Si tu es averti d'avoir aucune chose de l'autrui qui soit certaine, soit par toi ou tes prédécesseurs, fais-la rendre incontinent.

Maintiens les franchises et libertés èsquelles tes anciens les ont maintenues et gardées et les tiens en faveur et amour.

Et te supply, mon enfant, que en ma fin tu aies de moi souvenance et de ma pauvre âme.

Sans doute, il vous aura semblé que c'était accomplir le vœu du saint Roi, donner à sa mémoire le meilleur témoignage de souvenance que de répéter ici, dans leur sublime

naïveté, ces saintes paroles qui retentirent il y a six cents ans sur le rivage d'Afrique. On sent, en les écoutant, comme le parfum d'une autre révélation. La pensée chrétienne dans le cœur de saint Louis, c'est l'essence divine dans 'un vase digne d'elle.

Plaise à Dieu que ce testament du XIIIe siècle soit compris et accepté du XIXe...

C'est du moins un heureux présage, que cette solennelle assemblée, ce concours unanime des populations au pied de cette statue. Entrepris sous un gouvernement qui n'est plus, inauguré sous un autre, témoin déjà de plus d'une vicissitude, et toujours respecté, ce monument, tout empreint des vieux insignes de la patrie, devient comme le symbole de tolérance et d'union qui confond tous les Français dans un même sentiment de reconnaissance nationale.

Puisse l'accord de cette belle journée être aussi durable qu'il est sincère ! que ce patriotique et religieux hommage monte au ciel en prière pour en redescendre en bénédiction ! Puissiez-vous, ô saint Louis, faire pour nous un de ces miracles dont la foi de nos pères vous attribuait le don. Puisse le baume de vos vertus fermer les plaies et guérir les maux de cette France quo vous avez tant aimée ! »

Ces paroles empruntées au saint Roi, l'accent ému de l'orateur, sa conviction, sa chaleur impressionnaient profondément les assistants, que le caractère spécial de cette frite nationale avait déjà transportés. Et nous-mêmes, en nous reportant à cette solennelle inauguration, nous ne pouvons nous empêcher de faire un douloureux rapprochement entre ces expéditions que rappellent les inscriptions gravées sur le piédestal (1) de la statue d'Aiguesmortes et celles que nous voyons s'accomplir de nos jours. Sur cette terre de Tunisie, où le Roi allait lui-même au devant de la mort accompagnant ses soldats, où il y a six cents ans, flottait l'étendard français abritant les projets les plus purs et les plus louables, inspirés par la foi la plus vive, aujourd'hui nous voyons ce même drapeau envahir ces mêmes rivages, traînant à sa suite tout un monde interlope de gens d'affaires tarés, de banquiers véreux qui déshonorent et compromettent toujours la cause la plus juste, tandis que les inspirateurs de cette politique, restés à l'abri, s'enrichissent en spéculant et en agiotant sur les fonds publics.

(1) Sur la face Nord du piédestal on lit : A saint Louis - La ville d'Aiguesmortes voulant perpétuer - le plus - glorieux souvenir - de ses annales - a élevé cette statue - dans le lieu - témoin de l'embarquement - de ce héros chrétien - pour la Ve et VIe croisades.

Sur le Sud on lit l'inscription suivante : R. S. MDCCC XLIX — DICATUM — EX STIPE : Traduction : l'an .1849 de notre rédemption, ce monument a été élevé par souscription.

La grille qui entoure le monument est due à un serrurier de Nîmes, Marius Antoine.

NDLR

Les maires de Nîmes de 1831 à 1849

Marie-Joachim-Isidore de Chastellier

19 mai 1825

Ferdinand Girard

19 janvier 1832

Emile Causse, président de la commission municipale

26 février 1848

Octavien Troupel, président de la commission municipale

8 avril 1848

Frédéric Fargeon, adjoint faisant fonction de maire le

1er juin 1848

Philippe Eyssette

23 août 1848

-oOo-

- Tomes 2 & 3 en préparation.